





L'ASSOCIATION

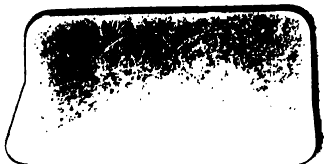
INTERNATIONALE

DES

TRAVAILLEURS


600014479V





L'ASSOCIATION

INTERNATIONALE

DES

TRAVAILLEURS

11756. — PARIS, TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

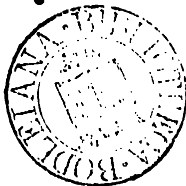
ORIGINES — PARIS
LONDRES — GENÈVE — LAUSANNE — BRUXELLES — BERNE — BALE
NOTES ET PIÈCES A L'APPUI

PAR

E. E. FRIBOURG

L'UN DES FONDATEURS





Prix : 1 fr. 50 c.

PARIS
ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR
61, RUE DE RICHELIEU, 61

1871

PRÉFACE.

Puisqu'aussi bien aujourd'hui, gouvernants et gouvernés, philosophes et écrivains, causeurs et curieux, dissertent à perte de vue sur le personnel, le but et les actes de l'*Internationale*, il m'a semblé qu'il pourrait être utile qu'un des membres fondateurs de cette formida blemachine révolutionnaire prît la parole et fît connaître exactement :

Ce qu'était cette association à son début;

Sous la pression de quels événements intérieurs et extérieurs elle perdit peu à peu son caractère de groupe d'étude pour prendre celui de soldat dans la politique active ;

Pourquoi les fondateurs unis si cordialement au début de l'œuvre sont en ce moment si divisés sur la ligne de conduite à tenir;

Comment, enfin, cette association née d'un désir de pacification universelle, par les seules armes de la vérité et du travail, est aujourd'hui un instrument de guerre aux mains de quelques maniaques sanguinolents,

Et puisque M. le ministre des affaires étrangères,

dans sa circulaire aux agents diplomatiques, paraît confondre, dans une même réprobation, tous les membres de l'Internationale, et que, *par ignorance sans doute*, il rend les fondateurs de l'association solidaires des crimes commis dans Paris par une poignée de misérables, rebut de tous les partis et de toutes les classes sociales.

Je tiens à ce qu'on sache bien que jamais un esprit honnête n'a pu concevoir la pensée de donner naissance à une société « de guerre et de haine » et à bien faire constater que l'histoire de l'Internationale se divise en deux parties : à la première période, que j'appellerai parisienne, correspondent la fondation et les deux premiers congrès, Genève 1866, et Lausanne 1867. Pendant ce temps l'association est *mutuelliste*, c'est-à-dire ne demandant à la collectivité que la garantie d'exécution des contrats librement discutés, librement consentis. Cette première période nous en acceptons la responsabilité tout entière.

Mais à la suite des procès intentés par l'Empire, la direction morale échappe forcément aux mains des travailleurs français, passe à la Belgique, et dans cette seconde période, dite russo-allemande, l'Internationale devient communiste, c'est-à-dire autoritaire.

Dès lors il était facile de prévoir la marche des événements; l'invasion de tous les fruits secs du monde au sein de l'Internationale, la possibilité de groupement de toutes les ambitions inavouables et, finalement, l'avénement éphémère du babouvisme.

C'est contre toute idée de complicité avec cette secte,

que nous avons toujours combattue, que mes amis et moi protestons, en notre qualité de membres fondateurs de l'Internationale. Tout en restant profondément dévoués à l'émancipation du prolétariat, nous avons le droit de nous écrier, en rappelant un mot de Proudhon : Nous sommes purs de toutes ces lupercales populacières !

Au cours de ce travail, bien des noms viendront sous ma plume, souvent je serai contraint de faire connaître par quelques faits particuliers, tel ou tel personnage politique, soit de Paris, soit de Versailles, mais sur ce terrain encore, quel que puisse être mon sentiment intime, la vérité sera sauvegardée des atteintes de la passion.

Ne poursuivant aucun but personnel, sans haine systématique, sans parti pris de réhabilitation quand même, je pourrai commettre quelque inexactitude de détails ; je défie par avance mes ennemis les plus acharnés, d'y relever un mensonge ou une calomnie. M'efforçant d'être juste, même pour mes amis, je raconterai, je ne discuterai pas.

J'ajouterai que j'ai avec le plus grand soin évité de lire toutes les prétendues histoires, révélations ou mystères de l'Internationale, qui pullulent en ce moment. Voulant rester vrai, je n'ai fait appel qu'aux nombreux documents que je possède sur ce sujet, et que j'avais groupés au jour le jour des événements.

Trop heureux serai-je, si, en terminant ce récit, je pouvais être certain d'avoir convaincu quelques-uns des lecteurs, que l'*Internationale* était la plus grande tenta-

tive faite depuis l'origine des sociétés modernes, pour aider le prolétariat à conquérir *pacifiquement*, *légalement* et *moralement* la place qui lui appartient au soleil de la civilisation.

L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS.

I

ORIGINE.

A chacun selon ses œuvres.

Au nombre des tentatives faites depuis dix ans pour rapprocher les peuples sur le terrain de la fraternité humaine, et par ordre de date, il convient de mentionner le festival monstre donné à Londres, en 1861, dans le grand Palais de cristal.

L'idée de cette solennité, qui réunit environ cinq mille choristes des orphéons français, avait été inspirée à M. Delaporte par les deux vers si connus du poëte Béranger :

> Les cœurs sont bien prêts de s'entendre
> Quand les voix ont fraternisé.

Cette excursion dans le domaine du sentimentalisme, sans porter tous les fruits qu'en espérait son organisateur, fut cependant assez heureuse.

Les orphéonistes, mal accueillis et tenus en suspicion par les ouvriers anglais au jour de leur arrivée, conquirent bientôt les suffrages de leur immense auditoire, et le jour du départ, une foule sympathique leur fit cortége jusqu'aux bateaux qui devaient les rapatrier.

Avant de se séparer on se promit de garder précieusement mémoire de l'entrevue, en même temps qu'on manifestait le désir de renouveler le plus souvent possible de semblables agapes internationales.

Un pas était fait, les ennemis séculaires avaient répudié leurs défiances réciproques, et l'harmonie musicale avait fait vibrer un instant à l'unisson le cœur des deux nations.

L'exposition universelle de 1862 devait faire plus et mieux. Les ouvriers délégués par les différentes nations du monde civilisé, se rencontrèrent sur le terrain de la production et de l'observation. Questions de main-d'œuvre, de bonne fabrication, d'apprentissage, de durée du travail quotidien, de grèves même, bien d'autres encore, devaient être soulevées; elles le furent par les plus intelligents des délégués français [1].

Une rapide enquête révéla que l'ouvrier anglais, mieux rétribué quoique travaillant moins d'heures par jour que l'ouvrier français, produisait cependant à un taux moins élevé, et que les entrepreneurs de la Grande-Bretagne devaient pouvoir prochainement porter atteinte à nos débouchés extérieurs.

Restait, il est vrai, la question du bien fini, plus complet chez nous que chez nos voisins; mais la solidité qu'ils opposaient à notre clinquant leur était un sûr garant qu'un jour viendrait où ils seraient à notre détriment les dominateurs des marchés étrangers.

Les personnes studieuses qui ont pris connaissance des rapports publiés par les soins de la commission ouvrière, se rappelleront que ce fait avait frappé tous les délégués parisiens.

Cette apparente contradiction économique d'un salaire plus élevé, amenant un prix de revient moindre, appelait un éclaircissement; les ouvriers anglais, curieusement consultés, attribuèrent les résultats obtenus à l'existence de leur *Trade's Unions*, qui, en les mettant légalement à même de traiter de puissance à puissance avec les entrepreneurs, permettaient l'établissement de tarifs rémunérateurs du travail, tout en sauvegardant la liberté individuelle de chaque ouvrier, au sein des plus grandes usines comme dans le plus humble atelier.

Avec une fierté bien naturelle en pareil cas, les Anglais s'offrirent à guider leurs collègues du continent dans l'étude des statuts de leurs sociétés, et tinrent à honneur d'en expliquer les détails d'application. Quelques ébauches de sociétés coopératives[1] furent également observées et commentées. Seulement, tout en jouissant des éloges des Français, le producteur anglais ne voyait dans ces organisations que des faits locaux, et se déclarait impuissant à seconder activement la fondation de sociétés analogues dans le reste de l'Europe.

Le grand banquet de clôture de l'exposition acheva ce qu'avaient si bien commencé les visites dans les ateliers; on s'y donna l'accolade fraternelle, on but à la ronde dans les hanaps corporatifs; enfin, des toasts furent portés à l'alliance future entre les travailleurs du monde.

Rentrés en France, les délégués parisiens s'occupèrent de rédiger des mémoires professionnels, relatant avec soin tout ce qu'ils avaient vu ou cru voir, et quelles étaient, selon eux, les réformes à introduire soit dans les lois, soit dans les coutumes corporatives, soit dans les méthodes de fabrication, pour parer aux inconvénients qu'ils avaient pu

signaler. Ce furent les premiers cahiers du travail et du prolétariat.

Mais arrivés au moment de formuler des vœux en faveur de ce dont ils désiraient la venue prochaine, la plupart des travailleurs parisiens, oublieux du danger qu'offre toujours un protectorat politique, trouvèrent commode de s'en remettre au chef de l'État du soin d'améliorer leur situation matérielle et morale.

Cet abandon complet de toute initiative politique en échange d'un bien-être social immédiat, fut nettement formulé dans une série de petites brochures rouges, aujourd'hui à peu près introuvables, écrites par des écrivains gagistes de l'Empire, et que contre-signèrent un trop grand nombre de délégués [3].

Quelques-uns, moins timides ou plus sceptiques, mais tout aussi ennemis de la vraie liberté, demandèrent le rétablissement des barrières corporatives et la création de priviléges spéciaux pour chacune des branches de l'industrie nationale; enfin, de rares exceptions réclamèrent le retour pur et simple à la liberté, et particulièrement l'abrogation des lois contre les associations et les coalitions, se déclarant en état, une fois armés de ce précieux levier, de rendre à la France son antique supériorité commerciale et artistique.

Parmi ceux des délégués dont les conclusions furent sans restriction en faveur de la restitution de ce qu'on peut à bon droit nommer « des libertés nécessaires, » se trouvait Tolain, alors ouvrier ciseleur [4].

Doué d'une grande perspicacité, il avait entrevu comme possible, dans un avenir très-prochain, cette future alliance universelle souhaitée par les Anglais. Du fond de son atelier, il se met à l'œuvre, groupe un petit nombre d'amis, les anime de sa foi, et tous ensemble jettent les premiers jalons de l'œuvre.

II

LE GROUPE DES « SOIXANTE. »

Déjà de fréquentes correspondances s'échangeaient entre Londres et Paris, quand la question polonaise vint passionner une fois encore la politique européenne; nous étions en 1863.

L'agitation revêt la forme d'une pétition, à la rédaction de laquelle Tolain concourt activement. Cette supplique en faveur d'une nation malheureuse se couvrit rapidement de signatures. Bientôt elle est remise à celui qui détenait en son pouvoir « l'épée de la France. »

Une fin de non-recevoir accueillit la manifestation populaire; on avait oublié que si la Constitution impériale concédait aux Français le droit de pétition, ce n'était qu'auprès du Sénat seul qu'il devait s'exercer.

Notons en passant que cet oubli prétendu avait été voulu par les promoteurs de la pétition: ils avaient jugé préférable, avouaient-ils plus tard, de « s'adresser au maître qu'aux valets [1]. »

Surviennent les élections de 1863, nouveau retard dans

la formation de l'association; le succès électoral obtenu par l'opposition parisienne affolait les hommes politiques; pour eux rien n'était plus à faire : l'Empire était à bas. L'illusion fut telle à ce moment que Ledru-Rollin affirmait à Tolain, lors de la seule entrevue que celui-ci eut avec l'ex-tribun, que Paris venait de signifier son congé à l'Empire, et qu'avant six mois la République serait proclamée en France. L'erreur du grand exilé était commune à toute la colonie française de Leicester square [6], et l'insistance que mit Tolain à démontrer que le but n'était pas encore si prochain, fut pour beaucoup dans l'éloignement que les pères conscrits du jacobinisme manifestèrent toujours pour l'Internationale et ses fondateurs.

Le meeting en faveur de la Pologne, que les Londonniens tinrent à Saint-James, et auquel Tolain prit part, avec cinq co-délégués, au nombre desquels nous voyons figurer Cohadon, le gérant de l'Association des maçons, fournit aux Parisiens une nouvelle occasion de retremper leur confiance au contact de leurs amis de l'exposition.

En quelques heures, Potters, un des chefs des Trade's Unions; Collet, journaliste, réfugié français; Géo Odger, un Anglais; Eugène Dupont, un Français, et nombre de travailleurs des différentes nations productrices reçurent les confidences de Tolain. Le temps manquait pour organiser; mais l'idée était lancée, déjà il eût été difficile de porter obstacle à son éclosion.

Sur ces entrefaites, et par suite d'options, plusieurs siéges se trouvent vacants au Corps législatif; au milieu des compétitions politiques qui surgissent de tous côtés, éclate le manifeste dit des soixante, jetant au travers du monde populaire l'idée qu'une Chambre française ne saurait être complète si elle ne renferme des députés ouvriers, et que les candidats du peuple qui seraient prochainement proposés devraient être élus *parce qu'ouvriers*, et non *quoique ouvriers*.

Proudhon, près de mourir, s'émut de cet appel et consacra au développement de l'idée nouvelle son livre : *De la capacité des classes ouvrières.*

Nous ne raconterons pas ici tous les détails de la lutte, écrite et parlée, qui s'engagea à propos de cette prétention, nous rappellerons seulement que Tolain, l'un des signataires du manifeste, bien que patronné et soutenu par les citoyens Noël Parfait, Laurent Pichat et Delescluze, n'obtint, lors du vote, que 495 voix, dans la cinquième circonscription de Paris.

C'était un échec; mais un fait gros de complications s'était révélé : les ouvriers prétendaient désormais être considérés comme quelqu'un de collectif, ils signifiaient à la société qu'à l'avenir il faudrait compter avec eux.

Fort heureusement pour l'idée républicaine, le socialiste de l'*Extinction du paupérisme* ne comprit jamais rien aux nécessités de son époque, et ni les vœux des délégués, ni le manifeste, ni le livre de Proudhon non plus que les incidents de la lutte électorale, ne firent abroger une loi répressive, ou un décret restrictif de nos libertés.

La période électorale terminée, Tolain et ses amis reprirent l'œuvre momentanément ajournée; les réunions électorales clandestines, les comités d'arrondissement formés malgré la police impériale, avaient amené des jeunes gens dans l'arène; une invitation leur fut faite de se joindre au groupe des soixante, plusieurs répondirent; parmi ces néophytes de la politique et du socialisme se trouvait l'auteur de ce travail [7].

Vers le milieu de septembre, le groupement était à peine effectué que Tolain, Perrachon et A. Limousin [8] partaient auprès de leurs amis d'Angleterre; les fonds du voyage avaient été faits par une cotisation hebdomadaire fixée à 25 centimes par membre adhérent au projet d'étude.

Le 28 septembre 1864, date désormais historique, le meeting public organisé dans Saint-Martin's Hall réunit,

officiellement cette fois, les représentants ouvriers de plusieurs nations européennes.

On y jeta les bases de la grande association [9]. Après une courte causerie, un comité fut élu avec mission spéciale d'élaborer des statuts pour l'Internationale ; il fut décidé, en outre, qu'un congrès ouvrier serait réuni en 1865 ; jusqu'à l'époque de cette solennité, le comité choisi agirait comme conseil central provisoire et siégerait à Londres [10].

Nous tenons à profiter de l'occasion qui nous est offerte pour affirmer, de la façon la plus nette, qu'aucun personnage politique, de quelque nation que ce soit, n'a pris, ni de loin, ni de près, aucune part à la fondation de l'Internationale.

Un mois et demi après, la poste apportait sous enveloppe un petit opuscule écrit en anglais. Ce qui franchissait si modestement le détroit, c'était le pacte fondamental.

Pendant qu'un ami sûr en faisait la traduction, le groupe des internationaux nommait au poste de secrétaires correspondants pour Paris, Tolain, ciseleur, Fribourg, graveur-décorateur, et Limousin, margeur.

En conséquence de ces nominations, le 8 janvier 1865, un bureau était ouvert en pleine capitale ouvrière, rue des Gravilliers, 44 [11] ; le même jour, les deux premiers exemplaires des statuts imprimés étaient envoyés sous plis, l'un à M. le préfet de police, l'autre à M. le ministre de l'intérieur, « afin qu'ils n'en pussent ignorer » :

L'association internationale prenait possession de la France.

III

PACTE FONDAMENTAL.

Bien que le pacte fondamental ait été répandu en France à plus de vingt mille exemplaires, par les soins du bureau de Paris, et qu'un grand nombre de journaux ou de brochures en aient fréquemment reproduit des extraits, nous pensons être agréable aux lecteurs en replaçant sous leurs yeux ce document important, dont chaque phrase a été consentie par les fondateurs de l'œuvre et de l'esprit duquel l'association est restée imprégnée pendant les trois premières années de son existence.

Nous donnons cette pièce telle qu'elle a été complétée par le congrès de Genève, les changements apportés dans sa rédaction primitive ne touchant qu'à des points de rédaction et de traduction, et les petites additions *a* et *b* qui y ont été introduites par les délégués n'étant que la consécration de faits dont la pratique journalière avait démontré l'indispensabilité.

Les passages soulignés sont ceux qui, dans l'esprit des

fondateurs, donnaient surtout à l'œuvre un caractère spécial.

Préliminaires.

Considérant :

Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, que les « *efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges ;* » mais à établir pour tous les mêmes droits et les mêmes devoirs ;

Que l'assujettissement du travailleur au capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle ;

Que pour cette raison, « *l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique* [12] ;

Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées.

Que l'émancipation des travailleurs « *n'est pas un problème simplement local ou national ;* » qu'au contraire ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique ;

Que le mouvement qui s'accomplit parmi les ouvriers des pays les plus industrieux de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de *ne pas retomber dans les vieilles erreurs,* et conseille de combiner tous les efforts encore isolés ;

Par ces raisons, le Congrès de l'association internationale déclare que cette association, ainsi que toutes les sociétés ou individus y adhérant, reconnaîtront comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes, « *la vérité, la justice, la morale, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité.* »

Le Congrès considère comme un devoir de réclamer non-seulement pour les membres de l'association les droits de l'homme et du citoyen, mais encore pour quiconque accomplit ses devoirs.

« *Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits.* »

C'est dans cet esprit que le Congrès a adopté définitivement

les statuts suivants de l'*Association internationale des travailleurs :*

ART. 1er. — Une association est établie pour procurer un point central de communication et de coopération entre les travailleurs des différents pays aspirant au même but ; savoir : le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière.

ART. 2. — Le nom de cette association sera : *Association internationale des travailleurs.*

ART. 3. — Le Conseil général se composera d'ouvriers représentant les différentes nations faisant partie de l'Association internationale. *Il prendra dans son sein, selon les besoins de l'Association, les membres du bureau : tels que président, secrétaire général, trésorier et secrétaire particulier pour différents pays.*

Tous les ans, le Congrès réuni indiquera le siége du Conseil général, nommera ses membres et choisira le lieu de la prochaine réunion. *A l'époque fixée par le Congrès, et sans qu'il soit nécessaire d'une convocation spéciale, les délégués se réuniront de plein droit au lieu et jour désignés*[13]. » En cas d'impossibilité, le Conseil général pourra changer le lieu du Congrès sans en changer toutefois la date.

ART. 4. — A chaque Congrès annuel, le Conseil général fera un rapport public des travaux de l'année. En cas d'urgence, il pourra convoquer le Congrès avant le terme fixé.

ART. 5. — Le Conseil général établira des relations avec les différentes associations ouvrières, de telle sorte que les ouvriers de chaque pays soient constamment au courant des mouvements de leur classe dans les autres pays. « *Qu'une enquête sur l'état social soit faite simultanément et dans un même esprit ; que les questions proposées par une société et dont la discussion est d'un intérêt général, soient examinées par toutes* », et que, lorsqu'une idée pratique ou une difficulté internationale réclamerait l'action de l'association, celle-ci puisse agir d'une manière uniforme. Lorsque cela lui semblera nécessaire, le Conseil général prendra l'initiative des propositions à soumettre aux sociétés locales ou nationales.

Il publiera un bulletin pour faciliter ses communications avec les sections.

ART. 6. — Puisque le succès du mouvement ouvrier ne peut

être assuré dans chaque pays que par la force résultant de l'union et de l'association;

Que, d'autre part, l'utilité du Conseil général dépend de ses rapports avec les sociétés ouvrières soit nationales, soit locales, les membres de l'*Association internationale* devront faire tous leurs efforts, chacun dans son pays, pour réunir en une association nationale les diverses sociétés ouvrières existantes. « *Il est bien entendu, toutefois, que l'application de cet article est subordonnée aux lois particulières qui régissent chaque nation; mais, sauf les obstacles légaux*[14], » aucune société locale n'est dispensée de correspondre directement avec le Conseil général à Londres.

Art. 7. — Chaque membre de l'*Association internationale*, en changeant de pays, recevra l'appui fraternel des membres de l'association. Par cet appui, il a droit : (*a*) aux renseignements relatifs à sa profession dans la localité où il se rend; (*b*) au crédit dans les conditions déterminées par le règlement de section et sous la garantie de cette même section[15].

Art. 8. — *Quiconque adopte et défend les principes de l'Association, peut en être reçu membre : « mais cela sous la responsabilité de la section qui le recevra. »*

Art. 9. — « *Chaque section est souveraine pour nommer ses correspondants au Conseil général.* »

Art. 10. — Quoique unies par un lien fraternel de solidarité et de coopération, les sociétés ouvrières n'en continueront pas moins d'exister sur les bases qui leur seront particulières.

Art. 11. — Tout ce qui n'est pas prévu par les statuts sera déterminé par les règlements revisibles à chaque congrès.

Signé :

Odger, Cremer, Wheler,
ouvriers anglais.

La cotisation annuelle était fixée à 1 fr. 25 par adhérent.

IV

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

Le règlement qui suit, également adopté par le Congrès, introduisit à titre régulier les points de détails qui, depuis l'origine, étaient appliqués par Paris, mais seulement à titre provisoire.

Règlement général.

ART. 1er. — Le Conseil général *est obligé* d'exécuter les résolutions du Congrès.

A. Il rassemble dans ce but tous les documents que les sections centrales des différents pays lui enverront et ceux qu'il saura se procurer par une autre voie.

B. Il est chargé d'organiser le Congrès et de mettre son programme à la connaissance de toutes les sections par l'intermédiaire des sections centrales des différents pays.

ART. 2. — Le Conseil général publiera, autant et aussi souvent que ses moyens le lui permettront, un bulletin qui embrassera tout ce qui peut intéresser l'Association internationale, et qui doit *s'occuper avant tout de l'offre et de la demande du travail dans les différentes localités, des sociétés coopératives et de l'état des classes laborieuses dans tous les pays.*

Art. 3. — Ce bulletin, rédigé dans plusieurs langues, sera envoyé gratis aux sections centrales, qui en communiqueront un exemplaire à chacune de leur section.

Art. 4. — Pour faciliter au Conseil général *l'exécution des devoirs qui lui sont imposés* par les articles ci-dessus, tout membre de l'Association et des sociétés adhérentes, versera, par année, une cotisation fixe de 10 centimes.

Cette cotisation est destinée à couvrir les différentes dépenses du Conseil général, comme la pension du secrétaire général, les frais des correspondances, des publications, des travaux préparatoires pour le Congrès, etc., etc.

Art. 5. — Partout où les circonstances le permettront, les bureaux centraux d'un groupe d'un certain nombre de sections de la même langue seront établis. Les membres de ces bureaux centraux, *élus et révocables à chaque moment par leurs sections respectives*, doivent envoyer leurs rapports au Conseil général une fois par mois et plus souvent s'il est nécessaire.

Art. 6. — Les frais d'administration de ces bureaux centraux seront supportés par les sections qui les ont établis.

Art. 7. — Les bureaux centraux, non moins que le Conseil général de l'Association, « *sont obligés de faire honneur au crédit qui sera donné aux membres de l'Association*, » mais autant seulement que leurs carnets seront visés par le secrétaire de la section à laquelle appartient le membre qui demande le crédit.

Art. 8. — Les bureaux centraux et les sections sont « *obligés* » d'admettre tous membres de l'Association à prendre connaissance du bulletin du Conseil général.

Art. 9. — Chaque section, nombreuse ou non, a droit d'envoyer un délégué au Congrès ; si la section n'est pas en état d'envoyer un délégué, elle s'unira avec les sections voisines en un groupe qui nommera un délégué commun pour tout le groupe.

Art. 10. — Les délégués recevront l'indemnité de la section ou du groupe de section qui les a nommés.

Art. 11. — Chaque membre de l'Association internationale a le droit de voter aux élections et est éligible.

Art. 12. — Chaque section ou groupe de section, qui compte plus de 500 membres, a le droit d'envoyer un délégué par 500 membres au-dessus de ce nombre primitif.

Art. 13. — Chaque délégué n'a qu'une voix au Congrès.

Art. 14. — Il est libre à chaque section de rédiger ses statuts particuliers et de les réglementer conformément aux circonstances locales et aux lois de son pays ; *mais ils ne doivent en rien être contraires aux statuts et au règlement généraux.*

Art. 15. — La révision des statuts et des règlements peut être faite par chaque congrès, à la demande de deux délégués présents.

Pour le Conseil général, siégeant à Londres :

Le président, ODGER, cordonnier. *Le secrétaire général,* ECCARIUS, tailleur.

Aux statuts généraux, et comme objets d'étude proposés au premier congrès était joint le programme suivant :

1° Organisation de l'Association internationale, son but, ses moyens d'action ;

2° Sociétés ouvrières, leur passé, leur présent, leur avenir ; du chômage, des grèves, moyens d'y remédier ; de l'enseignement primaire et professionnel ;

3° Du travail des femmes et des enfants dans les fabriques, au point de vue moral et sanitaire ;

4° Réduction des heures de travail, but, portée, conséquences morales ; de l'obligation du travail pour tous ;

5° Association, son principe, ses applications, la coopération distinguée de l'Association propre ?

6° Des relations du capital et du travail ; concurrence étrangère ; traités de commerce ;

7° Impôts directs et indirects ;

8° Institutions internationales ; crédit mutuel, papier-monnaie, poids, mesures, monnaie et langue ;

9° De la nécessité d'anéantir l'influence russe en Europe par l'application du principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et la reconstitution d'une Pologne sur des bases démocratiques et sociales ;

10° Des armées permanentes dans leurs rapports avec la production ;

11° Des idées religieuses, leur influence sur le mouvement social, politique et intellectuel ;

12° Établissement d'une société de secours mutuels.—Appui moral et matériel accordé aux orphelins de l'Association.

Telles sont dans leur entier les bases fondamentales de l'Association. Ainsi qu'il sera facile de s'en convaincre par une lecture réfléchie, toute l'organisation de l'Internationale était républicaine et fédérative ; elle laissait à chaque groupe son autonomie et ne laissait qu'aux seuls Congrès le pouvoir souverain; le Conseil général n'était qu'un moyen de communication entre les diverses sections, et nul ordre ne pouvait émaner des fonctionnaires responsables auxquels le Congrès avait confié la mission unique d'exécuter ses résolutions sans avoir même à les apprécier.

Quant à l'application du suffrage universel, l'Internationale, devançant son époque sur ce point comme sur tant d'autres, l'avait établi comme suit :

L'ensemble des sociétaires nommait le Conseil général, et ce conseil choisissait lui-même son bureau et ses fonctionnaires, toujours révocables, ce qui explique pourquoi le président suprême, dont ont tant parlé les ennemis de l'Association, n'a jamais existé que dans leur imagination servile, incapable de comprendre comment une aussi vaste organisation pouvait se mouvoir, sans être courbée sous le joug d'un potentat. Pour ce qui est d'un pacte secret, nous affirmons, sans craindre d'être démenti par personne, qu'il n'en a jamais été question entre les fondateurs de l'œuvre. Il tombe d'ailleurs sous le sens commun qu'un secret commun à 20 personnes eût bientôt cessé d'être un secret.

V

DÉBUTS.

Au beau pays de France, le soupçon est une plante indigène croissant spontanément auprès de toutes les tentatives nouvelles et dont les multiples rameaux enveloppent et trop souvent étouffent les personnalités naissantes. Pour aussi longtemps que rien ne les distingue aux yeux des foules, et qu'ils ne servent qu'à l'édification de renommées factices, les nouveaux venus du parti révolutionnaire républicain, auquel nous avons le douloureux honneur d'appartenir, sont flattés, soutenus, défendus par la masse égoïste et jalouse; mais aspirent-ils à quitter les rangs des comparses, pour tenter d'affirmer leur individualité sur une plus vaste scène, aussitôt la comédie change d'aspect : la calomnie basse et rampante s'attache a eux comme à une proie, et ne les abandonne qu'après les avoir salis ou terrassés, à moins que d'un effort vigoureux les lutteurs brisant l'étreinte ne s'élancent d'un bond jusqu'au sommet de la popularité.

Rien ne pouvait soustraire les fondateurs de l'Internatio-

nale à ce tribut, aussi le payèrent-ils largement; le plus en vue, et, par suite, le plus attaqué tout d'abord fut Tolain. La fonction de secrétaire de la commission ouvrière de l'exposition universelle qu'il avait occupée en 1862, sa profession de foi de candidat, publiée par le journal l'*Opinion nationale*, furent les points de départ des attaques à l'aide desquelles ses anciens collègues de la délégation s'efforcèrent d'entraver son action. On l'accusa, d'abord à bas bruit, puis à haute voix, d'être un agent secret du prince Napoléon, « il est du Palais-Royal », disait-on fréquemment, et cela faisait son chemin. La paternité des brochures rouges dont nous avons parlé lui fut attribuée, et lorsqu'il eut démontré, pièces en main, que ces publications ne portaient pas sa signature, on insinua que s'il ne les avait pas signées, cela faisait honneur à son habileté politique, mais qu'il n'en était pas moins l'inspirateur.

La fondation de l'Internationale fournit une occasion de recrudescence à tous ces bruits, et Fribourg, que son rôle actif lors des élections de MM. Pelletan et Pagès, ainsi que ses relations avec les groupes des écoles et du faubourg Saint-Antoine avaient porté en avant, n'accepta de faire partie des *internationaux* de Paris qu'à la condition d'en être l'un des correspondants; il voulait voir de très-près si réellement cette organisation aux allures républicaines n'abritait pas un piége impérialiste.

Tolain, directement prévenu par Fribourg de cette disposition d'esprit, accepta de laisser désigner ce dernier venu dans le groupe, comme titulaire du bureau de correspondance pour Paris.

L'entente une fois établie entre les correspondants, il fallut agir.

Dès le début de l'entreprise, l'argent manquait, le trimestre de loyer acquitté d'avance avait vidé la caisse du groupe fondateur, on dut recourir au crédit obligeant de

M. E. Blot, pour faire imprimer les 20 000 exemplaires des statuts généraux, ainsi que 7000 lettres d'adhésion.

Un petit poêle de fonte cassé, apporté par Tolain, rue des Gravilliers, une table en bois blanc servant dans le jour d'établi à Fribourg, pour son métier de décorateur, et transformée le soir en bureau pour la correspondance, deux tabourets d'occasion auxquels quatre siéges de fantaisie furent adjoints plus tard, tel fut, pendant plus d'une année, le mobilier qui garnissait un petit rez-de-chaussée exposé au nord et encaissé au fond d'une cour, où se condensaient sans cesse des odeurs putrides. C'est dans cette petite chambre de 4 mètres de long sur 3 mètres de large que furent débattus, nous l'osons dire, les plus grands problèmes sociaux de notre époque.

A Londres, les commencements du Conseil général ne furent guère plus brillants; et sans le produit d'un thé de famille avec concert, discours et bal, que donnèrent les membres anglais au public de Londres, l'œuvre eût peut-être tardé longtemps à prendre racine en Angleterre, faute d'argent.

Si nous insistons autant sur l'état précaire de l'Association à son début, c'est qu'on a tant de fois rebattu nos oreilles des *millions de l'Internationale*, qu'il importe, croyons-nous, de bien préciser quelles ont toujours été les vraies ressources pécuniaires de cette association, afin qu'on soit bien convaincu que la force acquise si rapidement par elle, est bien plutôt le produit des maladresses de ses adversaires, que des moyens *immédiats* dont elle pouvait disposer.

Les anciens collègues de Tolain à la délégation de Londres n'avaient pas été les seuls à parler des soi-disant menées « plomplonniennes » (*sic*) du candidat ouvrier; les étudiants de brasserie et les *centurions*[16] ouvriers du faubourg Saint-Antoine avaient accueilli ces propos funestes, puis, selon l'expression de Voltaire, ils les avaient encore *enfunestés*.

Un refroidissement de relations entre Tolain et M. Hen ri Lefort, son introducteur auprès de M. Delescluze et d ses amis, appuyait tout un système de probabilités défa vorables à Tolain.

Fribourg, résolu à dissiper cette obscurité, se rend chez M. Lefort. En peu d'instants, il s'aperçut que so hôte était surtout mécontent d'avoir été tenu à l'écart lo de la fondation de l'*Internationale*, à laquelle il eût é fier d'attacher son nom. On convint de prendre à l'aven conseil de ses lumières, la querelle semblait apaisée.

Vain espoir, ce n'était que le prélude de l'antagonism violent qui ne cessa de régner entre le groupe parisien et la branche française de Londres composée en gran partie de proscrits momifiés dans leurs procédés révolu tionnaires calqués sur l'antique, et à la mise en pratiq desquels ils prétendaient qu'on subordonnât toute autr tentative.

M. Lefort, dans son entretien avec Fribourg, avait as suré que son adhésion de membre de l'Association e donnant à l'*Internationale* un caractère incontestable d républicanisme radical, amènerait à composition tous le groupes des *purs* que renferme Paris, et que 10 000 hom mes des sociétés coopératives formées sous l'égide d *Crédit au Travail* devaient s'empresser d'adhérer à l'œu vre à peine née[17].

VI

PARIS ET LONDRES.

Peu de temps après cet incident, une lettre du Conseil central arrivait rue des Gravilliers. Dans cette lettre, on avisait Tolain, Fribourg et Limousin, que, sur la proposition de M. Lelubez, secrétaire pour la France, M. Henri Lefort venait de leur être adjoint comme *correspondant général de l'Association près la presse française.* En cette qualité, il devrait être chargé de toute négociation et rédaction de pièces à faire connaître au public par la voie du journalisme.

De par le Conseil général, le bureau de Paris allait avoir son chef, et ce chef était un bourgeois, c'était un coup d'État au petit pied. Une telle prétention souleva l'indignation des membres parisiens, une protestation fut envoyée à Londres, et les correspondants adressèrent à M. Lefort une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Si nous ne voulions que faire un éclat, une manifestation républicaine, nous prendrions pour drapeau un autre nom que

le vôtre, un nom illustre ; nous serions brisés, mais nous tomberions aux applaudissements de tous.

« Tel n'est pas notre but, nous voulons fonder une association qui, par l'étude, amène progressivement l'émancipation du travail. Sur ce terrain, quelle que soit l'estime que nous ayons pour vous, votre notoriété ne présente que des dangers sans aucun avantage, et voilà pourquoi nous la repoussons[18]. »

Si ce ne sont plus les termes précis de cette pièce, nous en garantissons toutefois le sens exact.

Le conflit s'aggrava. D'un côté M. Lefort, se croyant sûr de l'appui du Conseil général, menaçait de briser le bureau de Paris. Dans l'autre camp, craignant que la personnalité de M. Lefort ne recouvrît l'ingérence dans l'*Internationale* du groupe de Guernesey, dont il était le commensal et l'ami, les Parisiens résistaient avec passion.

La situation devenait difficile ; en même temps et comme si la police impériale eût été prévenue de ces déchirements intérieurs, tous les jours, à toutes les heures, des agents plus ou moins maladroits venaient relancer Fribourg, lui adressant mille et une questions sur l'avenir de l'œuvre, sur le nombre des adhérents, sur les chefs réels du mouvement. Beaucoup sollicitaient un mot de ralliement, un signe particulier qui permît aux internationaux de se faire reconnaître de leurs co-associés.

Tous les piéges furent tendus, tous furent évités. La volonté bien arrêtée des fondateurs de ne pas retomber dans les *vieilles erreurs* du compagnonage secret fit échouer toutes les ruses, lassa les plus acharnés. Jamais l'Internationale ne consentit à prendre un caractère ténébreux tant qu'elle put fonctionner au grand jour sans être inquiétée.

En vue d'apaiser le différend, le Conseil général commit des enquêteurs pour connaître du débat et présenter des rapports concluants ; mais Lelubez, l'ami intime de Lefort, est choisi pour cette mission. C'en était trop ; malgré le

désir des correspondants parisiens de rester impassiblement enfermés dans leurs droits comme dans une forteresse, ils perdent patience, et le jour même où Lelubez retournait à Londres par les voies rapides, Tolain et Fribourg, avec 120 fr. en poche pour tout bagage, partaient par Boulogne, et le lendemain 1er mars, débarquaient à deux heures de l'après-midi à London Bridge.

La fin de la journée fut employée par eux à courir, sous la conduite d'Eugène Dupont, à la recherche des membres du Conseil central, et à se concilier les sympathies de Jung, secrétaire pour la Suisse. A huit heures du soir, au moment où Lelubez allait donner connaissance de son rapport, Tolain et Fribourg faisaient leur entrée dans le salon du grand Conseil.

L'effet de ce coup de théâtre fut complet. Lelubez visiblement désarçonné n'osa lire que la fin du réquisitoire qu'il avait préparé, et la discussion au fond commença aussitôt.

Au nom de leur droit de bureau autonome, les correspondants parisiens dénièrent au Conseil général le pouvoir de s'immiscer dans leurs affaires intérieures; ils déclarèrent que, pères de l'Association, ils ne souffriraient pas qu'on portât atteinte au pacte fédératif consenti librement par tous les membres, et que tant qu'ils ne commettraient aucun acte contraire aux principes énoncés par les statuts généraux, ils entendaient être les maîtres chez eux, et ne relever que de leurs mandants pour leurs fonctions de correspondants.

« Pénétrez-vous bien de cette idée, » ajoutèrent-ils en terminant : « le Conseil général n'est que le cœur de l'Association, le Congrès seul en sera la tête. »

Les Anglais sanctionnèrent par leur vote cette interprétation des statuts provisoires. Et M. Lefort fut cassé de ses fonctions avant d'avoir fonctionné.

La même nuit, Tolain et Fribourg reprenaient le ba-

teau, et le mercredi soir ils rentraient à Paris; leur absence avait duré cinquante heures.

Ils avaient vaincu, ils avaient formellement annoncé qu'ils n'entendaient pas jeter la France dans les hasards d'une combinaison de politique enfantine, destinée fatalement, selon eux, à plonger le pays dans les convulsions d'une guerre civile, dont l'effet le plus clair devait être encore d'écrémer Paris de tout élément socialiste, et de retarder d'un siècle peut-être l'affranchissement du prolétariat.

Ils avaient vaincu, après avoir proclamé que si pour eux il était incontestable que certaine forme politique fût nécessaire à l'application de sérieuses réformes sociales, il était également vrai que toute révolution armée qui n'aurait d'autre but que de changer le nom du despote ou le nombre des maîtres leur paraîtrait un crime de lèse-humanité.

Ils avaient vaincu, mais au mépris de la haine de toute l'école Blanquiste et en laissant derrière eux un long cortége d'amour-propre blessé, de petites vanités froissées, d'ambitions bourgeoises déçues qui, se groupant en un faisceau de haines, n'attendirent qu'une circonstance pour se donner la jouissance des représailles.

Une première occasion devait leur être offerte aux conférences de Londres.

VII

PREMIERS PROGRÈS.

La situation des correspondants parisiens devenait meilleure au point de vue de la liberté d'action, l'éclat qu'ils avaient fait au Conseil général leur étant un sûr garant que désormais rien ne viendrait contrecarrer leur influence. En effet, depuis cette époque jamais le bureau central n'intervint dans les nominations des bureaux correspondants, les titulaires donnaient avis au secrétaire de leur nationalité ; le Conseil central accusait réception de la notification, et c'était tout. En même temps cette omnipotence leur imposait l'obligation de faire pour le moins, aussi bien tout seuls, que leurs adversaires ne manqueraient pas de prétendre qu'ils auraient pu faire avec leur protectorat.

La tâche était rude, ils l'acceptèrent néanmoins tout entière.

Les adhésions individuelles arrivaient assez fréquentes, presque tous les survivants des associations républicaines dissoutes par l'Empire venaient se faire inscrire *aux Gravilliers*. Des médecins, des publicistes, des industriels, des

fonctionnaires de l'armée apportaient leurs concours à l'œuvre.

Beaucoup acceptèrent de servir de liens entre Paris et la province et recevaient verbalement les instructions suivantes :

Faire lire les statuts avant de laisser adhérer qui que ce soit ; se recruter plus particulièrement dans les rangs des républicains ; bien appuyer sur le caractère *socialiste* de l'Internationale, association étrangère dont l'établissement en France ne pouvait être officiel ; se servir des cartes de sociétaires imprimées en anglais pour démontrer que les correspondants n'étaient que des intermédiaires établis dans le but de faciliter l'application des articles 5 et 7 des statuts généraux.

Recommander à chaque nouveau groupe constitué, de cesser immédiatement de correspondre avec Paris, dont il n'avait pas d'ordres à recevoir, et de s'adresser au Conseil général de Londres pour tous les renseignements d'organisation intérieure.

En un mot, profiter en toute occasion du silence des Codes sur ce fait nouveau et gagner prudemment du terrain.

Malgré ou peut-être même à cause de toutes ces précautions, un assez grand nombre de sociétaires hésitaient à donner leurs noms, adresses et qualités ; rendus défiants par l'expérience, ils sollicitaient un *incognito* actif que leur accordaient bien volontiers les membres du bureau de Paris.

Reconnaissons cependant qu'un certain nombre de notabilités politiques ne reculèrent pas devant l'adhésion formelle aux statuts de l'Internationale. Parmi ces artisans de la première heure, nous sommes en droit de citer MM. Jules Simon, l'auteur de l'*Ouvrière*, l'*École*, le *Travail*; Henri Martin, le populaire historien ; Gustave Chaudey, le collaborateur actif de P. J. Proudhon, tombé victime de Raoul

Rigault; Corbon, l'ancien vice-président de la Constituante de 1848; Charles Beslay et bien d'autres que les événements éloignèrent plus tard du groupe fondateur [19].

La province, elle aussi, commençait à donner signe de vie, et Rouen, le Havre, Caen, Condé, Lille, Amiens, Lyon, Nantes, Pocé, Lisieux, Roubaix, Saint-Étienne, Liancourt, Libourne devenaient des centres de propagande socialiste, ayant leur bureau de correspondance avec le conseil provisoire de l'Association.

Dans le même moment et par l'intermédiaire de Fribourg, l'Internationale pénétrait dans la franc-maçonnerie parisienne où elle recrutait force sympathies; enfin la Suisse, la Belgique et l'Amérique annonçaient la création de groupes franchement socialistes.

Pourtant, malgré leur apparence de succès, les correspondants parisiens se sentaient isolés dans Paris; la masse ouvrière leur échappait, le groupe s'augmentait, mais ce n'était toujours qu'un groupe particulier, une sorte d'Église, et d'instinct, ils sentaient qu'une prolongation de cet état de choses ne pouvait aboutir qu'à un échec.

Il fallait tenter un grand effort. Une liste des ouvriers les plus influents de Paris fut dressée, des lettres particulières furent lancées, et chacun d'eux, en croyant ne se rendre qu'à une invitation personnelle, vint prendre part à la réunion clandestine organisée par Tolain et Fribourg. Le piége avait réussi, cent cinquante citoyens environ y furent pris [20].

Sans leur donner le temps de se reconnaître et profitant du silence général, Fribourg, après s'être excusé du procédé sommaire employé pour amener cette réunion, exposa :

« Les correspondants parisiens, émanation d'un groupe particulier, ne se reconnaissaient pas le droit de stipuler pour la classe ouvrière tout entière.

« Ne voulant usurper aucune influence légitime, ils venaient demander à cette assemblée, formée à dessein de représentants des diverses industries parisiennes, de vouloir bien aviser au moyen de nommer dans chaque groupe professionnel un travailleur dont la mission serait d'aider à l'administration et à la direction du mouvement parisien.

« Les correspondants ainsi contrôlés chaque jour par les vrais représentants du travail, nulle déviation à l'esprit des statuts généraux de l'Internationale ne serait à redouter. »

Du milieu des auditeurs se lève alors un ouvrier en papier peint, ancien membre d'une société de résistance professionnelle, qui carrément, sans détours ni phrases, pose nettement la question des tendances politiques particulières aux fondateurs de l'Internationale, les mettant en demeure d'avoir à réfuter les accusations de césarisme plomplonnien qu'on formulait si fréquemment contre les plus connus d'entre eux. Il demandait également comment, s'ils n'étaient pas les agents de l'Empire, ils espéraient arriver à fonder, malgré la loi, une association non autorisée.

Au milieu de l'attention devenue générale, Tolain répondit à Héligon sur la question des tendances particulières, par un historique de ses agissements auprès du prince Napoléon, avec lequel il n'avait jamais eu que les rapports naturels du secrétaire de la commission pour l'exposition avec le président de cette institution ; sur le point légal, il refit la théorie de la société étrangère contre laquelle les codes ne l'ayant pas prévu n'avaient rien formulé, et conclut à la nécessité de profiter de cette équivoque pendant qu'il en était temps encore.

Fribourg, de son côté, fit connaître la pensée intime des correspondants parisiens, sur le caractère politique de

l'Association. « En tant qu'il s'agit des membres adhérents, l'*Internationale* doit se recruter de préférence parmi les républicains; mais la société, comme corps constitué, s'abstiendra absolument de toute ingérence dans les affaires politiques de la France; c'est une société d'étude, non une nouvelle charbonnerie. »

Puis pour faire évanouir tout doute sur la sincérité des déclarations qui venaient d'être faites, il ajouta :

« L'Internationale sera la force de l'avenir ouvrier; vous devez y adhérer, soit pour nous aider dans l'accomplissement de notre œuvre si nous sommes sincères, soit pour nous démasquer à temps si nous sommes des fourbes. »

L'heure avancée ne permettant pas le vote sur la proposition, l'assemblée se sépara en promettant de faire connaître le résultat des réflexions générales des ateliers de Paris sur cette grosse affaire.

VIII

PREMIER GRAND BUREAU.

Peu de jours après, la commission des Gravilliers comptait dix-sept membres adjoints aux correspondants, ce qui tout en ne portant qu'à vingt, chiffre légal, les membre connus et fonctionnaires du bureau de Paris, mettait a service de l'Internationale la puissance dont elle allai avoir besoin.

Voici de souvenir les noms et professions des membre de ce premier grand bureau :

Tolain, ciseleur; Fribourg, graveur; Ch. Limousin margeur : tous trois correspondants; Debock, typographe Bourdon, graveur d'armoirie; Héligon, papiers peints; Culetin, corroyeur; Parrachon, Camelinat, Guyard, monteurs; Fournaise, opticien; A Murat, mécanicien; Varlin relieur; Bellamy, robinettier; Delorme, cordonnier Mollin, doreur; G. Laplanche, carrossier; Delahaye, serrurier puis plus tard et par suite de mutation : Chemalé, commi architecte; Gauthier, bijoutier; P. Malon, journaier.

A partir de ce moment, le mouvement dit coopératif re

çoit une nouvelle impulsion et la présence des internationaux se fait partout sentir [21].

A Puteaux, Saint-Denis, Vanves, Montreuil, Vincennes, Grenelle, partout dans Paris où se formait une société ouvrière, le bureau déléguait un de ses membres pour faire prévaloir l'idée générale d'une fédération des groupes et pour combattre toute ingérence d'un protectorat politique.

Les questions de grèves soulevées si malheureusement à la même époque par le parti blanquiste, n'avaient pas d'adversaires plus déclarés que les internationaux. « Étudiez d'abord, disaient-ils, voyez si les conditions économiques du pays permettent une révision des tarifs; puis, après avoir été assurés que vous avez pour vous *la vérité et la justice*, examinez si vous êtes en état d'entreprendre la lutte et si vous avez la certitude de faire triompher votre idée, sans cela vous ne produirez qu'aggravation de misère particulière et publique. »

Ces conseils étaient parfois écoutés, et c'est à l'Internationale que revient la gloire d'avoir fait avorter toute tentative de grève du bâtiment pendant les trois années 1865, 66 et 67.

Dans un article publié par l'*Opinion nationale*, M. Ducuing avait fourni aux internationaux un moyen excellent de former des sociétés légales quoique non autorisées; la forme de société civile par lui préconisée fut bientôt populaire dans le monde travailleur, et les Gravilliers devinrent le rendez-vous général de tous ceux qui tentèrent la fondation des sociétés dites coopératives. Consommation, production, crédit, solidarité, constructions ouvrières, caisse du *sou*, syndicats de crédit mutuel, telles furent pendant des années les questions débattues chaque soir dans ce petit cénacle ouvrier.

Tous les jeudis la Commission se réunissait pour étudier le programme du premier congrès et prendre connais-

sance de la correspondance, chaque jour plus volumineuse qui de tous les points de l'Europe était adressée au bureau parisien[22]. Lorsque les questions faites aux correspondants nécessitaient une déclaration de principes, ceux-ci en prenaient acte pour faire insérer dans les journaux parisiens un petit manifeste qui les aidait puissamment à tenir le public en éveil sur l'existence de l'*Internationale*.

Malgré tous ces efforts, il fut impossible de grouper en sept mois plus de cinq cents adhérents directs, mais les correspondants avaient préparé un avenir dont ils se croyaient les maîtres et qui devait si cruellement les détromper.

IX

TENTATIVES RIVALES.

Pour contre-battre l'Internationale dès ses premiers agissements, quelques hommes appartenant au parti impérialiste tentèrent de fonder une association qui sous le titre d'*Extinction du paupérisme : Invalides civils*, devait résoudre à bas prix le problème terrible de la prévoyance en faveur de la vieillesse malheureuse.

L'esprit et le but de ce nouveau groupe était nettement défini par ses statuts dont nous extrayons les deux articles suivants :

Art. 2. — Cette *Association* est constituée sous la protection de l'empereur Napoléon III, dont ses fondateurs ont obtenu l'appui, et grâce à qui leur initiative a pu triompher de tous les obstacles.

Art. 3. — Les membres de l'*Association* prient l'empereur de choisir, pour intermédiaire de ce protectorat auprès d'eux, le duc de Persigny, les antécédents du duc témoignant de sa sympathie pour les idées sociales dont le triomphe doit assurer

le bien-être des masses en consolidant leur alliance avec la dynastie impériale.

Parmi les signataires de cette pièce, nous relevons curieusement les noms de L. E. Boullanger, le mécanicien à la main de fer, et J. Durand, le coupeur de chaussures, qui figurèrent depuis parmi les membres de la Commune de Paris. Singulière transformation, on en conviendra.

Entre cette association et l'Internationale, nul accord n'était possible; cependant, l'un des agents de M. Hugelmann, le sieur Fanfernot, tenta d'obtenir, par intimidation, une alliance offensive et défensive : repoussé sur le terrain politique, on fit valoir des raisons de sentiment, en représentant à Fribourg qu'il aurait mauvaise grâce à répudier toute solidarité avec un groupe dans lequel figuraient son père et son frère aîné.

La nécessité de ne pas donner de couleur politique immédiate à l'Association internationale fit échouer toutes les combinaisons : les négociateurs partirent furieux et menaçants; c'était encore un groupe d'ennemis de plus.

Le seul résultat direct de ces tentatives fut d'amener le bureau des Gravilliers à décider que nul ne pouvait être adhérent de l'Internationale et membre d'une société placée sous un protectorat politique quelconque.

On sait le sort des Invalides civils, et comment les fondateurs, pour prix de leur entier dévouement à l'Empire, furent désavoués officiellement et contraints d'abandonner la partie.

Un autre groupe conduit par M. Bazin, ouvrier typographe, vint peu de temps après chercher une tribune dans les colonnes du journal le *Pays*, dirigé par M. Grandguillot.

Là comme dans les rapports des délégués, le thème fa-

vori était l'appel au pouvoir impérial pour atteindre le but désiré. Les ouvriers rédacteurs parlaient au nom du peuple et prétendaient en représenter les tendances dynastiques; l'Internationale ne pouvait garder le silence; en vue d'affirmer eux aussi une tendance ouvrière, ils s'adressèrent à M. Peyrat, qui leur offrit l'hospitalité de l'*Avenir national*, sous la surveillance de M. Horn, le Hongrois que chacun sait.

Quelques articles signés des correspondants parurent pendant une semaine, puis le silence se fit; le but des internationaux était atteint : on ne pouvait plus les confondre avec les ouvriers du journal le *Pays*.

Les Gravilliers n'en étaient pas du reste à leur coup d'essai de journalisme. Indépendamment d'une brochure sur les élections de Paris, publiée en 1863 par Tolain, ils avaient fondé sous le titre la *Tribune ouvrière*, un journal littéraire hebdomadaire à cinq centimes.

L'Empire, effrayé du succès rapide de cette petite feuille, la fit saisir au quatrième numéro et condamna le gérant Ch. Limousin à un mois de prison, qu'il fit.

Le considérant du jugement établit que le journal est supprimé, pour avoir parlé d'économie sociale à propos d'architecture et sans être cautionné.

Désireux de continuer la lutte écrite, et cette fois avec le caractère avoué du socialisme, l'Internationale fait imprimer à Bruxelles la *Presse ouvrière*, organe de l'Association internationale; la police de l'Empire en interdit l'entrée dès le premier numéro [23].

Puis, pendant que l'Internationale poussait au mouvement coopératif sous forme de société civile, que M. Beluze préconisait au *Crédit au Travail* la forme de société

à gérance, que M. Léon Say fondait et administrait la *Caisse des associations populaires de crédit, de production et de consommation*, société à responsabilité limitée et capital variable, l'Empire tentait de se jeter dans le mouvement par la création de la *Caisse des associations coopératives*, dont le siége fut établi place Royale, et dans le coffre de laquelle le chef de l'État versait 500 000 francs.

Toutes ces tentatives d'émancipation par le capital, et bien d'autres encore, devaient échouer devant l'ignorance et l'indifférence de la masse populaire ; seule l'Internationale grandissait sans interruption, et c'est au milieu de ce concours de circonstances que s'ouvrirent les conférences de Londres.

X

LES CONFÉRENCES DE LONDRES.

Le Congrès annoncé pour 1865 ne pouvant avoir lieu, par suite du trop petit nombre des adhérents et de sa pauvreté pécuniaire du Conseil général, une conférence administrative fut résolue pour le jour anniversaire de la fondation; de cette façon, tout en fournissant aux fondateurs une occasion de se rendre compte des résultats obtenus, le public ne pourrait reprocher à l'Association d'avoir retardé l'étude des problèmes soulevés par le projet de programme du futur Congrès.

Le 23 septembre 1865, les correspondants de Paris, Tolain, Fribourg, Ch. Limousin, auxquels avait été adjoint Varlin comme représentant des 500 adhérents parisiens; César de Paëpe, correspondant de Bruxelles; Dupleix, relieur, représentant la section française de Genève ; J. Becker, pour les sections allemandes de Suisse; des délégués de la branche française de Londres, parmi lesquels Vésinier et Lelubez; enfin les représentants du bureau central Odger, Cremer, Karl Marx, Eugène Dupont, Jung et un capitaine

polonais dont le nom nous échappe, se réunissaient dans l'une des salles d'*Adelphi Terace*, à Londres.

Pour se rendre à l'invitation du Conseil, les représentants des différents groupes européens avaient dû s'imposer de lourds sacrifices d'argent, et sans la précaution prise par le Conseil général de les défrayer du logement et de la nourriture pendant le temps de leur séjour dans la capitale de l'Angleterre, les conférences eussent été, par force majeure, terminées dès le premier jour.

Nous passerons rapidement sur les travaux généraux de ces réunions pour ne nous arrêter que sur deux points du débat que soulevait le programme à l'ordre du jour.

Tout d'abord les conférenciers furent arrêtés par le titre même de l'Association. En effet, qu'est-ce qu'un travailleur? A quel signe certain peut-on discerner celui qui a droit à ce titre, d'avec celui qui voudrait l'usurper? Devait-on admettre tous ceux qui revendiqueraient cette qualification?

A Paris, la question avait été résolue. Dans les séances du jeudi, les Gravilliers s'étaient formellement prononcés pour l'exclusion formelle de ce qu'on appelle vulgairement les travailleurs de la pensée.

Malgré leur grand bon vouloir, les Parisiens n'avaient pu comprendre ce qu'il fallait entendre par ces mots; s'ils signifiaient professions libérales, et comprenaient les avocats, poëtes, romanciers, médecins, artistes, journalistes, leur avis était que la présence de ces messieurs dans les rangs de l'Association internationale des travailleurs, contribuerait à lui enlever son caractère de société ouvrière socialiste, et l'entraînerait fatalement dans les menées politiques.

A leurs yeux, ceux-là seuls étaient des travailleurs, qui, n'ayant d'autres ressources que leur travail journalier, pouvaient, d'un jour à l'autre, être atteints par la misère, par suite de chômage involontaire ou de maladies imprévues; en dehors de cette catégorie, il n'existait pour eux au-

eun genre de travailleurs auxquels l'Association pût être utile.

Les Anglais, moins radicaux que leurs collègues de Paris, désiraient pouvoir admettre quiconque sollicitait l'admission; les Suisses et les Belges revendiquaient la même facilité; ils s'appuyaient sur ce que dans leurs pays respectifs les professions libérales, beaucoup plus accessibles qu'en France, étaient victimes de toutes les fluctuations des affaires, aussi bien, et souvent même plus cruellement que les professions manuelles.

Afin de sauvegarder la liberté des groupes et pour ne rien préjuger, il fut arrêté par la Conférence que chaque section serait libre, sous sa responsabilité, de donner au mot travailleur toute l'extension dont il lui semblerait susceptible. Par les mêmes motifs, l'admission des femmes fut laissée à l'appréciation de chaque bureau correspondant.

Sur ce point encore, les Français, plus avancés dans leurs travaux, avaient décidé, à une grande majorité: « La place de la femme est au foyer domestique, et non au *Forum;* la nature l'a faite nourrice et ménagère, ne la détournons pas de ces fonctions sociales pour la jeter hors de sa voie; à l'homme le labeur et l'étude des problèmes humains; à la femme les soins de l'enfance et l'embellissement de l'intérieur du travailleur. » En conséquence, ils avaient conclu à sa non-admission dans l'Internationale, au grand scandale des partisans de la prétendue émancipation de la femme.

La question des membres honoraires fut aussi résolue par la négative. Le Conseil général apprit alors à la Conférence qu'un noble lord avait fait offrir d'acquitter une cotisation de 10 liv. sterl. (250 fr.) par an pour être le soutien de l'Association. Rompant en visière avec tous les usages britanniques, le Conseil avait repoussé sa proposition.

Néanmoins, ces mesures toutes provisoires, mais que reconnut plus tard le Congrès de Genève, n'eurent pas d'effet

rétrospectif : ce qui explique pourquoi, en dépit de ces décisions, un certain nombre de femmes et de membres non travailleurs ont pu continuer à faire partie de l'Internationale parisienne.

Le second point intéressant du programme, et qui devait être le brandon de discorde de la Conférence, la question polonaise, parvint à l'ordre du jour. Les Français et les Suisses, au nom de leur section, se refusaient formellement à la laisser s'introduire dans le questionnaire du Congrès; il leur semblait que cette question toute politique ne pouvait raisonnablement figurer dans un Congrès purement socialiste, et dans les réunions des comités qui s'étaient tenus pendant la journée, dans l'une des salles d'un *public house* de Long-Acre, les Parisiens et les Genevois avaient lutté pour la radiation, mais sans succès : deux votes successifs les avaient condamnés au silence; la seule concession qui leur avait été faite consistait dans l'adjonction des mots « démocratique et sociale » à la formule primitive.

A la séance publique dans laquelle cette question fut discutée, assistait Vésinier. Jusqu'à ce jour, il avait peu parlé, guettant l'heure d'agir et de servir les projets des politiques de Leicester square. En l'apercevant en disposition de prendre la parole, Dupleix et J. Becker protestèrent auprès du président Odger, contre la présence de ce monsieur dans l'assemblée. Ils lui firent connaître que Vésinier avait été contraint de quitter Genève, à la suite de faits assez graves pour qu'il pût lui être fait un défi de s'y représenter désormais.

Le temps manquant pour établir d'une façon bien nette cette accusation, le Conseil en ajourna l'examen au lendemain, et la discussion commença.

Le capitaine polonais et les membres du Conseil central, Karl Marx, Peter Fox, Lelubez, firent valoir en faveur de la Pologne opprimée tous les arguments de politique et de sentiments que la question comportait. Les Anglais applaudirent, les Français et les Suisses, liés par le vote du matin, s'abstinrent de prendre la parole ; on allait procéder au vote définitif, lorsque César de Paëpe demanda la parole et plaida chaleureusement la contre-partie de cette thèse. Que voulait la Pologne? Il l'ignorait ; et alors même qu'il l'eût su, pour lui, cette question était le danger de l'Association ; il fallait l'écarter ; l'assemblée devint hésitante.

Le tour de parole de Vésinier était arrivé. Dans un discours plein de fiel et de haine, il s'efforça de démontrer qu'en écartant la question polonaise on complairait à l'Empire dont les sentiments russophiles étaient hautement affichés à cette époque ; et se faisant l'organe des secrètes pensées de la branche française de Londres, il déclarait que pour lui ceux qui voulaient écarter la question polonaise n'étaient que des agents bonapartistes.

La foudre est moins prompte que ne le furent les délégués parisiens, spontanément levés, la figure bouleversée par la colère et l'indignation. « Vous en avez menti ! » s'écrièrent-ils d'une seule voix. Ils allaient sévir contre l'insulteur ; mais le lieu où ils se trouvaient, le respect dû à l'assemblée, joint au sentiment de pitié et de dégoût que Vésinier inspire à tous ceux qui le connaissent, retinrent leurs mains prêtes à châtier, et, se contenant à grand'peine, ils se rassirent en silence.

Le reste de la séance fut sans intérêt. La question polonaise fut maintenue et les conférences closes.

Le lendemain, à Saint-Martin's Hall, un thé, suivi de discours, de chants républicains, et terminé par un bal, fournissait aux Parisiens une occasion de connaître de plus près les hommes du Conseil central.

Pendant que Varlin et Limousin faisaient danser les

deux jeunes filles de Karl Marx, celui-ci racontait à Tolain et Fribourg comment il avait voué une haine profonde à P. J. Proudhon pour ses opinions anticommunistes; comment en réponse au chapitre de ce philosophe: *la Philosophie de la misère*, il avait lui victorieusement répondu par son livre *Das Capital*, chap. des *Misères de la philosophie*[24].

D'un autre côté, les Parisiens apprenaient que Lelubez avait écrit à Lyon pour tenir cette section en garde contre les ménées de Paris, qu'il prétendait dirigées par des *intrigants;* Dupleix à son tour faisait connaître les turpitudes de Vésinier, et obtenait la promesse de son exclusion du Conseil central.

On le voit, le désaccord était plus grand que jamais entre la partie parisienne et le groupe politique londonnien, qui ne reculait pas devant la calomnie pour tenter de s'assurer la prépondérance; de plus, il devenait évident pour les correspondants, que l'union des doctrines socialistes au sein de l'Internationale serait difficile à établir; mais loin d'y voir un motif de découragement, les Parisiens s'en applaudissaient davantage d'avoir réussi à provoquer un débat contradictoire.

XI

CONGRÈS DE GENÈVE, 1865-1866.

L'année de l'Association 1865-66 se passa sans grands événements pour l'Internationale. Les séances du jeudi aux Gravilliers, consacrées entièrement à l'étude du programme, amenaient fréquemment de nouveaux visages, et le nombre des adhérents atteignait ainsi le chiffre de 1200; mais notons au passage que les premiers inscrits se refusèrent à verser une seconde fois la cotisation annuelle, se fondant sur ce que des conférences n'étaient pas un congrès.

Pendant que les travailleurs parisiens se taisaient et étudiaient, les étudiants européens se réunissaient pour parler au Congrès de Liége; là, Tridon, Protot, Humbert, Jaclard, Regnard, Germain Casse, Levraud, etc., etc., et autres de même valeur, se donnaient en spectacle à l'univers en combattant avec fureur des opinions philosophiques contraires aux leurs. On trouvera plus loin la déclaration de l'Internationale sur le même sujet, et le lecteur appréciera de quel côté était la modération et le respect des croyances.

A leur retour, les congressites de Liége rapportèrent un numéro du journal belge l'*Espiègle*, dans lequel Vésinier rendant compte des conférences de Londres, envenimait encore le débat et traitait de la façon la plus injurieuse les délégués parisiens. Ceux-ci mis en cause aussi directement, ripostèrent par une lettre à Vésinier qui fit pousser des cris de rage à cet être hybride ; riposte, réponse, etc. Le résultat de cette correspondance épicée fut une provocation en duel adressée par Vésinier aux quatre insultés : provocation acceptée, mais ajournée jusqu'à l'époque du Congrès de Genève.

Vésinier, emprisonné pour son *Mariage d'une Espagnole*, qu'à cette époque il répudiait, et qu'il prétendait émané d'une autre plume que la sienne, ne put venir ; ce fut heureux pour lui, les correspondants parisiens l'eussent tué comme un chien. Plus tard, en 1869, rencontré à Paris par Fribourg, il prétendit que les épithètes injurieuses qui émaillaient son article étaient dues à M. Odillon Delimal, et qu'il se faisait fort de démontrer que la copie originale avait été surchargée par cet écrivain, qui avait voulu rendre l'article plus *Figariste*.

Le mois d'août fut consacré à la confection du mémoire parisien, ainsi qu'à rechercher des moyens à employer pour envoyer à Genève un grand nombre de délégués. L'argent manquait toujours, on quémanda un peu partout [25], des membres du bureau firent les frais de leur propre voyage, et tant bien que mal, onze internationaux quittèrent Paris[26].

Vers la fin d'août, le Conseil central, sans prendre conseil de Paris, avait commis la lourde faute de convoquer les étudiants français au congrès des travailleurs; cette maladresse devait porter ses fruits. En effet, à peine débarqués à Genève, les Parisiens se trouvent placés en face de MM. Protot, Humbert, Calavaz, Jeunesse, et d'un ouvrier menuisier, Lalourcet, qui, arrivés de la veille, avaient déjà

su dire tant de mal des délégués parisiens, que les Genevois prenant ces étudiants pour des agents de police français voulaient en faire justice. Grâce à Tolain et à Fribourg on respecta ces messieurs, qui n'en furent que plus acharnés. Le lendemain, ils tentent de s'introduire dans la salle du congrès; pendant que Humbert et Calavaz retiennent Fribourg dans le jardin de l'établissement, Protot réussit à obtenir la parole, et pendant une demi-heure s'efforce de transformer cette réunion socialiste en une manifestation antibonapartiste.

Les Anglais impatientés lui imposent silence et le congrès est ouvert; le même jour, Tridon et Blanqui ayant rejoint leur acolyte, écrivirent au *Confédéré de Fribourg* une lettre genre blanquiste, c'est-à-dire dénonciatrice et menteuse. Le jeudi suivant, nouvelle tentative de leur part, nouvel échec. Et cette fois, sans l'intervention active de ceux qu'ils insultaient, Protot et sa clique ne faisaient qu'un saut de la salle du congrès dans les eaux du lac [27].

Ces messieurs disparurent; mais le lecteur peut apprécier si l'entente était possible entre les deux groupes. Les blanquistes se vengèrent de leur affront public en faisant du nom de coopérateurs l'injure la plus cruelle de leur répertoire.

Après vérification des pouvoirs, la présidence est dévolue à Jung, qui parlant également bien les trois langues allemande, anglaise et française, pouvait le mieux diriger les débats. Des journaux français, anglais et suisses en grand nombre s'étaient fait représenter à cette solennité. Les délégués firent connaître les ressources de l'Association; on nomma des commissions pour examiner les comptes et la lecture des mémoires déposés eut lieu.

Il ressortait de celui du Conseil général que l'Internationale, bien que très-appréciée et jouissant déjà d'un grand crédit moral, n'avait encore que fort peu d'adhérents réels, le Congrès devait faire beaucoup pour l'avenir. Quant aux

idées générales, les Anglais ne voyaient d'amélioration à leur sort que par une généralisation des grèves soutenues dans chaque pays par la caisse de l'Association ; c'est sur ce point que se portait surtout leur attention.

On remarquera qu'à ce congrès les Belges ne furent point représentés, non plus que l'Allemagne proprement dite.

A leur tour, les Parisiens donnèrent connaissance de leurs travaux. Nous ne pouvons mieux faire que de publier ce mémoire, auquel l'administration impériale défendit l'entrée de la France, les auteurs s'étant refusés énergiquement à y glisser « une phrase en l'honneur de l'empereur. » Sans cette interdiction absurde, l'Internationale mieux connue n'eût pu servir de refuge aux songes creux que renferme toujours Paris. Les opinions des Parisiens, adoptées non-seulement par les correspondants de Lyon et de Rouen, mais encore par les Suisses et la majorité des Anglais, seraient devenues la base de l'Association.

Nous prenons la liberté de recommander à la sérieuse attention du lecteur, cette brochure publiée à Bruxelles en 1866 par les délégués français.

XII

MÉMOIRE DES DÉLÉGUÉS FRANÇAIS AU CONGRÈS DE GENÈVE.

AVANT-PROPOS.

Depuis sa fondation, l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS est en butte à des attaques parties de côtés bien différents. Au fond, nous sommes fondés à croire que l'hostilité directe ou détournée qu'on lui témoigne n'a d'autre cause que notre volonté bien affirmée à plusieurs reprises, de n'accepter la tutelle d'aucune personnalité, de n'être à la remorque d'aucun parti. Forts de la sincérité de nos opinions et de la loyauté de nos actes, prêts à nous affirmer dans les mêmes termes partout et toujours, nous publions aujourd'hui le Mémoire élaboré à Paris, et lu à Genève par les délégués parisiens. C'est, à notre avis, la meilleure et la seule réponse que nous puissions et voulions faire aux accusations si étrangement contradictoires qu'on a formulées contre nous.

I

PRÉAMBULE.

De toutes les phases qu'a jusqu'ici traversées l'humanité n'en est point, à notre avis, de plus importante que celle d laquelle le peuple est entré, depuis quelques années.

Il n'avait point eu, jusqu'à présent, d'existence propre; effet, dans les actes les plus solennels de la vie politique sociale, alors même qu'elle ne semblait agir que d'après idées à elle, la Démocratie se traînait à la remorque de patrons, et on l'a vue naguère employer toute son énergi opérer le triage de ses maîtres, et *combattre follement pou choix des tyrans.*

Ce qui distingue essentiellement la période actuelle de ce qui l'ont précédée, c'est que le Travail s'affirme l'égal autres forces, et veut conquérir sa place dans le monde mc et matériel, par sa seule initiative et en dehors de toutes influences qu'il a, jusqu'en ces derniers temps, subies et mê recherchées.

Comment en est-il arrivé là? Quelles transformations ce idée a-t-elle subies, avant de se produire au grand jour?

La Démocratie a été jusqu'ici continuellement vaincue. 89 à 1800, la bourgeoisie fit dans ses rangs, à coups de décr de sabre ou de canon, de larges trouées que les guerres l'Empire n'ont certes pas comblées. La Restauration n'a jam prétendu au titre de gouvernement populaire. Arrive 18: Nouvel échec. Sous la monarchie de Juillet, chaque levée boucliers s'est terminée par une catastrophe. Le Travail s'ag de nouveau, à propos de la Réforme parlementaire; Févrie trouve debout, réclamant, à grands cris, son émancipati Décidé à tous les sacrifices, il met au service de la Ré blique trois mois de misère; puis, à tort ou à raison, il cı s'apercevoir qu'on le chloroformise, qu'on l'enjôle; il v autre chose que des discours; n'obtenant rien, il se lève affirme, à cinq ou six fois, sa souveraineté; enfin, de choc

choc, de chute en chute, massacré par la république bourgeoise, comme il avait été décimé par les monarchies, il tombe, après cinquante ans de combats, dans la plus insigne mystification... la philanthropie!...

Cependant, si épais qu'on suppose le crâne du prolétaire, il y pénètre bien, de temps en temps, quelques idées ; si embourbé qu'on le croie dans le « cloaque des intérêts matériels, » il a aussi quelque peu souci de sa dignité d'homme, et se croit, tout comme les autres, autre chose qu'une machine. Il se recueille et cherche les causes de ses défaites. Voilà les illettrés à l'œuvre.

Les plus avisés fouillent l'histoire et découvrent que, pendant trois siècles, la bourgeoisie, elle aussi, s'est trouvée refoulée, chaque fois qu'elle s'est levée. Arrive 89; elle se présente et prend, presque sans obstacles, sa place dans l'État. Pourquoi pas cent cinquante, cent ou même cinquante ans plus tôt? A cette question, l'histoire répond : Elle n'était pas digne!...

Tout le dix-huitième siècle fut employé par elle à conquérir, par l'étude et le travail, la capacité qui lui manquait, et, quand vint 89, elle était, en talents, en science, en richesse, au moins l'égale de l'aristocratie : là est le secret de son triomphe.

Cette histoire est la nôtre, s'écrient les travailleurs, et ils concluent, sans honte, comme sans faiblesse, à leur incapacité.

Alors, à l'agitation de la rue, aux sociétés secrètes, succède l'étude, et, après quinze années de travail opiniâtre et de recherches laborieuses, ils se concertent et, tentant en commun un suprême effort, ils organisent l'*Association internationale*, à l'appel de laquelle nous répondons aujourd'hui.

D'après ce qui vient d'être dit, le but de l'*Association internationale* est nettement défini. Réunir, grouper, pour les rendre plus fructueux, tous les efforts individuels tentés jusqu'ici en vue de l'émancipation du prolétariat par le prolétariat lui-même; créer, ou tout au moins développer, entre les différentes nations aujourd'hui séparées par des intérêts antagoniques, un lien moral qui, les rendant toutes solidaires, centuple leur force, leur influence, et les conduise, les unes par les autres, vers la réalisation de cet idéal de justice, objet

de leur revendication et de leurs vœux. En un mot, le but de l'*Association internationale* est d'amener, par les voies scientifiques — et pacifiquement, s'il est possible — le prolétariat à l'émancipation, à l'égalité de droit, non plus en théorie, mais en pratique.

« Avant de légiférer, d'administrer, de bâtir des palais, des temples, de faire la guerre, la Société travaille, laboure, navigue, échange, exploite les terres et les mers. Avant de sacrer des rois et d'instituer des dynasties, le peuple fonde la famille, consacre les mariages, bâtit des villes, etc. » (P. J. Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières.*) C'est donc de ces différentes manifestations qu'il convient de s'occuper tout d'abord.

II

CAPITAL ET TRAVAIL.

Toutes les questions mises à l'ordre du jour par le programme, se rattachent d'une façon directe à celle portant le nº 6 : Des relations du capital et du travail.

Qu'est-ce que le Travail? Qu'est-ce que le Capital?

Le Travail est l'acte par lequel l'homme s'approprie les forces de la nature, et transforme les matières premières qu'elle renferme en sa propre substance. Tel fut, au premier âge, le travail.

Mais l'humanité s'avance d'une marche continue dans la voie du progrès, et le besoin s'augmentant en raison du perfectionnement de l'espèce, le pain ne lui suffit plus. Aux jouissances matérielles se joint le désir de satisfactions morales ou intellectuelles, et le travail devient l'acte par lequel l'homme crée un ou des services échangeables et consommables, destinés à satisfaire ses besoins matériels ou moraux.

Le travail est encore l'acte par lequel l'homme manifeste sa vaillance, sa force, sa moralité; par le travail, l'homme dompte la nature, acquiert des connaissances nouvelles et s'élève jusqu'à la déification de lui-même, — s'il est permis d'employer,

ici, une semblable expression; car la divinité n'est et n'a jamais pu être que l'idéal de perfection vers lequel tend invinciblement l'humanité par le développement complet de ses facultés.

Qu'est-ce que le capital?

C'est la somme de services créés et non consommés, destinés par leur créateur, soit à faciliter une production future, soit à prévoir certaines éventualités telles que : maladie, vieillesse, diminution ou perte totale de ses forces.

Le capital, enfin, c'est du travail accumulé!

Travail et capital sont donc deux termes identiques, représentant une seule et même chose, mais à des instants, à des points de vue différents.

Leurs relations se trouvent déterminées, définies par l'identité de leur nature : le travail d'aujourd'hui non consommé sera du capital demain : donc la plus parfaite égalité doit présider à l'échange.

A toutes les époques organiques, en tous les temps, à chaque fois que l'humanité ayant conscience d'elle-même, a eu un corps de morale, de doctrine, sans en excepter la période primitive du catholicisme, — par la bouche des Pères de l'Église, comme par celle des philosophes, elle a nié la légitimité de l'intérêt — la majorité, la presque unanimité des adhérents de l'*Association internationale* a suivi cette voie.

Cependant, en raison même de la ténacité avec laquelle a été soutenu le principe contraire, il est nécessaire de reproduire, ici, les arguments énoncés de part et d'autre :

Le capital — disent les partisans de l'intérêt — est un des agents les plus actifs de la production; à l'aide du capital, le travail double, triple, centuple même ses produits ; il est donc juste que le service rendu par le prêteur, service qui profite plus encore au travailleur qu'au capitaliste, soit payé à ce dernier par le travail, et à ce point de vue, l'intérêt leur semble ce qu'il y a de plus juste, de plus légitime; le refuser serait un déni de justice, un vol.

Mais — disent les adversaires de l'intérêt — si le capital est du travail accumulé, le travail d'aujourd'hui vaut celui d'hier, et le remboursement du travail prêté par un travail équivalent, est tout ce que vous pouvez justement exiger.

Je me prive de mon capital — répond le prêteur, — vous en

profitez, vous, producteur, et vous ne m'en payeriez pas l'in
térêt !

Vous vous privez de vos écus, — riposte le travailleur, —
comme tout homme qui échange un produit s'en prive pour (
obtenir un autre dont se prive à son tour celui qui cède le se
vice demandé par le premier.

Tout cela peut être vrai, — objecte un troisième, — quai
l'échange se fait de la main à la main ; mais si le travail d'a
jourd'hui vaut celui d'hier, on n'en saurait dire autant de cel
de demain ; en supposant qu'il n'y ait là qu'avance, crédit,
faut que ce crédit, que cette avance se paye; donc l'intérêt e
légitime.

Erreur, erreur profonde, — s'écrient, à leur tour, les adve
saires de la productivité, — ce crédit, cette avance dont vo
réclamez le prix vous a été livré pour rien par la société. I
effet, grâce au contrat tacite passé entre tous les membre
grâce à la garantie accordée par tous, grâce à la monnai
signe représentatif incorruptible du produit, il vous a été rend
un service dont vos concitoyens vous réclament aujourd'hui
contre-partie ; et, au nom de la solidarité, de la réciproci
entre tous, ils vous somment d'avoir à remplir les devoi
comme vous avez joui des droits ; — à pratiquer l'échang
égal — ou ils vous excluent du groupe.

A un fait de guerre, à une prétention qu'aucune formule (
droit, aucune législation n'ont jusqu'ici justifiée, ils oppose
une revendication formelle, basée sur la justice et ils disent
S'il est vrai que votre capital actuel représente votre excéda
de travail antérieur, notre travail actuel vaut tout autant qu
le vôtre et nous refusons de vous reconnaître un droit que
conque à l'intérêt. N'est-il pas vrai que les produits s'échange
contre les produits? Votre capital, écus ou outils, est-il aut
chose que des produits transformés mais équivalents a
nôtres ? A qui devez-vous cette transformation ? Et quand vo
nous alléguez l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvo
de produire sans capital, ne pouvons-nous pas vous demand
si vous avez créé sans le secours d'autrui, sans une somm
considérable de services laissés par les générations préc
dentes, les produits desquels vous demandez, avec le rembou
sement, un intérêt?

En effet, se figure-t-on le travailleur emmagasinant son exc

lant et conservant en nature ce même excédant, c'est-à-dire on capital; que deviendront les produits corruptibles si échange ne se fait immédiatement, grâce à la monnaie qui 'a de valeur que par la garantie de tous; et, après avoir joui es bénéfices de cette garantie, le travailleur devenu capitaste, par une préméditation coupable, trouverait encore dans groupe des dupes pour lui payer une rente? Non, celui qui soustrait aux obligations du contrat commet une mauaise action, un vol. Il appartient à la société de rétablir la istice violée en le mettant en interdit, en état de blocus.

Tout ce qu'il nons est possible de reconnaître, — sans toutebis en affirmer la légitimité, — c'est que, dans l'état actuel l'iniquité commerciale et d'insolidarité industrielle, le capitaiste prélève sur l'emprunteur une prime pour se couvrir des hances de perte; mais qu'on nous laisse organiser le crédit nutuel, et le remboursement intégral garanti, nous nous déclaons quitte, après l'avoir effectué sou pour sou.

Du reste, les conséquences qu'entraîne la productivité du apital, et le parasitisme qu'elle développe sont tellement nonstrueux, qu'il nous était impossible d'hésiter. Quoi! un ndividu peut-il avoir en 10, 20, 50, 100 ans même, rendu à la ociété assez de services pour pouvoir faire vivre dans l'oisiveté outes les générations qui sortiront de sa souche? Non! non! Toute loi qui viole l'égalité « de droit » est une loi fausse. Or, peut-on supposer l'égalité possible avec l'idée de rentes; est-i possible de rêver une société de rentiers, — vivant de quoi?

Ce qu'on peut affirmer sans utopie, c'est une nation de travailleurs échangeant entre eux et pratiquant la réciprocité et la justice.

Nous ne saurions trop le répéter : nous ne voulons rien imposer à qui que ce soit et nous demandons sur ce point la réciprocité pour nous-mêmes; nous respectons toutes les convictions; mais il nous est impossible d'admettre que la liberté l'autrui soit la négation de la nôtre et que la force collective soit mise à la disposition de certaines théories plutôt qu'au service de certaines autres. Nous protestons contre le préjugé régnant sur la façon dont s'échangent les services, sur le rôle et la nature du capital et de la monnaie. Dans l'état actuel, tous les produits subissent une première transformation, ils

s'échangent contre la monnaie, qui, à son tour, se transforme en produits. Il y a là un rouage inutile en nombre de cas; payera qui voudra l'intérêt réclamé, pourvu qu'il nous soit permis d'échanger à notre convenance, et d'éviter cet engrenage dans lequel nous laissons toujours quelques lambeaux de notre production.

Nous ne réclamons pour cela ni patronage, ni subvention, ni privilége; et il nous sera bien permis de trouver étrange, quand il s'agit de l'intérêt des capitaux, qu'on rabâche sans cesse des arguments comme ceux-ci : Payez le service demandé, ou passez-vous-en si vous pouvez.

Mais votre prétendu service n'est qu'une des faces de la question. Lorsque la Banque, grâce au monopole qui lui a été concédé, émet des billets qui ne valent que par la garantie commune, et qui représentent la somme énorme de 950 millions pour un encaisse d'environ 300 millions, elle nous rend peut-être un service, mais nous croyons lui en rendre un autre au moins équivalent en acceptant et garantissant ses valeurs. Or, votre « passez-vous-en » équivaut purement et simplement à ceci : Vous êtes libres, — non pas d'émettre des valeurs fiduciaires, — mais de payer l'intérêt de celles émises par les capitalistes. Dérision!

Une semblable théorie nous semble monstrueuse et nous concluons à l'immoralité de l'intérêt, à l'obligation du travail pour tous!

III

INSTRUCTION, ÉDUCATION, FAMILLE.

Développer les facultés morales et matérielles des travailleurs, tel est assurément le meilleur, ou plutôt le seul moyen d'émancipation que puisse pratiquer la démocratie. Aussi, sur ce premier point : nécessité d'une éducation forte, sérieuse, complète, tous les adhérents sont-ils tombés d'accord : la nécessité de développer parallèlement l'instruction et l'apprentissage a été également reconnue par tous ; sur les moyens seule-

ment s'est élevé un dissentiment d'autant plus profond que la solution de cette question touche aux bases mêmes de la Société.

A qui incombe le devoir de répandre l'instruction? Quels seront les moyens mis en œuvre pour arriver à ce but tant désiré?

« L'État, — la Société, — disent les uns, est surtout intéressée au développement matériel et intellectuel de ses membres. Par l'instruction et l'éducation, l'homme crée des services en plus grand nombre et d'une qualité incontestablement supérieure. »

« La Société profite tout d'abord des bienfaits de l'éducation; donc il lui incombe tout naturellement la charge de créer, développer, solder l'enseignement. »

Ceux qui réclament l'intervention de l'État vont jusqu'à affirmer l'obligation pour l'individu de se soumettre au progamme élaboré par cette puissance supérieure, et, par un retour inexplicable, ils se refusent à admettre la sanction, car là seulement apparaît le néant du système.

D'autres laissent à l'État le droit d'organiser l'enseignement et, ils en conviennent du reste, le droit et le devoir de fondre par une éducation uniforme toutes les divergences que crée, engendre la liberté individuelle et que développent la vie et l'éducation familiales.

Ainsi, — selon eux, — ce n'est que par l'uniformité et l'éducation qu'il est possible de créer une société harmonique, viable; le dualisme, la contradiction, le choc des idées leur semblent autant de causes de la misère sociale et de l'état antagonique dont l'*Association internationale* poursuit l'abrogation. Ce n'est, — disent-ils, — que par l'éducation, l'instruction scientifique, théorique et pratique que nous comptons arriver à notre émancipation, et vous vous refusez au seul moyen de l'acquérir! Quoi! au nom de l'initiative individuelle, au nom de la liberté, vous refusez à l'État, qui seul peut faire les dépenses nécessaires à l'entretien des professeurs, et à la création des maisons d'école, le droit d'organiser l'enseignement! Mais alors dites de suite qu'il n'y a plus rien à faire, et ne nous parlez plus d'émancipation par la science. Votre famille, dont vous faites la base de la société, nous la nions; votre liberté, votre intiative individuelle sont impuissantes; l'État seul nous parais-

sant capable, nous lui confions volontiers nos enfants et sommes disposés à lui accorder les fonds nécessaires.

Ainsi, on le voit, accord sur la nécessité d'une éducation complète : comprenant les connaissances nécessaires à l'homme pour développer ses facultés intellectuelles et matérielles, enseignement théorique simultané; opinions radicalement contraires sur les voies et moyens, comme il va être dit.

La liberté de l'enseignement — disent les adversaires de l'instruction gratuite et obligatoire — peut seule nous conduire au but.

Voici en quels termes P. J. Proudhon s'exprime, pages 218 et suivantes, dans son livre, *Idée générale de la Révolution :*

« Une commune a besoin d'instituteur. Elle le choisit à sa guise, jeune ou vieux, élève de l'école normale ou de lui-même, avec ou sans diplôme (mais non pas sans une garantie préalable de capacité, dit une fraction des partisans de cette opinion); la seule chose essentielle, c'est que ledit instituteur convienne aux pères de famille et qu'ils soient maîtres de lui confier ou non leurs enfants. Ici, comme ailleurs, il faut que la sanction procède du libre contrat et soit soumise à la concurrence : chose impossible sous un régime d'inégalité, de favoritisme, de monopole universitaire ou de coalition entre l'Église et l'État.

« Même avec le système actuel d'enseignement, la centralisation universitaire dans un pays démocratique, est une atteinte à l'autorité paternelle et une confiscation des droits de l'instituteur.

« La centralisation gouvernementale, en matière d'instruction publique, est impossible dans le régime industriel, par la raison décisive que l'*instruction* est inséparable de l'*apprentissage*, l'éducation *scientifique* de l'éducation *professionnelle*. En sorte que l'instituteur, le professeur, quand il n'est pas lui-même contre-maître, est, avant tout, l'homme du groupe industriel ou agricole qui l'utilise. Comme l'enfant est le lien entre les parents, l'école devient le lien entre les groupes industriels et les familles; il répugne qu'elle soit séparée de l'atelier et, sous prétexte de perfectionnement, qu'elle tombe sous l'influence d'une puissance extérieure.

« Séparer, comme on le fait aujourd'hui, l'enseignement de l'apprentissage, et, ce qui est plus détestable encore, distinguer l'éducation professionnelle de l'exercice réel, utile, sé

rieux, quotidien de la profession, c'est reproduire sous une autre forme la séparation des pouvoirs et la distinction des classes, les deux instruments les plus énergiques de la tyrannie gouvernementale et de la subalternisation des travailleurs.

« Que les prolétaires y songent !

« Si l'École des Mines est autre chose que le travail des mines accompagné des études propres à l'industrie minière, l'école n'aura pas pour obje de faire des mineurs, mais des chefs de mineurs : des aristocrates.

« Si l'École des Arts et Métiers est autre chose que la pratique de l'art et le métier, elle n'aura plus pour objet de faire des artisans, mais des directeurs d'artisans : des aristocrates.

« Si l'École de Commerce est autre chose que le magasin, le bureau, le comptoir, elle ne servira pas à faire des commerçants, mais des barons du commerce : des aristocrates.

« Si l'Ecole de Marine est autre chose que le service effectif à bord, en comprenant dans son service même celui de mousse, l'École de Marine ne sera qu'un moyen de distinguer deux classes dans la marine : la classe des matelots et la classe des officiers.

« C'est ainsi que nous voyons les choses se passer dans notre régime d'oppression politique et d'anarchie industrielle. Nos écoles, quand elles ne sont pas des établissements de luxe ou des prétextes à sinécures, sont les séminaires de l'aristocrtie. Ce n'est pas pour le peuple qu'ont été fondées les écoles polytechnique, normale, de Saint-Cyr, de droit, etc., etc., c'est pour entretenir, fortifier, augmenter la distinction des classes, pour consommer et rendre irrévocable la scission entre la bourgeoisie et le prolétariat.

« Dans une démocratie réelle où chacun doit avoir sous la main le haut et le bas enseignement, cette hiérarchie scolaire ne saurait s'admettre. C'est une contradiction au principe de la société. Dès lors que l'éducation se confond avec l'apprentissage, qu'elle consiste pour la théorie dans la classification des idées, comme pour la pratique dans l'exécution des travaux; qu'elle est devenue, tout à la fois chose de spéculation, de travail et de ménage, elle ne peut plus dépendre de l'État, elle est incompatible avec le gouvernement. Qu'il y ait un bureau central des études, un autre des manufactures et des arts, comme il y a une Académie des sciences et un Bureau des lon-

gitudes, cela peut se faire et nous n'y voyons aucun inconvénient. Mais, encore une fois, quel besoin pour cela d'une autorité? Pourquoi cet intermédiaire entre l'étudiant et la salle d'étude, entre l'apprenti et l'atelier, alors que vous ne l'admettez pas entre le travail et le travailleur?... »

Enfin les théories émises par ceux qui prônent l'enseignement par l'État nous donnent la juste mesure du but qu'ils pensent atteindre et suffisent largement à justifier nos légitimes suspicions. Écoutez un des plus fervents de cette institution.

« Il est bon que dans nos sociétés il y ait toujours quelque travail corporel à accomplir, *les âmes supérieures étant les seules qui puissent sans péril s'abstenir d'y prendre part*, parce qu'elles ont assez d'attachement à la pensée pour se garder elles-mêmes de l'engourdissement et de l'aberration où mène le loisir.... l'ordre aurait également à souffrir, soit que le travail diminuât, sans que les âmes s'élevassent, soit que les âmes s'élevassent sans que le travail diminuât.... » JEAN REYNAUD.

Voyez-vous d'ici une société exclusivement composée d'*âmes supérieures*.... vivant de l'air du temps ou, comme on dit vulgairement, d'*amour et d'eau fraîche*; à moins qu'on ne se décide à faire venir d'Afrique ou d'ailleurs des *âmes inférieures!*... Des théories de Jean Reynaud à la traite des noirs, il n'y a qu'un pas. Les philanthropes sont-ils décidés à le faire? Nous nous serions du reste abstenu de citer l'opinion de ce *penseur* si l'on ne nous l'avait prôné sur tous les tons comme un des plus zélés défenseurs de l'instruction gratuite et obligatoire, et puis il fut un des premiers appelés par Carnot pour élaborer le projet de loi de 1848 auquel on prétend nous ramener.

L'instruction par l'État, c'est logiquement, nécessairement un programme uniforme, ayant pour but de modeler toutes les intelligences d'après un type unique, type qui sera forcément de par la nature même de l'esprit humain, la négation de la vie sociale, laquelle se compose de luttes, de contradictions, d'affirmations contraires; ce sera l'immobilisme, l'atonie, l'atrophie générale au détriment de tous.

Cette instruction familiale que vous répudiez est la seule normale, la seule qui comporte à la fois le plus grand développement de liberté, de dignité, de facultés et d'aptitudes; la seule qui puisse réellement créer des hommes et, par conséquent

une société. Parmi les fonctions de la famille, s'il en est une qui à elle seule suffirait pour justifier cette institution naturelle, sans laquelle l'humanité sans lien, sans consistance, se cherche et dépérit, faute d'un idéal, c'est assurément l'éducation de l'enfant. Sans la famille, l'espèce humaine n'est plus qu'un ramassis d'êtres, sans fonctions déterminées, sans raison, sans loi et sans fin. Sans la famille, l'homme, confondu dans une immense communauté, n'est pour l'homme qu'un ennemi; sans la famille, la femme n'a sur terre aucune raison d'être; car sans la famille, la femme n'est plus qu'un être errant, condamnée par sa constitution physique à un épuisement prématuré, à des efforts incessants et impuissants, dont le plus clair résultat pour son organisme, est une transformation radicale, complète, qui équivaudrait à la négation même de l'espèce et à la disparition de la race.

La famille enfin est une de ces institutions naturelles qui ne se prouvent que par l'absurde et qui s'imposent à l'humanité, comme condition première, indispensable au développement de l'être.

On peut considérer le nombre de quatre enfants comme chiffre normal pour chaque famille; que deux ans séparent chaque gestation, ce nous semble une des conditions indispensables à la vitalité de l'être; que la période d'éducation de l'enfant dure pour la fille jusqu'à l'époque où elle est appelée à devenir elle-même la souche d'une autre famille, et pour le garçon jusqu'à l'âge où il sera en état d'être lui-même producteur utile, c'est-à-dire pour la première dix-huit ans, pour le second quinze ou seize, soit une moyenne de dix-sept ans: telles sont à notre avis les seules conditions normales sur lesquelles puisse se constituer une société réelle, viable et juste. Or, la mère de famille se trouvera ainsi absorbée jusqu'à l'âge de quarante ou quarante-cinq ans. Si c'est à cet âge qu'on rêve d'en faire un rouage industriel, nous n'avons vraiment rien à objecter.

Il reste, il est vrai, la veuve et la fille célibataire. Nous considérons le premier cas comme un accident à couvrir par l'assurance mutuelle, car elle n'est pas pour cela dispensée d'élever ses enfants, ce qui la rend encore incapable de faire une ouvrière telle que l'entend l'industrie actuelle; quant à la seconde, nous voyons là un de ces faits anormaux contre lesquels

nous invoquons les lois de nature, et qu'il nous est impossible de prévoir et de définir dans une société rationnelle fondée sur la morale et la justice.

Ceci nous ramène au travail des femmes en dehors de la famille; quelques-uns réclament la liberté complète sur ce point. Si la femme se croit apte à remplir d'autres fonctions que celles que nous considérons comme naturelles, nous nous garderons bien de lui imposer à ce sujet aucune contrainte; mais il nous est impossible de mettre les forces sociales au service d'institutions que nous considérons comme immorales; dont la pratique a engendré chez la femme contemporaine des maladies inconnues à nos grand'mères, et qu'on peut considérer à bon droit comme une des causes les plus énergiques de la dégénérescence de la race.

Les faits révélés en ces derniers temps sur la mortalité des enfants remis entre les mains de ces *entrepreneuses d'élevage* qu'on a qualifiées du nom de nourrices, viennent sur ce point confirmer ce que nous avançons ici sur les fonctions de la femme; en présence de tels documents, que dire du système économico-philanthropique qui depuis cinquante ans cherche à s'emparer de la direction des classes ouvrières, et n'ayant rien su faire pour réagir contre un tel état de choses s'en vient aujourd'hui nous flagorner à propos de l'instruction gratuite et obligatoire?

Ceci dit, il ne nous reste dans ce cas qu'à appliquer à la femme le principe de l'égalité devant le travail : à service égal, produit égal; que pour un produit égal à celui de l'homme, la femme reçoive un salaire égal à celui de l'homme, cela nous semble de toute justice ; et en attendant la transformation que nous appelons de tous nos vœux, nous ne cesserons de réclamer contre l'exploitation dont sont victimes nos mères, nos épouses, nos filles et nos sœurs.

La famille admise, sa fonction dominante étant de perpétuer, de développer, au point de vue intellectuel, comme au point de vue physique, toutes les facultés de l'homme, voyons comment l'éducation s'y fait et quels en sont les résultats.

La nature a indiqué nettement à quelles fonctions la femme est destinée; sa constitution, ses facultés, la sensibilité qui la caractérise sont, avec l'égoïsme familial qui lui est propre, le plus puissant moyen de conservation qui ait pu être accordé à

l'être humain. En effet, si le dévouement à la chose publique, si la préoccupation des intérêts collectifs sont chez l'homme des qualités, ils sont chez la femme une aberration, dont la science a depuis longtemps constaté les conséquences inévitables pour l'enfant: *étiolement*, *rachitisme*, et finalement *impuissance*.

La femme s'identifie avec l'être qui lui doit la vie, et l'éducation suit par ses soins une marche parallèle au développement matériel ; c'est sans secousse, pas à pas, que l'intelligence de l'enfant se développe; les organes libres de toute contrainte fonctionnent d'une manière normale, régulière, et atteignent ainsi leur plus haut degré de développement. Si, plus tard, l'introduction d'une influence étrangère est jugée utile, elle se borne, sous la surveillance et la direction du père, *d'après son libre choix*, à classer les idées reçues et coordonner les connaissances acquises. Obtient-on ce résultat, avec les crèches et asiles de l'enfance, où une vaine et impuissante philanthropie parque nos enfants, pour les rendre à la société, sans science, sans conscience et sans dignité? Quel que soit le dévouement de la femme qui accepte une semblable mission, quelques sacrifices qu'elle s'impose, l'inanité de ses efforts n'est-elle pas la condamnation du système d'institutions charitables substituées à la famille?

Et plus tard, quand, l'enfant grandissant, une éducation plus forte est devenue nécessaire, vous voudriez abandonner la seule voie qui conduise, par des transitions insensibles et graduées, à la libre manifestation de ses facultés? Vous voudriez le livrer à un instituteur officiel qui, pour se faciliter la besogne, courbe tous ses élèves sous le poids d'une méthode qui arrête les uns, essouffle les autres; qui, quelquefois célibataire, ne sait rien de la famille, rien des conditions vraies d'une éducation complexe et difficile? Pour comble, vous ferez nommer (et payer avec notre argent) ce maître d'école par un pouvoir qui ne connaît pas les détails; qui règle et est obligé de régler, de régir l'instruction d'après les lois générales, inapplicables dans nombre de cas?

Au nom de la liberté de conscience, au nom de l'initiative individuelle, au nom de la liberté de la mère laissez-nous arracher à l'atelier, qui la démoralise et la tue, cette femme que vous rêvez libre, cette femme que vous n'émancipez qu'en en faisant un être bâtard, fatalement condamné, par l'abus d'un

travail pour lequel il n'était point constitué, à une existence sans joie et sans but. Laissez-nous affirmant l'équivalence des fonctions, lui rendre dans la société future sa dignité que l'industrialisme ne respecte certes pas, et qu'elle ne pourra jamais reconquérir que dans la famille. A elle la fonction d'élever l'enfant, de préparer à cette éducation mâle et libre qui seule peut faire un homme. Et la famille ainsi reconstituée, grâce à une réforme radicale des mœurs, à une plus juste répartition des produits du travail, suffira, croyez-nous, à faire des citoyens en dehors de l'influence de l'État et de toute réglementation. Et quand sera venu pour l'enfant l'âge où le travail s'impose comme délassement à l'étude, comme fonction nécessaire, la famille encore suffira.

Quant à cette dernière objection : « le père chargé de famille sera dans l'impossibilité de payer l'instruction de ses enfants, et vous le condamnez ainsi à un état d'infériorité contre lequel sont dirigés tous nos efforts, » nous répondons :

Pour l'instruction comme pour l'incendie, le chômage, la maladie et autres risques, l'assurance mutuelle, « qu'il ne faut pas confondre avec la mendicité, la charité, le secours, » est destinée à rendre accessible à tous l'éducation nécessaire.

Nous ne pouvons donc admettre l'instruction gratuite et obligatoire comme moyen d'éducation, et nous nous refusons à vous accorder la sanction réclamée si elle peut permettre à l'État d'intervenir dans la famille. Une sanction morale est la seule que nous comprenions, et nous sommes convaincus que le souci de leur propre dignité suffira pour vaincre l'indifférence dont vous vous plaignez aujourd'hui, de la part des intéressés eux-mêmes.

OPINION DE LA MINORITÉ.

(Bourdon, Varlin.)

Après nous être trouvés d'accord sur l'obligation d'être instruit dans une société où chaque jour on profite des lumières d'autrui ; après avoir reconnu la nécessité que l'enseignement

soit en même temps scientifique et professionnel, nous nous sommes radicalement divisés sur les moyens de le répandre : les uns affirmant que cette charge incombe à la famille ; les autres, qu'elle doit être supportée par la société.

Les convictions étant également profondes de part et d'autre, nous croyons devoir indiquer ici les principes que nous avons pris pour guide dans l'étude de cette question.

Ces principes se résument en deux mots : Justice, Liberté.

Justice dans les rapports sociaux, c'est-à-dire égalité de droits et de devoirs, égalité dans les moyens d'action mis par la société à la disposition de l'individu, égalité pour les individus dans les charges de la société.

Liberté individuelle, c'est-à-dire pour chacun le droit et le pouvoir d'employer ses facultés et d'en user selon son gré.

Tant que les individus ne pourront disposer que de moyens d'action inégaux, tant que les charges qui leur incombent seront inégales, la justice n'existera pas.

Tant qu'une entrave empêchera l'emploi de soi-même, la liberté n'existera pas.

Cela dit, entrons dans les faits.

La complète incapacité de l'être humain, à sa naissance, nécessite en sa faveur une avance de services dont il aura à tenir compte, lorsque le développement de ses facultés l'aura mis, pour ainsi dire, en possession de lui-même, lorsqu'il sera devenu un être capable d'action.

Chez l'homme à l'état de nature, il suffit à l'enfant d'une somme de services relativement peu considérable :

Que la mère dirige ses premiers pas ; que le père lui apprenne à chasser et à cueillir les fruits dont il doit se nourrir, et son éducation est faite. Il peut vivre librement et dans des conditions d'égalité complète avec ses semblables. Le nombre de ses frères, la perte même de ses parents ne seront pas pour lui des causes d'inégalité ; le peu d'exigence d'une telle éducation est la garantie qu'il la recevra d'un être fort, quel qu'il soit.

Dans l'état civilisé, c'est autre chose :

L'homme s'étant créé des jouissances, que l'habitude a transformées en besoins, pour les satisfaire, il faut produire, produire beaucoup ; la force musculaire ne suffit plus, il faut mettre en œuvre l'intelligence.

Dès lors, l'éducation se complique ; au développement physique s'ajoute le développement intellectuel et moral.

Plus les facultés de l'homme seront développées, plus et mieux il produira, plus il sera utile et plus il devra être heureux.

Moins il sera instruit, moins il sera utile et plus il sera misérable, car l'infériorité c'est la misère.

Or, la somme d'avance que nécessite une éducation capable de développer toutes les facultés de l'enfant et de la mettre au niveau de la science et de l'industrie, étant considérable, il n'est plus indifférent de rechercher par qui elle sera fournie.

Il est juste que ce soit par qui doit en profiter ; mais ce qu'il importe surtout, c'est que tous les enfants soient assurés de la recevoir complète, afin qu'aucun ne commence la vie dans des conditions d'infériorité.

On affirme que c'est à la famille qu'incombe la charge de l'éducation !

La famille peut-elle fournir à tous les enfants des moyens d'enseignement égaux ? Non. Selon que la famille comptera plus ou moins d'enfants, elle disposera de ressources plus ou moins grandes ; et tandis que le père d'un seul pourra, sans se priver, lui donner non-seulement l'instruction primaire, mais aussi l'instruction secondaire et même supérieure, le père chargé d'enfants leur donnera à peine l'instruction élémentaire. Le fils du premier deviendra directeur d'entreprises dont les enfants du second seront les manœuvres.

Inégalité pour les enfants dans les résultats, inégalité de charges pour les familles, donc pas de justice.

Pour parer à ces inégalités choquantes, les partisans de l'éducation par la famille proposent de fonder des sociétés coopératives d'assurance pour subvenir, à parts égales, aux frais d'éducation de leurs enfants, quel qu'en soit le nombre. Cette idée est certainement très-louable, mais est-elle capable de garantir l'enseignement à tous les enfants ? Non.

Il y aura toujours des pères imprévoyants, peu soucieux de leur dignité et des intérêts de leurs enfants, ils ne s'assureront pas ; et, si l'éducation devient pour eux une charge trop lourde, ils la négligeront.

Quantité d'enfants se trouveront donc encore exposés à manquer d'instruction, ou à ne la devoir qu'à la charité publique

ou privée que nos contradicteurs repoussent énergiquement, comme il convient à des hommes qui ont conscience de leur dignité. Mais s'il est bien de se garantir de toute protection, de toute charité, ne serait-il pas mieux encore de les détruire en ne leur laissant plus aucune place, aucun vide à remplir.

Quant à nous, nous n'admettons pas qu'un seul enfant puisse être privé d'instruction, que la charité trouve un seul enfant à instruire.

Que la société prenne l'éducation à sa charge, et les inégalités cessent, la charité disparait. L'enseignement devient un droit égal pour tous, payé par tous les citoyens, non plus en raison du nombre de leurs enfants, mais en raison de leurs capacités contributives.

D'ailleurs, qui profitera de l'éducation de l'enfant? N'est-ce pas la société tout entière plutôt que la famille? Or, si c'est la société, que ce soit elle qui en fasse les frais.

Mais il n'y a pas là seulement une question de charges, de dépenses; il y a aussi, et surtout, une question de direction, et c'est ce à quoi les partisans de l'éducation par la famille tiennent le plus.

La crainte de l'absorption de l'individu par l'état, la terreur de l'enseignement officiel, leur font oublier tous les frais d'éducation, toutes les inégalités sociales qu'entraine l'inégalité d'instruction.

Certes, nous ne pouvons qu'approuver leurs critiques de l'enseignement universitaire, qu'applaudir aux coups portés par eux au monopole de l'enseignement, car ce n'est pas à nous que tout cela s'adresse. Nous faisons même cette déclaration, que s'il n'y avait qu'à choisir entre le monopole de l'enseignement aux mains d'un pouvoir despotique et absolu, du gouvernement d'un homme ou de quelques hommes, et la liberté de l'enseignement à la charge de la famille, nous opterions pour la liberté.

Mais quand nous demandons que l'enseignement soit à la charge de la société, nous entendons une société vraiment démocratique dans laquelle la direction de l'enseignement serait la volonté de tous.

On nous objectera sans doute que tous n'auront jamais la même volonté et que la minorité devra subir la majorité. Cela

arriverait même avec l'assurance mutuelle. Mais il est permis d'espérer que l'habitude de la liberté amènera les citoyens à se faire des concessions réciproques, et que les programmes d'études seront formulés dans le sens des idées généralement admises, excluant surtout les affirmations sans preuves et n'admettant que les sciences et choses raisonnables.

Dans notre esprit, l'administration centrale, après avoir formulé un programme d'étude comprenant seulement les notions essentielles et d'utilité universelle, laisserait aux communes le soin d'y ajouter ce qui leur semblerait bon et utile par rapport aux lieux, mœurs et industries du pays, et de choisir leurs professeurs, ouvrir et diriger leurs écoles.

De plus, cet enseignement par la société trouverait un excellent correctif dans la liberté d'enseignement, c'est-à-dire le droit naturel qu'a l'individu d'enseigner ce qu'il sait, d'apprendre ce qu'il ignore. Droit dont nous sommes privés actuellement, et que tous nous sommes résolus à réclamer de toute notre énergie.

Ce droit d'enseignement permettrait non-seulement à des professeurs de faire des cours concurremment avec les écoles publiques, soit pour des études générales, soit le plus souvent pour des études spéciales; mais encore, en laissant à chacun la faculté de faire des cours ou des conférences critiques sur les points trouvés incomplets ou défectueux dans l'enseignement, permettrait de présenter la contradiction aux élèves et au public qui jugeraient. Cela forcerait les professeurs publics à se tenir au niveau de la science et des perfectionnements des méthodes d'enseignements afin de laisser le moins de prise possible à la critique.

Il nous semble que de cette façon, les parents auraient une part aussi grande que désirable dans la direction de l'enseignement; et les enfants seraient assurés de recevoir tous une éducation aussi complète que nécessaire.

Mais pour que tous soient assurés de recevoir cette instruction, il faut qu'il y ait obligation! Doit-elle être réelle ou simplement morale? Si l'obligation est réelle, nous dit-on, vous portez atteinte à la liberté de l'enfant et à l'autorité du père de famille.

Quant à la liberté de l'enfant, nous répondons : pour être libre, il faut avoir la jouissance de toutes ses facultés et pouvoi

suffire à son existence; or, l'enfant n'est pas libre, et pour le devenir, il a justement besoin de l'instruction.

Pour ce qui est de l'autorité paternelle, un père n'a pas le droit de refuser l'éducation à son enfant. Or, la société ayant le devoir de sauvegarder les intérêts de ses membres, au nom de l'intérêt de l'enfant lorsque son père le laisse dans l'ignorance, elle doit le prendre et l'instruire.

Nous concluons donc à l'enseignement par la société sous la direction des parents et obligatoire pour tous les enfants; mais nous demandons aussi, quoi qu'il arrive, la liberté d'enseignement [26].

IV

LA COOPÉRATION DISTINGUÉE DE L'ASSOCIATION.

Coopération et association sont-ils deux termes synonymes désignant une seule et même idée, un seul mode de groupement; ou sont-ils, au contraire, l'expression de deux idées ayant une forme commune, mais radicalement différentes par leur but, leurs moyens et leurs résultats?

Qu'entend-on d'abord par association? Quelle signification est-on autorisé à lui donner, d'après les tendances de ceux qui l'ont prônée, pratiquée, et ont même quelquefois tenté de l'imposer?

L'association, de l'aveu de ses fondateurs eux-mêmes, devait fondre tous les intérêts, annihiler les différences, créer l'égalité absolue; or quelle loi devait présider à cette fusion des volontés? Était-ce le libre contrat? Non sans doute; car tous les réformateurs Cabet, R. Owen, Fourier, Louis Blanc, etc., tout comme Lycurgue, partent de cette base que la société est tout, a seule des droits, et que l'individu n'a que des devoirs; le bien de la collectivité étant le but suprême, on ne saurait reculer devant aucun moyen; les satisfactions offertes ou plutôt promises à la partie sont une concession faite gracieusement par le tout et non point une répartition basée sur des conventions tacites ou réelles, puisqu'il n'y a plus d'individualités contractantes, mais bien une unité supérieure et absorbante.

Les différentes associations qui se sont établies ont débuté d'après ces lois, elles ont commencé par organiser le tout, sauf à recruter plus tard des adhérents, des associés auxquels on promettait un partage égal tout en leur demandant un travail inégal; ils devaient tout et recevaient partie. La fameuse formule de : *Chacun suivant ses facultés, à chacun suivant ses besoins*, offre, sous une forme frappante, la contradiction du principe. L'État (car là où l'individu n'existe pas, il faut une autorité supérieure qui pense, dirige, agisse au nom de tous), l'État étant seul juge, demande d'abord à l'unité tout ce qu'elle peut réellement produire, et lui offre ce qu'il croit nécessaire à ses besoins. —Vivez là si vous le pouvez, être moral et libre qui sentez se développer en vous une dignité croissant en raison de votre responsabilité, vous dont l'État, puissance directrice de l'association, n'a pas encore bridé tous les mouvements, anéanti l'initiative.

La coopération est une forme d'association; on pourrait donc, au premier abord, nier la nécessité d'une expression nouvelle pour désigner ce mode particulier. Mais si la coopération est une des formes de l'association, elle en est distincte, tellement distincte qu'il est impossible de les confondre, et que d'ailleurs, le but et les moyens d'action offrent à l'observation des différences telles qu'un mot nouveau est devenu nécessaire.

Tandis que l'association englobe les individus, qui, cessant d'être des personnes, deviennent des unités; la coopération, au contraire, groupe les hommes pour exalter les forces et l'initiative de chacun. « L'idée mère est donc, dit P. J. Proudhon, celle d'un contrat par lequel plusieurs individus conviennent d'organiser entre eux, dans une certaine mesure et pour un temps déterminé, soit la production, soit la circulation ou échange : conséquemment, s'obligent les uns envers les autres et se garantissent mutuellement, réciproquement une certaine somme de produits, services, avantages, devoirs, etc., qu'ils sont en position de se procurer et de se rendre, se reconnaissant du reste parfaitement indépendants, soit pour leur production, soit pour leur consommation.

« Ce contrat est donc essentiellement synallagmatique : il n'impose d'obligations aux contractants que celles qui résultent de leur promesse réciproque; il n'est soumis à aucune autorité

extérieure; il fait seul la loi des parties; il n'attend son exécution que de leur initiative. »

En sorte que la somme de services, produits, liberté et bien-être est pour chacun d'autant plus considérable que les coopérateurs contractants sont plus nombreux; et, dans ce sens, il est vrai de dire que la tendance du principe coopératif, « mutualité, fédération, » est l'universalité. Or, on n'en saurait dire autant de l'association qui, au delà de certaines limites, et à plus forte raison universalisée, aboutit fatalement à un communisme gouvernemental, où une haute personnification de la communauté est chargée de faire, d'après son bon plaisir et sans responsabilité aucune, la réglementation du travail, la répartition des produits.

La tendance de la société est à la réalisation du droit, et, par suite, à l'unité. Comment la coopération réalise-t-elle cet idéal?... Par le libre contrat, par l'affirmation du droit, chaque individu acquiert une somme de jouissances et de bien-être supérieure à celle qu'il pouvait espérer d'un travail isolé. Le droit est un; et si ses manifestations sont nombreuses, variables à l'infini, elles sont les mêmes pour tous. Or qu'est-ce que le droit? C'est la puissance, la faculté qu'a chacun de jouir des forces économiques. L'unité de droits, l'unité de tendances, l'unité de désirs se trouvent ainsi réalisées par la coopération, et rend impossible l'usurpation de la majorité, l'écrasement ou l'absorption de la minorité.

Dans l'association telle qu'elle s'est révélée à nous jusqu'ici, le contrat est, pour une partie plus ou moins considérable, sans compensation; il est en outre aléatoire, puisque la répartition promise, déjà insuffisante, n'est pas même garantie. L'association, enfin, c'est la subordination de l'individu au groupe.

Ce qui fait au contraire l'essence de la coopération, c'est que, grâce au libre contrat, les individus non-seulement s'obligent synallagmatiquement et commutativement les uns envers les autres, mais ils acquièrent encore par le pacte, une somme plus considérable de droits et de liberté sans avoir à redouter aucune atteinte à leur libre initiative, qui se trouve, au contraire, augmentée de toute la somme d'efforts apportés par chacun.

En résumé, sans nous occuper de déterminer quelle était

la valeur du mot Coopération au moment de son apparition en France, ni du sens qu'on y attachait alors, nous disons : Qu'à une nouvelle phase du mouvement social doit correspondre un mot nouveau. Coopération, généralement accepté aujourd'hui nous paraît rendre notre idée ; nous allons en préciser pour nous le sens.

Jusqu'à ce jour l'*Association* telle qu'elle a été comprise et pratiquée, a voulu dire : Soumission de l'individu à la collectivité aboutissant presque infailliblement à l'anéantissement de la liberté et de l'initiative individuelle ; — *Coopération* veut dire : Contrat librement consenti dans un but unique, déterminé et défini d'avance. Dans l'*Association*, l'intérêt général était le principe supérieur devant lequel s'inclinait l'individu dans la *Coopération*, c'est la collectivité qui s'organise, en vue de fournir à l'individu tous les moyens d'augmenter sa liberté d'action, de développer son initiative individuelle.

Enfin, l'Association paraît avoir pour but d'unir des personnes et non des choses; au contraire, la Coopération nous semble indiquer l'union des choses, et non des personnes.

V

CHÔMAGES, GRÈVES.

Chômages, grèves ! deux mots auxquels on attache communément un sens bien différent, et qui, cependant, produisent sur la production et la circulation générale exactement le même résultat.

Dans le premier cas, une partie des travailleurs est mise au repos par la volonté pure et simple des capitalistes; la production étant arrêtée, il en résulte, en vertu de ce qu'on appelle pompeusement *liberté*, *loi de l'offre et de la demande*, un renchérissement des produits; car si le travailleur ne reçoit qu'en raison de la quantité de ses produits, il n'en est pas de même du capitaliste qui, par la suspension du travail, crée une rareté factice à l'aide de laquelle il impose ses prix aux consomma-

teurs, et perçoit ainsi un bénéfice souvent considérable, au détriment de la consommation totale.

Dans le deuxième cas, pressés par la nécessité d'une rémunération plus élevée, les travailleurs suspendent les travaux, à l'effet d'obtenir de leurs services un salaire supérieur, ou une diminution dans la durée du travail. Il devient bien évident alors que, puisque les producteurs sont en même temps consommateurs, la cessation du travail faisant le vide dans la bourse du travailleur, cause immédiatement et forcément une restriction dans sa consommation, et amène, comme conséquence, le chômage dans les autres industries. C'est là une des manifestations de cette solidarité économique qui relie toutes les industries entre elles.

Le résultat, on le voit, est le même que dans le premier cas; il y a là un cercle vicieux dont il importe que les travailleurs sortent au plus tôt.

Recherchons quelles peuvent être les causes de ces perturbations. Elles résultent, à notre avis, de l'anarchie qui règne aujourd'hui dans les relations du capital et du travail. En effet, le capital, réuni par différents moyens, plus ou moins avouables, dans un nombre de mains fort restreint, accapare, à son gré, le travail. Sûr de pouvoir attendre, grâce à la préférence accordée au capital écu, il impose ses conditions; pour éviter de subir les oscillations causées, dans les prix de vente, par l'abondance des produits, il cesse ses demandes, renvoie une partie des travailleurs, et met ceux qu'il garde dans cette terrible alternative : de quitter l'atelier et de mourir de faim faute de travail, ou de s'exténuer par un travail excessif et mal rétribué, conduisant à la mort lente, par la fatigue et l'épuisement.

C'est ainsi que dans une foule d'industries, où la jo[...] normale est actuellement de dix heures, certains indust[...] exigent treize, quatorze et même quinze, dans les m[...] presse, afin de tenir en demande un certain nombre [...] et de les forcer ainsi (pressés qu'ils sont par la f[...] faire une concurrence désastreuse à ceux qui son[...]

Reconnaissons cependant que, dans l'organis[...] le chômage peut avoir d'autres causes. Soit par [...] routine : il est des industries encombrées de br[...] excédant la consommation normale, il devier[...]

suspendre le travail. Or, un des effets de la division du travail et surtout de la spécialisation des diverses parties de chaque métier, est de rendre impossible au travailleur le passage immédiat d'une industrie à l'autre. Il en résulte, dans certains cas, des perturbations dont le contre-coup se fait sentir dans les professions les plus étrangères à celles atteintes.

Les grèves ont la même cause originelle que le chômage. Elles éclatent ordinairement, soit quand le prix de tous les produits s'élevant, le salaire reste le même (et par conséquent, toute proportion gardée, diminue), soit quand le prix des produits restant le même, le salaire diminue, par suite de ce qu'on pourrait appeler : la grève des capitalistes.

En somme, grève contre grève, chômage contre chômage, guerre entre patrons et ouvriers, entre travailleurs et capitalistes, au détriment de tous.

Le capital est aussi nécessaire à la production que le travail; les causes de la lutte sont toutes dans leurs rapports actuels qu'il est indispensable de transformer.

Établir l'échange sur les bases de la réciprocité.

Réformer l'enseignement professionnel dans le sens de la polytechnie de l'apprentissage.

Établir des statistiques exactes, complètes, de façon à éviter l'encombrement dans certaines professions, ce qui amène nécessairement la baisse des produits et conséquemment du salaire, et la rareté des bras dans certaines autres, ce qui cause augmentation dans le prix des produits dans une proportion beaucoup plus élevée que celle obtenue par la main-d'œuvre. Tels sont, à notre avis, les moyens de remédier à cet état de choses dont tous se plaignent, et qui amène, en certains cas, des crises qu'il est impossible de conjurer dans l'état actuel des rapports du producteur-consommateur et du consommateur non producteur.

C'est pour arriver à la réalisation de cet ordre d'idées, que fut fondée l'Association internationale.

VI

L'IMPÔT.

> Vous séparerez pour le Seigneur tout ce qui ouvre le sein de sa mère, tous les premiers-nés de vos bestiaux, et vous consacrerez au Seigneur tous les premiers-nés mâles que vous aurez.... Et vous rachèterez avec de l'argent tous les premiers-nés de vos enfants.
> (EXODE, chap. XIII, v. 12 et 13.)

originaire de l'impôt est celle d'un rachat; toute l'an-
ı ainsi compris. D'après la loi de Moïse, l'univers en-
t la propriété de Jéhovah, ses représentants préle-
ıe redevance sur tout ce que produisait la terre et même
ie humaine; c'est ainsi que le premier-né devait être
ɔar une offrande : c'est donc le signe de la servitude.
auquel était soumis le vaincu est la forme générale
t l'impôt, depuis l'origine jusqu'à nos jours; on com-
ı'il n'avait alors, et n'a encore aujourd'hui, d'autre loi,
assiette que la volonté du vainqueur. Vers la fin du
ge, il s'affirme encore sous forme de rachat et devient
moyen d'affranchissement, mais il ne tarda pas à re-
son premier caractère, et il ne fallut rien moins qu'une
n pour en transformer l'idée et la signification. Le fa-
cret du Marc d'argent fit passer dans les faits ce prin-
la conquête de la liberté par la contribution aux char-
iques. Aujourd'hui encore, c'est, sinon un signe, tout
s un moyen de créer l'infériorité sociale; en effet, il
tudier les différents modes de répartition de l'impôt
ssurer qu'il est progressif dans le sens de la misère et
st pas même proportionnel dans le sens de la richesse :
lleur seul paye, puisque seul il produit. Or, en plein
ième siècle, il est encore des auteurs qui prétendent
avail est une peine, suite d'une faute originelle, et qui

font de l'impôt une aggravation de cette peine ; les plus in gnes étant les prolétaires, il leur semble naturel de faire ser l'impôt à éterniser le servage.

Ainsi, l'armée, les tribunaux, la police, les écoles, les hô taux, hospices, maisons de refuge et de correction, salles d'a les, crèches et autres institutions charitables, la religion el même sont d'abord payées et entretenues par le prolétai ensuite dirigées contre lui ; en sorte que le prolétariat travai non-seulement pour la caste qui le dévore (celle des capital tes), mais encore pour celle qui le flagelle et l'abrutit.

Cependant, le sentiment général proteste contre une au flagrante iniquité ; le travailleur s'insurge contre cet état choses, il demande d'abord, impose ensuite, une réforme ra cale du système. L'impôt ne devant être que la quote-p payée par chacun pour acquitter les dépenses générales donc un échange entre les contribuables et cette abstracti qu'on appelle l'État. Il s'ensuit que les membres de la collec vité sont seuls juges compétents des services dont ils ont l soin, et aussi du prix qu'il leur convient d'y mettre.

Ces principes sont généralement reconnus, mais la pratiq est loin d'être d'accord avec la théorie. S'il faut en croire M. Parieu, « l'ordre social serait interverti et les peuples ne ta deraient pas à périr de leurs propres excès, sans une série mesures restrictives, répressives ou préventives, au nomb desquelles il convient de placer l'impôt, et il ajoute que les a tifices qui dérobent à la plupart des citoyens le chiffre exa des taxes qu'ils payent ne cesseront pas de longtemps d'êt licites et de renfermer pour ainsi dire une anesthésie bienfa sante.... » Ce serait l'affirmation de notre incapacité, et no nous étions crus autorisés, de par le suffrage universel, à no considérer comme majeurs.

L'impôt affecte toutes les formes. Pour arracher aux peupl les produits de leur travail, tous les moyens sont bons. L'infin variété des impôts nous oblige à en passer sous silence u grand nombre, cependant nous les diviserons en deux grand catégories : les impôts directs et les impôts indirects. Parr les impôts directs, il en est deux contre lesquels la démocrat se doit de protester de toutes ses forces : la prestation, et conscription, justement appelée *impôt du sang;* on peut affirm que, dans l'état actuel, ils sont et les plus vexatoires et les pl

inégalement répartis ; en effet, ils portent directement non plus sur l'excédant, mais bien sur le produit brut et sur le producteur lui-même ; puis, l'emploi qu'on fait des ressources qu'ils procurent suffit et au delà pour les faire rejeter sans plus d'examen.

Les impôts des portes et fenêtres ainsi que ceux de consommations, les octrois, entre autres, sont autant de mesures dirigées contre la santé et la vie publiques ; on en pourrait dire autant de presque tous ; ceux qui semblent aux peuples les plus odieux ne sont pas toujours pour lui les plus dangereux.

Mais entreprendre aujourd'hui une réforme radicale de l'impôt et proposer une organisation nouvelle, nous semble impossible ; car si la solution de toutes les autres questions posées par le programme doit amener l'émancipation du travail, il n'en est pas de même de la question de l'impôt, qui ne peut trouver de solution pratique qu'après cette émancipation consommée.

Nous nous bornons donc, pour l'instant, à indiquer que l'impôt doit être aussi direct que possible, pour que la part afférente à chacun, nettement déterminée, lui permette de sentir la charge qu'il supporte, et que la juste répartition en soit facilement contrôlée.

VII

LES ARMÉES PERMANENTES CONSIDÉRÉES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA PRODUCTION.

> La guerre, quand il ne reste que ce moyen d'affirmation du droit, est un service public, tous sans exception y sont obligés ; ainsi l'exigent le droit, la liberté, l'égalité et la justice

Sur cette question, l'examen des faits suffit amplement à motiver la condamnation de l'institution. En effet, enlever au travail plusieurs dizaines de millions d'hommes, c'est assurément nuire à la production.

Employer ces mêmes hommes à s'entre-détruire et à piller

les produits des travailleurs pacifiques, c'est doublement nuire, triplement nuire à la production. Et s'il fallait s'en tenir à l'étude des rapports directs des armées avec cette même production, il n'y aurait qu'à joindre aux faits énoncés ci-dessus la statistique des dépenses improductives nécessitées par l'entretion des soldats, et tout serait dit. Mais instruire, moraliser les peuples, c'est activer le travail et augmenter la somme du bien-être collectif, et c'est à ce point de vue qu'il convient surtout d'envisager les armées permanentes. L'*Association internationale* n'a qu'à souscrire aux protestations qu'ont de tout temps fait entendre les peuples, pour conclure à la condamnation du système.

Constatons d'abord qu'il n'est point d'armée possible sans discipline, que cette discipline est la négation de la liberté et, par conséquent, de la moralité du soldat. L'obéissance passive est, dit-on, une nécessité; soit; voyons-en les résultats, et pour cela reportons-nous aux temps héroïques, pour éviter le terrain brûlant de l'actualité :

César vient de passer le Rubicon; il s'apprête à envahir sa patrie; un de ses lieutenants lui adresse, aux applaudissements de tous les soldats, les paroles suivantes :

« Par tes aigles dix fois propices à nos armes, par tes triomphes sur tant d'ennemis, je le jure, si tu veux que la poitrine d'un frère, la gorge d'un père, les entrailles d'une épouse chargée d'un fruit vivant, soient frappées de mon glaive, parle, ma main tremblante va t'obéir. Dépouiller les Dieux, incendier les temples, anéantir dans la flamme du camp leurs statues en lambeaux : que faut-il faire ? Je suis prêt, aux rives du Tibre, en face de Rome, veux-tu que je marque la place de ton camp? Quels qu'ils soient, les murs que tu condamneras vont s'écrouler sous le bélier que ma main fera mouvoir. Ordonne : quelle ville doit être bientôt une ruine? Fût-ce Rome, elle périra! » (Lucain, *la Pharsale*.)

Que vient-on parler de production! Il s'agit bien de cela quand la vie et l'honneur des citoyens sont exposés de tout temps à être ainsi *respectés*, protégés par ceux qu'on appelle pompeusement les défenseurs de la Patrie!...

Les défenseurs de la Patrie! mais la patrie n'a besoin de défenseurs que quand elle est menacée; et, puisqu'enfin c'est là

qu'il en faut revenir, faire croupir pendant plusieurs années la partie la plus vigoureuse des travailleurs dans les casernes, c'est assurément entraver la production dans le présent et dans l'avenir. Car, quels services attendre d'un être abâtardi par le système : habitué à une vie oisive et sans but, traînant à sa suite la démoralisation et la débauche, cause permanente de dégénérescence physique. Vivant sans volonté propre, qu'en faire, nous le demandons ? sinon un parasite dans la société où il va rentrer.

N'oublions pas enfin que, lorsque « l'*Ordre public* signifie : *liberté*, *droit*, *patrie*, il ne saurait être mieux défendu que par le peuple armé. » (Benjamin Constant.) Et que, « si nous voulons être libres, il faut que nous soyons nous-mêmes notre police et notre armée. Se donner des gardiens, c'est se donner des maîtres. »

VIII

LIBRE ÉCHANGE. — TRAITÉS DE COMMERCE.

L'*Association internationale* ne pouvait rester indifférente à cette grave question de l'échange, qui peut affecter si profondément les intérêts du travail.

Depuis dix ans, protectionnistes et libres échangistes se livrent une bataille qui paraît interminable, et dans laquelle les adversaires répètent à satiété les mêmes arguments.

Nous ne voulons discuter ici la bonne foi ni des uns ni des autres ; mais quand, dans une question économique, affaire de science, on discute des années entières, sans trouver une solution, nous croyons que la question est mal posée. Il y a là équivoque.

En y regardant, on s'aperçoit bien vite, en effet, que protectionnistes et libres échangistes sont guidés par des intérêts particuliers bien plus que par l'intérêt général, envisagé au point de vue de la justice.

Les uns et les autres, selon qu'ils sont agriculteurs, commerçants, industriels, capitalistes ; selon l'intérêt du moment et les

transformations de l'industrie ou de l'agriculture, ne défendent jamais en réalité les intérêts du travail, mais bien les intérêts du propriétaire, du capitaliste, du commerçant.

Quoi qu'en disent aujourd'hui les partisans de la protection, qui la présentent comme un système de garanties : assurant le travail à l'ouvrier, le marché national au fabricant; nous avons le droit d'affirmer ceci : la protection n'était une garantie que pour le propriétaire, l'industriel et le trafiquant; c'était même pour la plupart un monopole.

En effet, pendant cette période qui commence en 1815 et se termine aux derniers traités de commerce, nous avons vu se constituer peu à peu la grande finance et la grande industrie : il ne pouvait en être autrement. D'un côté, maître absolu du marché intérieur par l'effet de tarifs douaniers qui lui assuraient l'écoulement de ses produits à un prix élevé, le capitaliste, l'industriel réclamait, d'autre part, l'application rigoureuse de la loi sur les coalitions, et se trouvait, par la concurrence que se faisaient entre eux les travailleurs, seul maître de régler le taux du salaire. De plus, l'introduction de la machine amena progressivement la division du travail; sans doute, c'était le développement normal, régulier, du progrès industriel; mais appliquée sans contre-poids, c'est-à-dire sans une juste répartition des bénéfices et sans instruction professionnelle, la division du travail ne pouvait qu'aggraver la situation déjà précaire de l'ouvrier. Dans beaucoup d'industries, le travail n'exige plus les efforts réunis de l'intelligence et des muscles; un labeur machinal suffit. Aux dépens de l'hygiène et de la morale publique, la femme et l'enfant furent enrégimentés dans la fabrique et la manufacture ; et le travailleur agricole, entraîné dans le mouvement par l'attrait qu'exerce au loin les grandes villes, put, malgré son inexpérience, augmenter le nombre des travailleurs industriels.

Bientôt l'équilibre fut rompu; la dépopulation des campagnes amenait la hausse continue des produits agricoles, tandis que, par l'excès de la concurrence, le salaire restait stationnaire dans l'industrie.

C'est à ce double mal qu'on a voulu porter remède par la mise en pratique du libre échange, et par l'abolition de l'échelle mobile.

Pendant quelque temps, on a pu se faire illusion sur le ré-

sultat de ces mesures; on ne peut guère s'y tromper aujourd'hui. S'il y a avantage dans le nouveau système, assurément ce n'est pas pour le Travail, mais seulement pour le Capital.— Par la Banque de France, il est maître absolu de l'escompte.— Décrété, par l'anonymat, propriétaire des canaux, des chemins de fer, des lignes transatlantiques, il est maître absolu des transports et de la circulation. — Par l'appât de gros dividendes, les grandes compagnies financières ont organisé depuis dix ans le *drainage* des capitaux populaires, elles en ont aujourd'hui la direction, elles en règlent l'emploi sans responsabilité ni contrôle suffisant. — Crédit, circulation, échange, machines, toutes les forces économiques ont été par elles accaparées; l'outillage social est dans leurs mains.— Souveraines sur le marché, elles peuvent, à leur gré, fausser par leurs spéculations la loi de l'offre et de la demande, en créant artificiellement l'abondance ou la rareté des produits.

Ce qui prouve l'erreur du système, c'est que la balance du commerce peut se solder en faveur d'une nation sans que le travailleur y trouve aucun avantage réel. Une fois le salaire payé, la totalité des bénéfices reste au capital ; — le capital n'a pas de patrie. De telle sorte que les bénéfices produits par le travail des ouvriers français, peut aller en grande partie grossir l'*Avoir* des capitalistes d'Angleterre.

Chaque jour les progrès de l'industrie permettent à l'ouvrier de produire davantage dans le même espace de temps, mais comme il ne participe point aux bénéfices, nous pourrons voir se produire ce phénomène : la balance du commerce se solder à l'avantage de la France, le rendement des douanes, des impôts directs et indirects aller croissant, en même temps que le chômage sévira plus fréquemment et plus cruellement parmi nos populations industrielles. On peut donc prévoir dans certains cas, un résultat qui semble d'abord contradictoire; la population ouvrière salariée produisant plus, travaillant moins, recevant par conséquent un salaire moindre, et, par la spéculation, le capitaliste et l'industriel, tout-puissants sur le marché, réalisant des bénéfices plus considérables.

Ce qu'il y a de grave dans la situation qui nous est faite, c'est que le travail joue ici le rôle d'un petit condisciple de Roi. Quand le capital commet une erreur, une faute, c'est le travail qui reçoit le fouet. Dans l'état d'antagonisme industriel et

d'insolidarité économique où nous vivons, c'est sur le travail que pèsent le plus lourdement les crises financières et industrielles.

Que le maître de forges de la Champagne ou des Vosges, que le filateur rouennais soient protectionnistes: que l'armateur de Marseille ou le vigneron bordelais soient libres échangistes, c'est leur affaire; ils ne consultent guère en cela que leur intérêt. Mais nous qui cherchons la justice, nous qui voulons l'égalité de droits et de devoirs, nous qui croyons qu'un contrat librement consenti doit relier solidairement les citoyens qui composent un groupe naturel : commune, province, nation, quel intérêt avons-nous à voir triompher la protection ou le libre échange?

Ce que nous voulons, c'est la liberté d'organiser l'échange égal entre producteurs, service pour service, travail pour travail, crédit pour crédit. Dans toute spéculation commerciale, l'un des deux contractants a perdu ce que l'autre a gagné, c'est l'état de guerre. A nous d'organiser la paix dans l'industrie par la suppression graduelle des chances aléatoires du commerce, par la coopération, qui, basée sur la réciprocité et la justice, ne peut admettre, entre les contractants, qu'un échange mutuel de services équivalents.

IX

DES IDÉES RELIGIEUSES ET DE LEUR INFLUENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT MORAL ET SOCIAL DES PEUPLES.

L'Association, comptant dans son sein des membres de toutes les religions et des indifférents en matière religieuse, ne pouvait dogmatiser; aussi s'était-elle contentée d'énoncer son désir de ne pas intervenir sur ce terrain. Voici le texte de cette résolution :

Il nous est impossible de faire sur cette question autre chose qu'une déclaration de principes.

La religion est une des manifestations de la conscience humaine, respectable comme toutes les autres, tant qu'elle reste chose intérieure, individuelle, intime; nous considérons les idées religieuses et toutes les idées *à priori* comme ne pouvant être l'objet d'une discussion utile; chacun pensera, sur ce point, ce qu'il jugera convenable, à la condition de ne point faire intervenir « son Dieu » dans les rapports sociaux, et de pratiquer la justice et la morale.

X

DE LA RECONSTITUTION DE LA POLOGNE.

Plus heureux à Genève qu'à Londres, les Parisiens purent faire écarter la question de la Pologne par les considérations suivantes :

Partisans de la liberté, nous déclarons protester contre tous les despotismes, condamner et réprouver énergiquement l'organisation et les tendances sociales du despotisme russe, comme devant conduire infailliblement au communisme le plus abrutissant; mais, délégués à un congrès économique, nous croyons n'avoir rien à dire sur la reconstitution politique de la Pologne.

APPENDICE.

Réunis en congrès sur le sol de la vieille république helvétique, nous avons dit là, sur le programme économique mis à l'ordre du jour, sans emportement comme sans faiblesse, tout ce que nous avions à dire, rien que ce que nous voulions dire. C'est l'expression franche et entière des principes économiques et sociaux qui nous animent et nous dirigent.

La publication que nous faisons aujourd'hui prouve, quoi qu'on en ait dit, que nous ne reculons pas devant la respon-

sabilité de nos actes ; car nous, nous ne cherchons que la justice.

C'est à nos concitoyens, à l'opinion publique qu'il appartient maintenant de décider [29].

Après avoir entendu la lecture du mémoire parisien, les délégués lyonnais déclarent renoncer à la parole ; en conséquence, ils retirent du bureau les manuscrits qu'ils y avaient déposés, s'en référant complétement aux conclusions des délégués de Paris.

Le délégué de Rouen ayant fait la même déclaration, il est arrêté que le mémoire des délégués parisiens prendra le nom de *Mémoire français des délégués au Congrès de Genève ;* par suite de ces décisions, ils ont signé le présent :

BOURDON, — CAMELINAT, — CHEMALÉ, — CULTIN, — FRIBOURG, — GUIARD, — MALON, — MURAT, — PERRACHON, — TOLAIN, — VARLIN, *délégués de Paris*, — BAUDY, — RICHARD, — SCHETTEL, — SECRETAN, *délégués de Lyon*, — AUBRY, *délégué de Rouen.*

Ces signatures officielles représentaient l'adhésion formelle non-seulement de la Commission parisienne, lyonnaise et rouennaise, mais encore celle de tous les groupes du jeudi des Gravilliers.

Les Suisses, par leurs applaudissements plusieurs fois répétés, s'associèrent à la ligne de conduite tracée par Paris ; seuls les Anglais et les quelques Allemands présents n'adoptèrent ce mémoire que sous certaines réserves que nous ferons connaître dans le chapitre suivant.

XIII

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS DE GENÈVE.

Nous avons dit que les Anglais avaient fait certaines réserves sur un point du mémoire parisien. En effet, jaloux de justifier leur réputation d'hommes pratiques, les Anglais n'envisageaient l'Internationale que comme puissance organisatrice dont le mouvement gréviste pouvait recevoir un grand secours.

Ils firent même comprendre aux délégués que l'adhésion des sociétés ouvrières anglaises tenait à cette condition. En conséquence, ils demandaient au Congrès une déclaration limitative des heures de travail, et réclamaient l'appui de l'Association pour atteindre ce but.

Invoquant un récent arrêté des États-Unis, dans lequel la durée légale de la journée était fixée à huit heures, ils suppliaient leurs coassociés d'opposer un refus systématique à leurs patrons, lorsque ceux-ci, sous prétexte de commandes pressées, leur demanderaient de faire des heures

supplémentaires ou du travail de nuit, encore bien qu'ils offriraient de le payer au-dessus du tarif ordinaire.

Tout en reconnaissant avec les Anglais qu'il était profondément regrettable de voir certains patrons, faussant la loi de l'offre et de la demande, spéculer sur les prétendues conditions de commandes, pour contraindre leurs ouvriers à travailler plus que les hygiénistes ne le prescrivent, alors que bon nombre de bras disponibles créent une concurrence factice et une prétendue abondance d'offres dont le résultat le plus clair est toujours l'abaissement des salaires, Varlin, Tolain, Chemalé, Camélinat, Fribourg s'opposaient à la prise en considération de la proposition anglaise; selon eux, c'était assez faire que de déclarer « en principe, qu'un travail sérieux de huit heures par jour devait être considéré comme suffisant pour procurer à celui qui l'exécute les moyens de subvenir à son existence; qu'il convenait de laisser les jeunes enfants le plus tard possible à l'école, et que le travail de nuit, contraire à la nature de l'homme, ne devait être qu'une exception dans une société normale.

« Mais, au nom de la liberté des contrats et des contractants, l'Assemblée internationale n'avait pas à intervenir dans les rapports particuliers de patrons à ouvriers autrement que par des conseils s'il lui en était demandé [30]. »

Comme corollaire de ces déclarations et pour indiquer ce qu'il y avait à faire selon eux, les Parisiens rappelèrent qu'ils avaient déposé sur le bureau le projet suivant :

« Entre tous les membres qui adhéreront aux statuts de la société, il est formé sous ce titre : *Association internationale des travailleurs*, une société coopérative universelle à capital variable et à mise mensuelle égale.

« Cette société aura pour objet de faire le placement de tous ses membres, tant dans leur pays réciproque que dans les divers pays d'Europe où seront établis des bureaux correspondants, — elle fera également le crédit mutuel à ceux des mem-

bres qui se seront éloignés momentanément de leur centre habituel.

« Elle ouvrira des magasins partout où elle le pourra, dans lesquels les associés mettront en pratique l'échange des marchandises ou des services, contre des services ou marchandises d'une valeur équivalente, sans autre prélèvement que les frais d'enregistrement desdits services ou marchandises.

« Elle ouvrira des comptoirs internationaux où seront vendus au public les produits de l'industrie des associés.

« Enfin, elle commanditera, si faire se peut, les associations coopératives qui lui sembleraient réaliser l'idée de justice et de solidarité entre tous leurs membres. »

Pour atteindre à ce résultat, les moyens d'action de l'Association devaient être :

L'établissement dans chaque localité d'Europe de bureaux correspondants ;

Une cotisation mensuelle destinée à couvrir les frais généraux de correspondance ;

Une publication également mensuelle d'un bulletin de la société ;

L'organisation d'un enseignement professionnel international ;

Des émigrations et des immigrations partielles des membres de l'Association.

La stricte observation du principe de réciprocité.

Le Congrès ratifia ces propositions dans la mesure de ce qu'elles avaient de pratique, c'est-à-dire l'étude de tous les points indiqués.

Bien que tous les membres du Congrès fussent d'accord pour ne pas perpétuer les fonctions, ni en un lieu, ni sur certaines têtes, néanmoins, vu l'impossibilité de faire le siége central à Paris et la difficulté momentanée de l'établir à Bruxelles, les Anglais furent encore chargés de composer pour une année un conseil général, d'où devaient être exclus tout spécialement, et sur la demande expresse

des délégués français, les nommés Lelubez et Vésinier, convaincus de calomnies contre le bureau parisien.

Cette exclusion, prononcée le samedi à dix heures du soir, ferma les travaux du Congrès.

Le lendemain, une grande fête offerte par les adhérents genevois, avec cortége des sociétés ouvrières, promenade sur le lac, symphonie, banquet et discours, terminait la session du premier Congrès des travailleurs [34].

XIV

TRAVAUX DE PARIS 1866-67.

Le retour en France s'effectua sans encombre pour les Français : ils revenaient les mains vides; mais les Anglais qui traversèrent Paris se virent dépouillés par la police impériale de tous les papiers qu'ils portaient. Il fallut l'intervention toute-puissante de l'ambassadeur d'Angleterre lord Cowley pour faire restituer « plusieurs mois après » ces pièces à leurs propriétaires; encore ne les leur rendit-on que parce qu'ils étaient sujets anglais.

Il fallait songer à organiser définitivement le bureau à Paris. En quelques jours, le règlement suivant, préparé dès longtemps, fut adopté par la Commission.

Association internationale des travailleurs.

RÈGLEMENT DU BUREAU DE PARIS.

Admissions.

ARTICLE 1er. — Pour être admis, il faut justifier de sa qualité de travailleur.

Art. 2. — Toute admission est définitive après trois mois, si l'adhérent n'a pas reçu avis contraire de la Commission.

Art. 3. — En cas de non-admission, toutes les sommes versées par l'adhérent lui seront remboursées intégralement.

Art. 4. — En se faisant inscrire, chaque nouvel adhérent paye 50 centimes de droit d'admission et reçoit un carnet de sociétaire.

Cotisations.

Art. 5. — La cotisation est fixée à 10 centimes par semaine.

Art. 6. Le sociétaire doit verser chaque semaine sa cotisation entre les mains d'un receveur.

En cas de non-versement pendant deux semaines, le receveur pourra lui réclamer les sommes dues.

Deux mois de retard peuvent entraîner la radiation.

Renseignements.

Art. 7. — Les sociétaires doivent fournir tous les renseignements relatifs à la statistique du travail.

Art. 8. — Il sera tenu au bureau de correspondance un livre faisant connaître les conditions auxquelles les sociétaires pourraient livrer leurs produits aux membres de l'Association internationale, parallèlement aux prix de vente au public.

Art. 9. — Tous les renseignements transmis au bureau pourront toujours être consultés sans rétributions par les sociétaires.

Crédit.

Art. 10. — Lorsqu'un sociétaire, allant travailler hors de son centre habituel, voudra se faire créditer, il en fera la demande à la Commission, qui déterminera le montant du crédit, en raison des ressources de la caisse et des garanties offertes par le sociétaire; le bureau visera son carnet pour la somme de crédit garantie par la Commission.

Art. 11. — Le crédit sera absolument refusé à tout sociétaire dont la cotisation ne serait pas à jour.

Art. 12. — Le sociétaire pourra, pendant trois mois, jouir de son crédit dans tous les bureaux correspondants, jusqu'à concurrence de la somme garantie à son départ;

Les sommes reçues par lui seront inscrites sur son carnet par les correspondants des bureaux payeurs.

Art. 13. — Le remboursement devra commencer trois mois après l'ouverture du crédit et être entièrement effectué dans les trois mois suivants à moins d'empêchements majeurs dont la Commission créditrice appréciera la valeur.

Art. 14. — En cas de non-remboursement sans motifs valables, le sociétaire sera exclu et signalé par la voie du Bulletin, qui publiera les motifs de l'exclusion.

Administration.

Art. 15. — La Commission chargée de l'administration est composée de quinze membres nommés au scrutin de liste par le suffrage direct des sociétaires; la durée des fonctions s'étendra d'un Congrès à l'autre.

Art. 16. — La Commission choisit dans son sein et sous sa responsabilité trois correspondants, un caissier et un secrétaire archiviste;

Les correspondants ne peuvent qu'exécuter les décisions de la Commission.

Le caissier tient la comptabilité générale;

Le secrétaire archiviste est chargé du classement des pièces visées, indiquées par la Commission.

Art. 17. — Chaque jour, un des membres de la Commission devra se tenir au bureau pendant deux heures, de huit heures à dix heures du soir les jours de semaine, et de une heure à trois heures le dimanche, pour recevoir et fournir les renseignements.

Exclusions.

Art. 18. — Toute déclaration fausse ou incomplète relative aux noms, âge, domicile ou professions, entraîne de droit l'exclusion; seront également exclus les membres d'une société dont les principes sont en opposition avec ceux émis au pacte fondamental de l'Association internationale, et aussi ceux qui seront dans le cas prévu par l'art. 14.

Tout sociétaire démissionnaire ou exclu aura droit au remboursement des sommes versées par lui dans le cours de l'année, déduction faite des frais généraux dont il sera dressé état lors de l'inventaire annuel.

Délégations.

Ne pourront être élus délégués que :

1° Les travailleurs manuels proprement dits ;

2° Les salariés employés dans l'industrie, dans le commerce, ou dans l'administration civile privée.

Au moment d'appliquer l'art. 16 de ce règlement, les correspondants sortants émirent le désir de n'être pas réélus à ces fonctions ; mais en présence des attaques et des menées du parti blanquiste, qui prétendait et faisait imprimer que le Congrès avait désavoué les Parisiens, les adhérents des Gravilliers maintinrent en fonction Tolain, Fribourg et Varlin ; Héligon, qui depuis plusieurs mois faisait fonction de trésorier-caissier, le devint régulièrement ; Chemalé fut appelé au poste de secrétaire général, et Bourdon fut chargé des archives de la Société.

Cependant les journaux parisiens avaient parlé du Congrès de Genève, et, avec leur assurance habituelle, avaient prononcé sur sa force, ses tendances, ainsi que sur le nombre de ses adhérents, toutes choses qu'ils ignoraient profondément d'ailleurs.

Quelques-uns, la *Presse* entre autres, avaient dénoncé la Société à la justice de l'Empire ; certains avaient été sympathiques à ces tentatives d'émancipation : la *Liberté*, par la plume de M. Hector Pessard, avait pressenti l'importance future de l'Internationale, et conclu à la nécessité de tenir compte de cette puissance nouvelle : « C'est, disait-il, un avertissement donné solennellement au monde par des hommes venus de tous les pays, par des citoyens las de luttes stériles, conséquences fatales d'une organisation qui s'effondre. »

Mais un point sur lequel ils se rencontraient tous, c'était pour confondre les adhésions collectives des sociétés ouvrières anglaises avec les adhésions effectives, et pour gratifier l'Association de millions de sociétaires, alors qu'elle en comptait à peine quelques milliers.

Les correspondants parisiens se gardèrent bien de rectifier de telles erreurs. Sachant qu'on ne se groupe qu'autour des puissants, ils laissèrent dire et continuèrent leur œuvre.

On se remit à l'étude : l'examen de la possibilté d'établir des comptoirs d'échange retint longtemps la Commission parisienne ; puis, lorsqu'il fut bien avéré que la réalisation d'un tel projet n'était possible qu'après que l'Internationale compterait réellement ses membres par millions, on se préoccupa du crédit mutuel appliqué à l'émancipation du prolétariat.

Sur ce sujet, voici quel était le plan que se proposait d'exécuter l'Internationale (section française) : demander à chacun de ses adhérents une cotisation hebdomadaire de 0 fr. 10 c., et faire servir ces fonds à mettre tout un groupe professionnel en possession de ses outils de travail, et à le soutenir pendant tout le temps que la concurrence des capitalistes rendrait le travail rare ou peu lucratif; puis, lorsque ce groupe serait assez fort pour vivre par lui-même, procéder de même à l'égard d'un autre groupe, puis d'un troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que, dans chaque profession, un groupe de production étant constitué, on pût songer à l'ouverture de magasins de vente à prix de revient, en faisant coïncider cette fondation avec la création d'un papier d'échange primant la monnaie métallique dans les magasins de l'Association.

Ce système, mis en pratique dans toute l'Europe, devait amener pacifiquement la solution du problème social, en tant que production-consommation.

L'enseignement professionnel eut aussi son tour. Les Parisiens désiraient fort le voir transformer. A cet effet, ils

rêvaient d'envoyer l'enfant faire son tour d'Europe aussit la première année d'apprentissage terminée, en combina par avance ses stations sur chaque point important, de tel sorte qu'il pût revenir au bout de cinq ou six années, coı naissant tous les procédés de fabrication usités dans s(métier, ayant une teinture suffisante des langues princ pales parlées en Europe, ainsi que des mœurs et coutum des peuples chez lesquels il aurait vécu, et que, rendu pl bienveillant pour chacun, il pût faire, en même tem qu'un ouvrier complet, un vrai citoyen. Par ce moyen, l internationaux espéraient réaliser leur ligue morale cont la guerre; comment, en effet, aurait-on pu demander à c enfant devenu homme, de marcher au combat contre ce qui avaient accueilli et protégé son enfauce, et dans l rangs desquels il était certain de rencontrer un compagn de travail, ou un membre de sa famille adoptive?

Le questionnaire ci-joint fut remis aux adhérents av prière de le remplir et de l'adresser aux Gravilliers, po commencer la grande enquête sociale qui devait logiqu ment précéder cette tentative.

Sentant vaguement planer au-dessus de leur tête l' ventualité d'un procès et pressés de laisser après e quelque chose de viable, les Gravilliers élaborèrent les st tuts d'une grande société d'assurance mutuelle pour couvrir de risques particuliers.

Voici en peu de mots quelle était l'économie de cette i stitution :

A la naissance d'un enfant, l'assuré devait recevoir u certaine somme, puis l'instruction était garantie au no veau-né jusqu'à l'âge de l'apprentissage, époque à laquel la Société devait lui fournir les moyens d'acquérir ses o

M
Profession.
Age.
Domicile.
Lieu de naissance.

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS

BUREAU DE PARIS.

N° D'INSCRIPTION : DATE :

Renseignements à fournir :

		ADULTES.		ENFANTS.		Observations particulières.
		Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	
Combien d'ouvriers dans la profession.						
Salaire.	Le plus haut......					
	Le plus bas.......					
	La moyenne......					
Travail.	Depuis quel âge..					
	La durée journalière...........					
	Aux pièces					
	A la journée......					
	De jour..........					
	De nuit..........					
	Insalubre ou non.					
	Dangereux					
	Nature du danger.					
	Causes du danger.					
Chômage.	Y a-t-il chômage..					
	L'époque					
	La durée.........					
	La cause.........					
Apprentissage.	Depuis quel âge.					
	Quelle durée....					
	Quelles conditions ..					

Quels sont les débouchés les plus importants.
Quel degré moyen d'instruction.
Sur quels points plus particulièrement.

Y a-t-il des obstacles légaux s'opposant au développement de la profession.
Quels sont-ils.

		Secours mutuels.	Crédit.	Épargnes	Consommation.	Production.	Observations générales.
Sociétés professionnelles formées de	Patrons seuls.						Nota. — Écrire les observations générales au dos de cette page.
	Ouvriers seuls						
	Les deux réunis........						
	Approuvées par décret.						
	Membres honoraires...						

tils professionnels; enfin la mort du chef de famille au donné lieu à un secours en argent, soit à sa veuve, soi ses ayants droit, et proportionnellement au nombre et l'âge des héritiers.

Une grande latitude était laissée aux adhérents, qui pc vaient s'assurer pour tous les risques prévus ou seulem pour l'un d'eux.

Inutile d'ajouter que, grâce à la liberté dont on jouiss sous le régime impérial, ces divers projets ne purent ê mis à exécution, et qu'ils restèrent lettre close pour le pl grand nombre des adhérents de l'Internationale. Nous les relatons ici que pour rendre complet notre récit.

XV

LES GRÈVES.

Pendant que les internationaux s'occupaient activement de questions sociales, leurs ennemis les blanquistes les décriaient en tous lieux et, par tous les moyens avouables ou honteux, peu importait, s'efforçaient d'enrayer ce mouvement dont la direction leur échappait.

Leurs clameurs devinrent si grandes, les attaques si directes que force fut bien d'y prêter l'oreille. Un jury composé partie de politiques purs, partie de socialistes, fut proposé pour vider le différend et prononcer en dernier ressort de quel côté était le droit et la justice [32].

Le procès dit de la Renaissance, dans lequel furent impliqués tous les blanquistes, vint retarder de plusieurs mois toutes tentatives de rapprochement entre les deux écoles ennemies et contribuer à envenimer les haines.

Conformément aux traditions du parti, les sectaires de Blanqui triomphant de ces poursuites et de la condamnation qui en résulta, accusèrent les Gravilliers de

les avoir dénoncés à la police pour étouffer leurs révélations.

Toutes ces luttes eurent un côté fatal pour l'Association ; dès cette époque, on peut constater une tendance fâcheuse à se laisser aller à discuter avec le parti autoritaire, que, jusqu'alors, l'Internationale avait tenu soigneusement à l'écart.

Des événements plus immédiatement intéressants vinrent faire diversion à ces préoccupations. Tout Paris a gardé souvenir de la grève des bronziers de Paris (février 1867), et du motif qui la fit déclarer. On se rappelle que plusieurs chefs de grands établissements de bronze, effrayés du développement de la Société ouvrière du Crédit mutuel fondée dans cette profession, voulurent soustraire leur personnel à cette influence, et placèrent subitement leurs ouvriers dans l'alternative de rompre avec cette organisation ou de cesser de travailler dans leurs ateliers.

La lutte tant appréhendée par les fondateurs de l'Internationale était engagée; mais c'étaient les patrons qui l'avaient provoquée, et les ouvriers, forts de leurs droits et jaloux de leur dignité, acceptèrent le défi. A un fait de guerre répondant par un fait de guerre, la Société de crédit du bronze décréta la mise à l'index de toute maison de laquelle un ouvrier serait renvoyé parce qu'il était sociétaire du Crédit.

On vit alors se produire un spectacle curieux : presque tous les ouvriers bronziers qui n'étaient pas encore inscrits à la Société y vinrent adhérer[33] ; les patrons fermèrent leurs ateliers[34], mais en même temps toutes les sociétés professionnelles apportèrent de l'argent pour soutenir la grève naissante; des souscriptions de soutien furent organisées, et dans des réunions publiques *autorisées* qui se tenaient salle Gélin, à Ménilmontant, et réunissaient de 4 à 500 auditeurs, on rendit compte de tous les incidents du conflit.

En présence de ce déploiement d'activité, les patrons

consentirent à prêter l'oreille à des paroles d'apaisement. Cependant, ces négociations traînaient en longueur et les fonds de crédit mutuel disparaissaient rapidement. L'Internationale, dont presque tous les membres du bureau du bronze faisaient partie, résolut de porter le coup décisif. Sur son invitation, les bronziers déléguèrent à Londres trois de leurs membres [35], auxquels s'adjoignirent comme *ciceroni* deux des fondateurs de l'Internationale [36].

Le but de ce voyage était de solliciter des sociétés ouvrières anglaises un appui plus moral que matériel, et de grossir par la distance les résultats obtenus. Ce programme, habilement conçu, réussit de tous points; les Anglais reçurent les délégués dans leurs comités directeurs, promirent beaucoup, mais donnèrent peu.

Cependant, quelques billets de mille francs arrivèrent de Londres au beau milieu d'une des réunions de Ménilmontant, à laquelle assistaient les patrons dissidents. L'effet fut immense; cette lettre apportant des nouvelles favorables et de l'argent réel, jeta le trouble dans la coalition des patrons; inquiets de l'avenir, ils retirèrent leur ultimatum, et les ateliers se rouvrirent.

Les ouvriers bronziers, maîtres de la situation, ne profitèrent point de leur avantage pour demander une augmentation dans les prix de main-d'œuvre, et rendirent intégralement tous les fonds qui leur avaient été prêtés par les sociétés ouvrières [37].

C'est, croyons-nous, le seul exemple de remboursement qu'offre l'histoire des grèves [38].

Le public, éternellement amoureux du merveilleux, crut toujours que l'envoi des Anglais s'était élevé à plusieurs centaines de mille francs et l'Internationale laissa dire [39].

Enhardi par le succès de la grève du bronze, les tailleurs de la fashion parisienne se déclarent en grève (mars 1867); mais ici, l'Internationale, qui ne comptait aucun membre dans le comité directeur, s'abstient d'intervenir [40]. De plus,

les grévistes, tous ouvriers des grands magasins de la capitale, déjà largement rétribués, refusant de s'occuper, tout d'abord, d'améliorer la situation si précaire des confectionneurs, l'Internationale ne pouvait leur être sympathique: la grève échoua faute de ressources matérielles et d'appui moral.

Vers la même époque, un incident terrible se produit: les ouvriers de Roubaix, dans un accès de folie furieuse, brisent des machines, incendient des ateliers, maltraitent des innocents; un cri de réprobation méritée s'élève des rangs de la bourgeoisie; les travailleurs se taisent, atterrés; leur conscience leur interdit d'applaudir, mais ils manquent d'énergie pour blâmer.

Seuls les internationaux, risquant leur popularité naissante, osent élever la voix pour réprouver énergiquement, et dans une lettre publique adressée aux grévistes de Roubaix, ils s'exprimaient ainsi :

Association internationale des travailleurs.

BUREAU DE PARIS.

Des troubles regrettables, accompagnés de violences plus regrettables encore, ont éclaté parmi les fileurs et tisseurs de Roubaix.

Les causes sont :

1° L'introduction de machines imposant aux tisseurs un surcroît de travail, sans augmentation de salaires, et supprimant en même temps un grand nombre d'ouvriers;

2° L'établissement d'un règlement imposant des mesures attentatoires à la dignité et des amendes d'une illégitimité flagrante;

3° Enfin l'intervention de la gendarmerie dans ces détails d'intérêts privés et dans un cas où elle avait peut-être à veiller à la sécurité publique, mais non à protéger par sa présence les prétentions des particuliers.

La grève provoquée par ces causes a eu pour conséquence les tristes événements dont l'opinion publique a été instruite.

Dans cette situation, l'Association internationale croit devoir e prononcer et appeler l'attention des ouvriers de tous les ›ays en faisant les déclarations suivantes :

L'emploi de la machine dans l'industrie soulève un problème conomique dont la solution prochaine s'impose impérieusenent. Nous, travailleurs, nous reconnaissons en principe le lroit des ouvriers à une augmentation proportionnelle alors que, par un nouvel outillage, une production plus considérable eur est imposée.

En France, pays de suffrage universel et de l'égalité, l'ouvrier est encore citoyen lorsqu'il a franchi la porte de l'atelier u de la fabrique. Les règlements imposés aux fileurs de Rouaix sont faits pour des serfs et non pour des hommes libres ; ls portent non-seulement atteinte à la dignité, mais encore à 'existence du travailleur, puisque le chiffre des amendes peut upprimer et dépasser le taux du salaire.

Dans un pareil débat, alors qu'aucune violence n'avait été ommise, et que la grève commençait par l'abandon des ateers, l'intervention de la gendarmerie n'a pu qu'irriter les ouriers qui croyaient y voir une pression et une menace.

Ouvriers de Roubaix,

Quels que soient vos justes griefs, rien ne peut justifier les ctes de destruction dont vous vous êtes rendus coupables. — ongez que la machine, instrument de travail, doit vous être ıcrée ; songez que de pareilles violences compromettent votre ıuse et celle de tous les travailleurs. — Songez que vous veez de fournir des armes aux adversaires de la liberté et aux lomniateurs du peuple.

La grève continue, de nouvelles arrestations ont été faites, ›us rappelons à tous les membres de l'*Association internatiole des travailleurs* qu'il y a en ce moment à Roubaix des frès qui souffrent. Que si parmi eux des hommes un moment tarés se sont rendus coupables de violence que nous réprou›ns, il y a entre eux et nous solidarité d'intérêts et de misère ; ı fond du débat, il y a aussi de justes griefs que les fabriınts doivent faire disparaître.

Il y a enfin des familles sans chefs : que chacun de nous enne leur apporter son appui matériel et moral.

Pour la Commission parisienne,

H. TOLAIN, FRIBOURG, VARLIN, correspondants.

Les ouvriers parisiens applaudirent à ce langage et l'Association conquit par cet acte courageux une influence morale considérable [41].

Des bruits de guerre flottaient dans l'air, et pendant que les souverains maîtres de la France et de la Prusse s'entre-regardaient avec animosité, les groupes avancés anglais, français et allemands échangeaient des protestations amicales en faveur du maintien de la paix [42]. L'un de ces appels allemands à l'adresse de Paris franchit la frontière et les Gravilliers publient le 28 avril la réponse suivante :

Ouvriers de Berlin,

Nous avons reçu avec joie votre salut pacifique : comme vous, nous ne voulons que la paix et la liberté.

Comme citoyens, sans doute, nous aimons la mère patrie ; mais quand l'esprit du passé essaye d'éterniser les préjugés, quand les adorateurs de la force veulent réveiller les haines nationales, ouvriers, nous n'oublierons jamais que le TRAVAIL qui nous fait tous solidaires, ne peut se développer que par la paix et la liberté.

Il ne s'agit point de décider par les armes la nationalité d'un lambeau de territoire, mais bien de réunir nos efforts pour y faire régner l'équité.

N'avons-nous pas à combattre assez de causes de misère, de souffrances, assez de malheurs immérités, sans aller, de nos propres mains, détruire et dévaster, laissant le champ en friche, la machine inerte.

Vainqueurs, vaincus, nous n'en serons pas moins victimes.

Le travail, c'est le devoir et le droit ; c'est la loi de l'homme moderne.

La guerre entre peuples ne peut être considérée que comme une guerre civile, un recul de la civilisation.

Ouvriers d'Allemagne ou de France, nous n'avons pas trop de toutes nos forces et de toutes nos énergies pour nous organiser en vue du travail et de l'échange.

Nous voulons la paix et la liberté.

La paix ! pour produire, échanger ensemble.

La liberté ! pour établir entre nous des relations toujours in-

es, plus pacifiques; car, à mesure que nous nous connais-s mieux, nous nous estimons davantage.

'rères de Berlin ! frères d'Allemagne !

'est au nom de la solidarité universelle, invoquée par l'As-ation internationale, que nous échangeons avec vous le sa-pacifique, qui cimentera à nouveau l'alliance indissoluble travailleurs !

Pour la Commission parisienne :

Les correspondants,

TOLAIN, FRIBOURG, VARLIN.

'ette pièce fut traduite en toutes les langues et repro-:e par presque tous les journaux étrangers.

'eu après le groupe parisien lançait le manifeste suivant tre toute guerre.

Ligue internationale du désarmement.

La cause première de la Guerre, c'est l'armée.

Considérant :

'ue l'axiome : *Si vis pacem, para bellum* (Si vous voulez la ι, préparez la Guerre), a jusqu'ici reçu des événements le ; complet démenti;

'ue les armées permanentes, loin d'être un gage de sécurité r chaque nation, sont, au contraire, devenues, par suite de urexcitation belliqueuse qu'elles développent chez l'homme égimenté, une occasion de conflit, un défi continuel aux na-s voisines;

'ue ce système d'armement tend à faire prévaloir l'idée de :e sur l'idée de *droit*;

'u'au point de vue politique la Paix armée, fausse dans son ιcipe, funeste dans ses résultats, a pour conséquence immé-:e de déterminer chez tous les peuples un armement exces-

'ue, d'une part, un tel ordre de faits ne pouvant se continuer ; amener la ruine des peuples, et que, d'autre part, ces ef-s ayant trop coûté aux nations pour qu'on puisse les déclarer :iles, la conquête devient l'idéal de chaque armée;

u'au point de vue économique, l'homme arraché violem-

ment à la vie sociale, aux habitudes du travail, livré sans réserve au culte de la force, revient difficilement à son premier état;

Qu'ainsi, non-seulement ce système arrête la production dans le présent, mais encore l'entrave dans l'avenir;

Considérant, en outre, que si, dans l'état actuel de l'Europe, il est des circonstances où la justice, la liberté, la dignité et l'indépendance nationales ne peuvent trouver de sanction que par les armes, les milices nationales offriraient en cas d'agression, par la levée en masse et l'élan spontané des citoyens, plus de garanties pour la sécurité des peuples que le militarisme professionnel, qui consomme en pure perte les ressources de la nation;

Les soussignés déclarent :

Réprouver énergiquement le système actuel d'armement qui, faisant de la guerre un métier, rend la guerre inévitable;

Protester contre les armées permanentes et réclamer, comme moyen transitoire, l'organisation des milices nationales, moyen le plus efficace de détruire à tout jamais la prépondérance de la force brutale sur la puissance intellectuelle et morale des peuples.

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL; ORGANISATION DES MILICES : telle est la devise inscrite sur notre drapeau :

COMMISSION D'INITIATIVE :

France.

MM. Ch. Beslay, propriétaire;
E. Fribourg, graveur-décorateur;
E. Chemalé, dessinateur;
H. Tolain, ciseleur;
P. Gautier, bijoutier-employé;
G. Laplanche, sellier-carrossier.

Allemagne.

Schily, avocat;
Hugo Rothschild, négociant.

Angleterre.

Cowell Stepney.

Belgique.

Louis Debock, typographe.

Hongrie.

Pompéry;
Karoly Draskulcs.

Danemark.

L. Petersen, fourreur.

Russie.

Reinfeld, ébéniste.

Suède.

Wollin, tailleur.

Suisse.

Antoine Müller, Zurich.

Les souscriptions et les listes d'adhésion sont provisoirement reçues, 54, rue Lafayette, chez M. Hugo Rothschild.

Le versement minimum unique est fixé à 10 centimes.

Toutes les sommes reçues seront exclusivement consacrées à la propagande de la ligue.

Les listes d'adhésion seront publiées, ainsi que l'état des recettes et des dépenses.

Encouragée par le succès relatif de la classe ouvrière, la bourgeoisie, elle aussi, voulut avoir son Internationale, et *la ligue de la paix et de la liberté* fut fondée à Genève, sous le patronage des grands exilés et avec un but politique bien avoué. Nous verrons bientôt quelle influence cette ligue eut sur l'avenir de l'Internationale.

XVI

CONGRÈS DE LAUSANNE, 1867.

Le mois de septembre était arrivé, cinquante délégués ont répondu à l'appel de l'Internationale, c'était environ dix de moins qu'à Genève, et le public fit plus complétement défaut encore, il semblait que l'Internationale dût périr et s'éteindre dans le vide.

On procède à l'exposé des progrès accomplis; Murat, l'un des délégués de Paris, fait connaître que la section parisienne ne compte que 600 membres et qu'elle doit 466 fr. On le voit, les millions étaient encore peu abondants dans la caisse sociale.

L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie donnent également peu de résultats matériels[43]. La discussion s'engage sur le programme suivant :

1° Quels sont les moyens pratiques de rendre l'Association internationale un centre commun d'action pour la classe ouvrière dans la lutte qu'elle soutient contre le capital ?

2° Comment les classes ouvrières peuvent-elles utiliser pour leur émancipation le crédit qu'elles donnent à la bourgeoisie

iu gouvernement? — Crédit et banques populaires. — Mon-
e. — Papier-monnaie. — Assurances mutuelles. — Sociétés
rières.

³º Les efforts tentés aujourd'hui par les associations pour
nancipation du *quatrième état* (classe ouvrière), ne peuvent-
pas avoir pour résultat la création d'un *cinquième état* dont
situation serait beaucoup plus misérable encore? — La mu-
lité ou réciprocité considérée comme base des rapports so-
ux. — Équivalence des fonctions. — Solidarité. — Société
rière.

ºº Travail et capital. — Chômage. — Les machines et leurs
its. — Réduction des heures de travail. — Division du tra-
l. — Transformation et extinction du salariat. — Réparti-
ı des produits.

ºº Fonctions sociales. — Rôle de l'homme et de la femme
ıs la société. — Éducation des enfants. — Enseignement in-
ral. — Liberté d'enseignement. — Phonographie.

ʒº Définition et rôle de l'État. — Services publics, transports
circulation. — Intérêts collectifs et individuels. — l'État
ısidéré comme gardien des contrats. — Droit de punir.

7º La privation des libertés politiques n'est-elle pas un
stacle à l'émancipation sociale des travailleurs, et l'une des
incipales causes des perturbations sociales (Chômage)? —
els sont les moyens de hâter le rétablissement des libertés
litiques? Ne serait-ce pas la revendication par tous les tra-
lleurs du droit illimité de réunion et de la liberté illimitée
la presse?

3º Adresses au Congrès de la paix à Genève.

9º Discussion sur le siége du Conseil général et sur le lieu du
ochain congrès.

Ainsi qu'on l'a remarqué au Congrès de Genève, en
bsence des Allemands et des Belges, nulles aspirations
ttement communistes ne s'étaient révélées parmi les
légués.

A Lausanne, il en devait être autrement, et les deux
oles allaient pour la première fois se mesurer sur le ter-
n de la propriété.

Sans entrer dans de longs détails sur les travaux de ce

congrès, nous allons faire connaître les résolutions qui y furent adoptées.

PREMIÈRE QUESTION.— *Rapporteur:* Eccarius.

1° Les sections doivent non-seulement prêter leur concours à toute idée de progrès dans la vie publique, mais aussi prendre l'initiative pour la création d'institutions de production ou de toute autre nature qui présentent une utilité directe pour la classe ouvrière. Les comités centraux devront les soutenir dans leurs tentatives.

2° Si le Conseil général ne peut pas publier un bulletin, il fera chaque trimestre une communication écrite au bureau central de chaque pays, qui sera chargé de la faire reproduire par les journaux du pays, et, avant tout, par les journaux de la section.

3° La cotisation centrale pour l'année sera de 0 fr. 10 pour tous les membres de l'Association internationale ou des sociétés affiliées. Elle sera payable par trimestre.

4° Les délégués des branches et des sections qui n'auront pas payé leur cotisation centrale ne pourront pas prendre part au Congrès.

DEUXIÈME QUESTION.— *Rapporteur français:* Charles Longuet.

— *Rapporteur belge:* César de Paëpe.

Le Congrès invite d'une manière pressante les membres de l'*Internationale* dans les différents pays à user de leur influence pour amener les sociétés de métier à appliquer leurs fonds à la coopération de production, comme le meilleur moyen d'utiliser, dans le but de l'émancipation des classes ouvrières, le crédit qu'elles donnent maintenant à la classe moyenne et au gouvernement.

Celles de ces sociétés qui ne croiraient pas à propos de consacrer leurs fonds à former des établissements coopératifs pour leur propre compte, devraient employer ces fonds à faciliter l'établissement de la coopération productive, en général, et faire leurs efforts pour établir un système de crédit national proportionnel aux moyens de ceux qui réclameraient son aide, indépendant des valeurs métalliques, et à établir un système de banques coopératives.

TROISIÈME QUESTION.— *Rapporteur français :* Chemalé. — *Rapporteur belge :* César de Paëpe.

Cette question, à propos de laquelle César de Paëpe voulut faire prévaloir l'idée de *l'entrée du sol à la propriété collective de la société ; l'abolition de l'héritage à certains degrés*, donne lieu à une longue et brillante discussion, à laquelle prennent part des délégués de toutes les nations ; l'assemblée assiste à une véritable lutte entre le communisme et la liberté de propriété. Les Allemands, les Anglais et les Flamands sont partisans absolus de la possession collective, tant de la terre que des instruments de travail ; les Français et les Italiens, au contraire, soutiennent la propriété individuelle et se refusent complétement à céder sur ce point. Ils reconnaissent le droit de préemption accordé à la collectivité dans l'hypothèse d'une non-occupation des instruments de travail, terres, mines, etc. ; mais tant que l'individu fait valoir personnellement ses outils il en doit demeurer propriétaire.

En dehors de la propriété individuelle, les délégués français ne voient plus qu'une marche fatale vers le communisme autoritaire et absolu ; en conséquence, ils proposent à l'assemblée de faire disparaître cette phrase du rapport. Cette proposition est adoptée, la question restant réservée pour le prochain congrès.

Les résolutions suivantes sont alors soumises et adoptées par l'assemblée :

1° Le Congrès pense que les efforts tentés aujourd'hui par les associations ouvrières, s'ils se généralisaient dans la forme actuelle, tendraient à constituer une quatrième classe ayant au-dessous d'elle une cinquième classe plus misérable encore ; le danger supposé de la création d'un cinquième état, amené par les efforts actuels des associations ouvrières, s'évanouira à mesure que le développement de l'industrie moderne rendra impossible la production sur une petite échelle.

La production moderne sur une grande échelle fusionne les

efforts individuels et fait du travail coopératif une nécess
pour tous.

2° Que pour obvier à ce danger il est nécessaire que le p
létariat comprenne que la transformation sociale ne pourra
finitivement s'opérer que par des moyens agissant sur l'ense
ble de la société et conformes à la réciprocité et à la justice

3° Le Congrès pense néanmoins que tous les efforts des
sociations ouvrières doivent être encouragés, sauf à faire
paraître le plus possible de ces associations le droit de prélè
ment du capital sur le travail, c'est-à-dire y faire pénétrer l'i
de mutualité et de fédération.

QUATRIÈME QUESTION.— *Rapporteur genèvois :* F. Quir

Le Congrès renouvelle la déclaration faite l'année pré
dente par le Congrès de Genève.

Le Congrès déclare que dans l'état actuel de l'industrie
est la guerre, on doit se prêter aide mutuelle pour la défe
du salaire, mais qu'il croit de son devoir de déclarer qu'il
un but plus élevé à atteindre, qui est la suppression du s
riat. Il recommande l'étude des moyens économiques basés
la justice et la réciprocité.

CINQUIÈME QUESTION. — *Rapporteur français:* Chem
— *Rapporteur suisse:* Cuendet-Kuntz.

Majorité belge : César de Paëpe.
Minorité belge : Hins.

Les trois premiers rapports concluant tous dans le s
du mémoire français de Genève, et le dernier rééditant
opinions de la minorité du même rapport, le Cong
adopte :

1° Enseignement scientifique professionnel et productif,
mise à l'étude d'un programme d'enseignement intégral ;

2° Organisation de l'école-atelier ;

3° Considérant que le mot enseignement gratuit est un
sens, puisque l'impôt prélevé sur les citoyens en fait les fr
mais que l'enseignement est indispensable et que nul pèr
famille n'a le droit d'en priver son enfant.

Le Congrès n'accorde à l'État que le droit de se substi

au père de famille, alors que celui-ci est impuissant à remplir son devoir.

En tout cas tout enseignement religieux doit être écarté du programme.

SIXIÈME QUESTION. — *Rapporteur français :* Vasseur.

1° L'État n'est ou ne devrait être que le strict exécuteur des lois votées et reconnues par les citoyens;

2° Les efforts des nations doivent tendre à rendre l'État propriétaire des moyens de transport et de circulation, afin d'anéantir le puissant monopole des grandes compagnies, qui, en soumettant les classes ouvrières à leurs lois arbitraires, attaquent à la fois la dignité de l'homme et la liberté individuelle. Par cette voie on arrivera à donner satisfaction à la fois à l'intérêt collectif et à l'intérêt individuel ;

3° Nous formulons le vœu que l'homme coupable soit jugé par des citoyens nommés par le suffrage universel ; que les citoyens juges connaissent à fond le coupable, et qu'ils aient à rechercher les principales causes qui ont amené l'homme au crime ou à l'erreur.

Nous demandons également qu'aucun coupable ne soit jugé en dehors de son pays, afin qu'on puisse examiner, comme nous venons de le dire, les principales causes qui ont pu le détourner de ses devoirs; car la société tout entière est trop souvent le seul coupable. Le manque d'instruction mène à la misère; la misère mène à l'abrutissement; l'abrutissement mène au crime; le crime au bagne, et le bagne à l'avilissement qui est pire que la mort.

SEPTIÈME QUESTION. — *Rapporteur genevois* : Perron.

Afin d'en finir avec les équivoques, le Congrès déclare :

Considérant que la privation des libertés politiques est un obstacle à l'instruction sociale du peuple et à l'émancipation du prolétariat :

1° L'émancipation sociale du travailleur est inséparable de son émancipation politique ;

2° L'établissement des libertés politiques est une mesure première d'une absolue nécessité.

A une demande d'adhésion au futur congrès de la paix,

posée par Dupleix et Pierron de Genève, le Congrès de Lausanne répond :

Considérant que la guerre pèse principalement sur la classe ouvrière, en ce qu'elle ne la prive pas seulement de moyens d'existence, mais qu'encore elle l'astreint à verser son sang dans des conflits dont elle n'a point décidé ;

Que la paix armée paralyse les forces productives et intimide le travail en le plaçant sous le coup d'une menace de guerre ;

Que la paix, première condition du bien-être général, doit à son tour être consolidée par un nouvel ordre de choses qui ne connaîtra plus dans la société des classes dont l'une est exploitée par l'autre ;

Décide :

Le Congrès adhère pleinement et sincèrement à la Ligue de la paix, qui se constituera le 9 septembre à Genève, la soutiendra énergiquement en tout ce qu'elle pourrait entreprendre pour réaliser l'abolition des armées permanentes et le maintien de la paix, dans le but d'arriver le plus promptement possible à l'émancipation de la classe ouvrière et à son affranchissement du pouvoir et de l'influence du capital, ainsi qu'à la formation d'une confédération d'États libres dans toute l'Europe [44].

Puis après s'être ainsi engagée vis-à-vis de la ligue, l'Internationale formule la réserve suivante :

Considérant que la guerre a pour cause première et principale le paupérisme et le manque d'équilibre économique ; que, pour arriver à supprimer la guerre, il ne nous suffit pas de licencier les armées, mais bien de modifier l'organisation sociale dans le sens d'une répartition toujours plus équitable de la production.

Le congrès ouvrier subordonne son adhésion au congrès de la paix, à l'acceptation par ce dernier de la déclaration ci-dessus énoncée.

Neuvième question.

L'obstacle qui s'était opposé à la fixation du Conseil

al à Paris, continuant à exister, le Conseil général ınt à Londres est maintenu en fonction.

ılain, de Paëpe et Guillaume, du Locle (Suisse), furent ;ués pour porter officiellement à Genève les conditions 'alliance.

omment, se demandera-t-on, l'Internationale a-t-elle oublieuse de son principe, non-seulement adhérer, mais ore entrer officiellement en relation avec une société ıitique? C'est qu'en présence des attaques incessantes nt elle était l'objet, les délégués crurent devoir donner les gages » au parti républicain.

Ce fut une première faute ; elle devait être féconde.

XVII

SUITES DU CONGRÈS DE LAUSANNE, 1867.

Le Congrès de Genève 1867 (paix et liberté) réunit les représentants des deux associations ; dans l'une des séances, Gustave Chaudey, s'armant de la déclaration du Congrès de Lausanne sur les libertés politiques, propose du haut de la tribune un pacte qui est accepté : les travailleurs aideraient les bourgeois à reconquérir les libertés politiques, en retour la bourgeoisie coopérerait à l'affranchissement économique du prolétariat.

Rapprochant ces déclarations de ces faits que tous ou presque tous les proscrits républicains et les députés de la gauche avaient adhéré à la Ligue de la paix et de la liberté, on pouvait croire la fusion des classes faite.

On se rappelle comment finit ce congrès et comment sans le contingent fourni par l'Internationale, les ligueurs se voyaient expulsés violemment du territoire genevois[46].

Le résultat direct de la convention de Genève amène l'Internationale à prendre part à la manifestation du 2 novembre 1867 au tombeau de Manin (cimetière Montmartre),

puis à celle du 4 du même mois ayant pour objet de protester contre la réoccupation de Rome par les troupes impériales[46].

Au rendez-vous donné par la démocratie militante se trouvèrent internationaux et politiques; mais de députés de Paris, on n'en vit point l'ombre, la plupart de ces messieurs étaient en villégiature. Furieux de cet abandon de la chose publique, les internationaux rédigèrent en forme d'ultimatum une sorte d'adresse aux députés de la Seine, les sommant d'avoir à donner leur démission afin de mettre les électeurs parisiens à même de se prononcer énergiquement contre la question romaine.

Plusieurs députations se rendirent au domicile des destinataires; l'une d'elles, après avoir attendu de quatre heures et demie à huit heures du soir devant la porte du splendide hôtel de M. Jules Favre, obtint enfin audience.

L'objet de la visite étant exposé, M. Jules Favre, tout en protestant contre la forme impérative donnée à la communication, voulut bien cependant faire les deux réponses suivantes, que nous recommandons à la méditation des admirateurs de M. le ministre des affaires étrangères du 4 septembre.

Sur la démission demandée en principe, il était d'avis avec ses interlocuteurs « qu'en présence de l'acte du souverain, la dignité des députés exigerait qu'ils se démissent collectivement de leur mandat; mais que, sachant qu'un certain nombre de ses collègues ne partageaient pas cette manière d'apprécier les faits, il ne se croyait pas le droit de donner individuellement sa démission, afin de ne pas paraître, par un acte public, jeter un blâme sur la conduite de ceux de ses collègues qui ne l'imiteraient pas. »

Pressé, également, de faire connaître si le prolétariat pourrait espérer être guidé dans la lutte par la bourgeoisie libérale le jour où il se lèverait en armes pour la République, M. Jules Favre, malgré la décision du Congrès de Ge-

nève (paix et liberté), répondit : « C'est vous, messieurs les ouvriers, qui seuls avez fait l'Empire, à vous de le renverser seuls. »

Deux jours après paraissait dans un journal du Havre une petite note annonçant que M. Jules Favre avait reçu, le 4 novembre, des délégués, parmi lesquels il avait reconnu plusieurs agents provocateurs. Mis en demeure immédiatement et par un écrit signé de tous ses visiteurs de nommer ces soi-disant agents, le chef de la gauche, dans une lettre écrite tout entière de sa main, et que conserve précieusement l'auteur de ce travail, protestait qu'il était complétement étranger à l'article du journal du Havre, et qu'il en ignorait même l'existence.

De cette époque date l'antagonisme décidé qui sépara l'Internationale de la gauche parlementaire, et c'est à M. Jules Favre que remonte en partie la responsabilité d'avoir forcé cette grande organisation à chercher ailleurs son point d'appui.

Ainsi s'explique aussi l'ardeur de la lutte électorale à Paris, en 1869, et pourquoi M. Favre dut subir l'affront d'un second tour de scrutin d'où il ne sortit vainqueur que grâce à l'appoint que lui fournirent les voix gouvernementales de l'Empire.

Les agents provocateurs et les orateurs de carrefour, comme les appelait « l'illustre maître en l'art de dire, » s'étaient souvenus de novembre 1867.

XVIII

PROCÈS ET DÉVIATIONS.

L'adhésion à la Ligue de la paix et de la liberté, les manifestations des 2 et 4 novembre avaient attiré l'attention de la police impériale sur les agissements du bureau de Paris ; à la fin de décembre, des perquisitions furent opérées au siége de l'Association, rue des Gravilliers, et aux domiciles de Chemalé, Tolain, Héligon et autres.

Nous ne raconterons pas les procès de l'Internationale [1], bornons-nous à rappeler que le procureur impérial fut obligé de confesser :

Les prévenus qui comparaissent devant vous sont des ouvriers laborieux, honnêtes, intelligents. Aucune condamnation ne les a frappés, aucune tache ne flétrit leur moralité, et je n'ai, messieurs, pour justifier la prévention dirigée contre eux, à faire entendre aucune parole qui puisse porter atteinte à leur honneur....

1. Voir les procès de l'*Internationale*, 2 vol. Le Chevalier, à Paris.

De plus le considérant du jugement est ainsi formulé :

Attendu que les associés liés entre eux par le but même de l'association ont concouru à sa réalisation; que ce but était l'amélioration de la condition des ouvriers par la coopération, production et le crédit....

Déclare l'association dissoute ;

Condamne tous les prévenus à 100 fr. d'amende, fixe à trente jours la durée de la contrainte par corps.

La première commission [47] ainsi frappée fit appel du jugement et se tint à l'écart, pendant qu'une seconde commission élue rouvrait les Gravilliers. Ce second groupe directeur [48], dans lequel les adhérents furent contraints de faire entrer une assez forte partie de communistes libéraux, crut devoir accentuer la tendance politique des ouvriers parisiens. Aussi les poursuites nouvelles ne se firent pas attendre, et comme conséquence, tandis que la première défense n'avait contenu que des affirmations socialistes *mutuellistes*, la seconde fut l'occasion d'une profession de foi républicaine et de déclaration communiste.

On le voit, le plan primitif consistant à être très-républicain individuellement, mais à n'être que socialiste collectivement, avait été profondément modifié par suite de la nécessité dans laquelle l'Internationale se croyait de plus en plus de « donner des gages » aux politiques jacobins.

La détention frappe le second groupe, et met en contact journalier les pseudo-communistes de l'Internationale, les blanquistes de l'affaire de la Renaissance et le général Cluseret.

Ce qui se produisit, on le devine sans grande peine, privés de leur liberté et sacrés « hommes politiques » par leur condamnation, les détenus prêtèrent l'oreille aux suggestions du parti autoritaire qui, gangrenant l'esprit des travailleurs, s'assura des auxiliaires de plus.

L'Association internationale était définitivement supprimée à Paris comme corps d'études. Une commission de liqui-

ation fut chargée de solder les dettes du bureau de Paris, ui dès lors cessa d'être.

Dans les mains de qui allait passer l'influence dominante? ui désormais serait disposé à tenir tête aux appétits communistes autoritaires qui déjà se révélaient de tous côtés? uel groupe allait pouvoir opposer une digue assez forte à envahissement du flot, moutonnant terrible à l'horizon cial? Nul ne le savait et les fondateurs parisiens de l'Internationale sentaient avec douleur leur œuvre leur glisser es mains.

La loi sur les réunions publiques venait d'être votée juin 1868); d'autre part, les ouvriers délégués professionels à l'Exposition universelle de 1867 tenaient, depuis cette poque, des réunions hebdomadaires passage Raoult[49]; insi s'offrait aux Gravilliers une occasion de ressaisir en out ou partie l'influence libérale qu'ils avaient exercée à Paris. C'était un espoir. Les internationaux demeurés lires s'y accrochèrent en désespérés.

Le rôle de la femme dans la société était le problème en iscussion à la salle du Wauxhall (juillet 1868). Héligon n profite pour lire un extrait du mémoire de Genève; après ette lecture, très-vivement applaudie, Héligon fait connaître à l'assemblée que telles étaient les opinions de l'Internaonale. Cette déclaration ayant produit un très-grand effet, s prisonniers de Sainte-Pélagie s'en émurent, et à l'inspiration de leurs frères de captivité, adressèrent au président de l'assemblée populaire une lettre de protestation. tte pièce rappelait que l'Internationale n'était pas un rps de doctrines, mais seulement une société d'études, et e, sur la question de la femme principalement, il y avait ux groupes qui prétendaient ne pas être confondus.

La séparation était consommée; afin de la rendre plus

complète et de séparer nettement ce qui demandait à être isolé, Fribourg, profitant de cet incident, s'efforce de démontrer que ceux qui veulent faire de la femme un agent industriel ne sont que des communistes honteux.

A cette attaque directe, Lefrançais, qui n'était et n'a, que nous ne sachions, jamais été de l'Internationale, sort des rangs, s'affirme babouviste, et le débat s'engage à travers toutes les questions, entre l'Internationale de fondation et le communisme plus ou moins dissimulé. Jusqu'en 1869, la lutte incessante entre les partis eut un tel caractère d'animosité que la présence au mariage civil de Germain Casse d'un invité, membre de l'Internationale, suffit pour déterminer un scandale de la part des blanquistes, et que dans les réunions publiques l'apparition à la tribune de Belleville ou de Montmartre d'un orateur internationaliste avait le privilége d'exciter des orages[60].

Au cours des réunions publiques du Wauxhall, M. Horn fit connaître qu'à l'instigation de Mme Marie Goëg, une association internationale de femmes venait d'être créée à Genève. Les communistes, heureux de ce renfort inespéré, applaudirent à cette création. Les internationaux, restant fidèles à leurs principes, se prononcèrent avec vigueur contre cette fondation.

XIX

CONGRÈS DE BRUXELLES, 1868.

Dans l'impossibilité où se trouvait désormais l'Internationale de déléguer régulièrement des associés à ses congrès, les internationaux agirent auprès des sociétés professionnelles et obtinrent des promesses de délégations directes assez nombreuses. Pour faciliter les nominations, on abaissa les barrières de l'association, et ces délégués de 1868 n'eurent pas besoin d'être membres de l'Internationale pour prendre part aux travaux du Congrès de Bruxelles. Il suffisait qu'ils fussent membres d'une société ouvrière ou qu'ils fissent partie d'un groupe socialiste.

Ceci fut encore une déviation à l'esprit du pacte fondamental, mais il le fallait; sans cet expédient la France n'eût point été représentée dans cette troisième réunion, qui devait avoir un résultat si désastreux pour l'Internationale[51].

Au Congrès de Bruxelles, parmi les cent délégués présents[52], les communistes sont en immense majorité : rien ne peut leur résister, ni propriété, ni liberté. Entraînés

par le succès, ils s'oublièrent jusqu'à interdire la par la minorité libérale représentée par la France.

A la demande faite par Tolain de lire une protest de la minorité, le président Dupont répond en soume la question à l'assemblée, laquelle à une forte maj refusa de laisser donner lecture de la déclaration de la norité[53].

Les applaudissements ne manquèrent pas à ce cou majorité. Parmi ceux qui, dans le public, manifest leur satisfaction d'une façon non équivoque, il fut facil remarquer Blanqui et Tridon, qui n'ayant manqué d'a ter à aucune des séances du Congrès se réjouissaient de voir enfin l'Internationale entraînée hors de sa voie.

Godin-Lemaire, le fondateur du familistère, Roche récemment exilé, avaient aussi assisté aux séances Congrès, dont nous reproduisons la résolution principal

Quatrième question du programme : de la propriété fonc sol arable et forêts, mines et houillères, canaux et chemin fer, etc.

I. Relativement aux mines houillères et chemins de fer

Considérant que ces grands instruments de travail sont au sol et occupent une notable partie du sol, qui est le don fourni gratuitement à l'humanité;

Considérant que ces instruments de travail sont d'une portion et d'une importance telle, qu'ils exigent, sous pein constituer un dangereux monopole, l'intervention de la so entière vis-à-vis de ceux qui les font valoir ;

Considérant que ces grands instruments de travail exi nécessairement l'application des machines et de la force lective ;

Considérant que les machines de la force collective qui tent aujourd'hui pour l'unique avantage du capitaliste, doi à l'avenir profiter uniquement au travailleur, et que pour il faut que toute industrie où ces deux forces économiques indispensables soit exercée par des groupes affranchis du riat ;

Le Congrès propose : 1° que les carrières houillères et au

mines, ainsi que les chemins de fer, dans une société normale, appartiennent à *la collectivité sociale représentée par l'État*, mais par l'État régénéré et soumis lui-même à la loi de justice; 2° que les carrières, houillères, chemins de fer soient concédés par la société, non à des compagnies de capitalistes comme aujourd'hui, mais à des compagnies ouvrières, et ce moyennant un double contrat : l'un donnant l'investiture à la Compagnie ouvrière et garantissant à la société l'exploitation scientifique et rationnelle de la concession, les services au plus proche du prix de revient, le droit de vérifier les comptes de la Compagnie, et par conséquent l'impossibilité de la reconstitution du monopole; l'autre, garantissant les droits mutuels de chaque membre de l'association ouvrière vis-à-vis de ses collègues.

II. Relativement à la propriété agricole :

Considérant que les nécessités de la production et l'application des connaissances agronomiques réclament une culture faite en grand et avec ensemble, exigent l'introduction des machines et l'organisation de la force collective dans l'agriculture, et que d'ailleurs l'évolution économique elle-même tend à ramener la culture en grand;

Considérant que dès lors le travail agricole et la propriété du sol arable doivent être traités sur le même pied que le travail minier et la propriété du sol;

Considérant, du reste, que le fonds productif du sol est la matière première de tous les produits, la source primitive de toutes les richesses, sans être lui-même produit du travail d'aucun particulier;

Le Congrès pense que l'évolution économique fera de l'entrée du sol arable à la propriété collective une nécessité sociale, et que le sol sera concédé aux Compagnies agricoles comme les mines aux Compagnies minières, les chemins de fer aux Compagnies ouvrières, et ce avec des conditions de garanties pour la société et pour les cultivateurs, analogues à celles nécessaires pour les mines et les chemins de fer.

III. Relativement aux canaux, routes, lignes télégraphiques :

Considérant que ces voies de communication exigent une direction d'ensemble et un entretien qui ne peuvent être abandonnés à des particuliers, comme le demandent certains économistes, sous peine de monopole;

Le Congrès pense que les voies de communication doivent rester à la propriété collective de la société.

IV. Relativement aux forêts :

Considérant que l'abandon des forêts à des particuliers pousserait à la destruction de ces forêts, alors que cette destruction sur certains points du territoire nuirait à la conservation des sources et, par suite, des bonnes qualités des terrains, ainsi qu'à l'hygiène publique et à la vie des citoyens;

Le Congrès pense que les forêts doivent rester à la collectivité sociale.

Par le vote favorable de l'assemblée, la propriété collective était résolue en principe.

Ne voulant par aucun côté se maintenir dans les voies de la liberté, l'assemblée de Bruxelles ayant reçu de la Ligue de la paix et de la liberté une invitation de venir prendre part aux travaux du Congrès de Berne 1868, fit la curieuse réponse qu'on va lire :

Résolu :

1° Que les délégués de l'Association internationale qui se rendront à Berne portent à l'assemblée, au nom de l'Internationale, les différentes résolutions prises aux Congrès de Genève, de Lausanne et de Bruxelles ; mais que toutes les discussions, toutes les résolutions prises n'engagent que leur responsabilité personnelle ;

2° Que les délégués de l'Internationale croient que la Ligue de la paix n'a pas de raison d'être en présence de l'œuvre de l'Internationale, et invitent cette société à se dissoudre et ses membres à se faire recevoir dans l'une ou l'autre section de l'Internationale [84].

Ce fut Albert Richard, ouvrier typographe et l'un des fondateurs de l'Internationale de Lyon, qui, comme membre des deux congrès, se chargea de notifier à Berne la déclaration de Bruxelles.

Cette circonstance nous ramène forcément à parler de la Ligue de la paix et de la liberté, et surtout du Congrès de Berne, d'où sortit tout armée l'Internationale russo-allemande.

XX

CONGRÈS DE BERNE (PAIX ET LIBERTÉ 1868).

Pendant que l'Internationale entrait de plus en plus dans la voie jacobine, par un retour singulier, la Ligue de la paix et de la liberté faisait de louables efforts pour donner un commencement de satisfaction aux idées socialistes libérales[55]. Au sein de cette société s'agitait, à l'état de minorité puissante, le parti nihiliste[56], homme et femme, qui reconnaissait Bakounine comme grand prêtre, et dont l'alliance avec la bourgeoisie française autoritaire menaçait l'existence de l'association.

Là aussi une rupture était inévitable, et dût la Ligue périr dans la lutte, il fallait qu'un des deux partis vînt à bout d'exclure l'autre. Comme toujours et partout, les autoritaires entamèrent la bataille.

Enhardis par le succès des communistes de Bruxelles et très-probablement stylés par Blanqui; Bakounine, Outine, Wirouboff, E. Reclus, Jaclard, Richard veulent imposer à la Ligue une rédaction de résolution sur la question so-

ciale dans laquelle figuraient les mots *égalisation des classes et des individus*.

Mais ils avaient affaire à forte partie.

Une discussion très-vive s'engage; nous en reproduisons les trois passages principaux :

Bakounine veut une résolution nette; il veut, lui, qu'on indique l'égalisation des individus et des classes; en dehors de cela, il n'y a plus d'idées de justice, et la paix ne sera pas fondée. Il ne faut plus que l'ouvrier soit dupe des discours, il faut lui dire ce qu'il doit vouloir, s'il ne le sait pas lui-même. Plus de cette civilisation fondée sur l'asservissement. Je suis collectiviste et non pas communiste, et si je demande l'abolition de l'hérédité, c'est pour arriver rapidement à l'égalisation sociale. Si vous avez d'autres moyens, donnez-les, sans quoi nous aurons le droit de supposer que vous n'appelez les ouvriers que pour leur donner de nouvelles chaînes.

Albert Richard vient soutenir le projet Bakounine, en son nom, et au nom des travailleurs qu'il dit représenter.

La société est faussée, il faut la réformer. Est-ce la politique qui y arrivera? Non; le système actuel est un résultat, non une cause. Si ceux qui se plaignent s'entendaient ensemble, on réformerait; mais le mot du jour est, comme lien social, la domesticité et, comme idée humaine, l'amour de soi. Il s'est formé deux classes dans la société; laissant de côté les prêtres et les fonctionnaires publics, qui sont des parasites tout à fait en dehors de la société; examinant le principe d'hérédité et le reconnaissant comme le principe de tout le mal, nous devons conclure que le système économique est la cause du despotisme et de la guerre dont on se sert comme d'un dérivatif quand le cri de la misère est trop ardent. Le remède est dans la propriété collective du sol; dans un système politique qui cesse d'apporter des restrictions au développement de l'idée populaire; il faut établir un impôt démocratique et égalitaire, et jeter un défi aux adversaires de cette idée. D'ailleurs, que ceux qui possèdent se rassurent, ils n'y perdront rien, au contraire, et puis y perdraient-ils, qu'ils y perdraient encore moins que ceux de 1793 et de 1794.

Ces discours en disaient déjà bien assez; cependant voici venir Jaclard, l'*intime* de Tridon, le lien vivant entre le blanquisme et le nihilisme. A le voir se diriger vers la tribune, les assistants devinent qu'il y a de l'hyène dans cet homme; il parle, et sa voix, d'abord assez douce, devient sifflante et âcre; il s'anime, et la haine lui sort par tous les pores :

JACLART. — *Je ne viens pas soutenir une proposition nouvelle. Je pourrais vous demander s'il ne conviendrait pas de substituer au mot fédération le mot fusion, je pourrais vous demander bien d'autres choses; mais pourquoi m'exposerais-je au reproche de diviser, pourquoi ferais-je tomber les illusions de quelques-uns des groupes qui placent leur espérance dans les membres de la Ligue et* qui comptent qu'à un moment donné ils offriront *le spectacle fort intéressant et surtout fort original de jeter en travers des conflits armés l'obstacle de leur embonpoint?*

Non, *je demande à concilier* et *je demanderai aux partisans de l'individu et de la fédération* pourquoi ils ont repoussé *l'égalisation des classes et des individus. Leur système est faux* et je leur demanderai *s'ils ont confiance dans l'idée qu'ils émettent;* je sais que *leur système est d'améliorer, de conserver, non de détruire.* Mais dans cette circonstance *ils ressemblent à un individu qui, après être échappé à un long esclavage, oublierait d'emporter avec lui ses armes, ses outils de travail, sa femme et ses enfants.*

Je leur dirai : En agissant ainsi, *vous retomberez dans l'Orléanisme, et,* dupant les classes ouvrières, *vous arriverez à fonder un despotisme nouveau.*

Vous parlez fédération et république, et vous pensez avoir fait beaucoup en les établissant. Cependant *si j'examine la Suisse, j'y vois la misère et le rachitisme; donc le prolétariat est compatible avec la fédération et la république. Il vous faut une base philosophique* pour fonder, et si vous voulez faire de la révolution sociale *il vous faut être athée, sans quoi vous croulerez.* Lorsqu'en 89 Robespierre et les autres chefs *de la Révolution ont dit qu'une religion était nécessaire au peuple, ce n'était qu'une transaction,* et 1848 *étant religieux* était ridicule.

Si vous n'êtes pas athées, *vous devez logiquement être despotes,* et au lieu d'être une ligue d'émancipation *vous serez une sainte alliance contre la révolution.*

Vous voulez conserver, mais on a déjà trop conservé, et *les casernes* qui gardent Paris *sont les mêmes que vous avez laissées debout en Février* et *qui ont servi aux troupes pour répandre le sang* du peuple *en Juin.*

Plutôt que rien conserver de cette ancienne organisation sociale, *je serais peut-être amené à demander l'invasion des barbares.*

Je sais que cela n'est pas l'opinion répandue dans *la basoche des avocats;* mais en voyant qu'il était si difficile de nous entendre, *nous avons compté nos amis et nos ennemis et nous sommes satisfaits en jugeant la valeur morale des uns et des autres.*

Aussi nous nous séparons de vous et nous vous le disons: Vous aurez voulu la guerre, et ce sera la dernière, oui, *la dernière guerre sera faite et elle sera terrible : elle se dressera contre tout ce qui existe, contre cette bourgeoisie qui n'a rien dans la tête ni dans le cœur et qui ne tient plus debout.*

Ma conclusion est qu'il faut en finir avec tous, et ce n'est que sur leurs ruines fumantes que s'assoira la république définitive, et c'est sur les ruines couvertes, *non de leur sang — il y a longtemps qu'ils n'en ont plus dans les veines, — mais de leurs détritus accumulés,* que nous planterons le drapeau de la révolution sociale.

Les passages soulignés sont ceux que nous avons écrits pendant que l'orateur parlait. Nous en garantissons donc l'authenticité. Les membres de phrases qui relient les citations textuelles sont présents à notre mémoire, et à dessein nous en adoucissons les termes.

La distance à laquelle nous écrivons nous imposant l'obligation de ne rien dire dont nous ne soyons absolument sûr.

MM. Charles Lemonnier, Jules Barni, G. Chaudey pour la bourgeoisie, Fribourg au nom des travailleurs, s'élèvent contre de telles doctrines qu'ils réprouvent et qu'ils se déclarent prêts à combattre partout où ils les rencontreront.

Après quelques répliques virulentes des deux côtés, la proposition communiste est repoussée par 80 voix contre 30.

Bakounine tout courroucé quitte avec ses fidèles la salle

des délibérations de la Ligue, et le lendemain la démission collective du groupe dissident était déposée sur le bureau du Congrès [57].

Une fois libres de leurs agissements, les *collectivistes-égalisateurs fondent l'Alliance internationale de la Démocratie Socialiste*, dont voici textuellement le programme :

Programme de l'Alliance internationale de la Démocratie Socialiste.

1° L'*Alliance* se déclare athée ; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine.

2° Elle veut avant tout l'égalisation politique, économique et sociale des classes et des individus des deux sexes, en commençant par l'abolition du droit de l'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun, et que, conformément à la décision prise par le dernier Congrès des ouvriers à Bruxelles, la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de la société tout entière, ne puissent être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles.

3° Elle veut pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés de la science, de l'industrie et des arts, convaincue que cette égalité, d'abord seulement économique et sociale, aura pour résultat d'amener de plus en plus une plus grande égalité naturelle des individus, faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation sociale aussi fausse qu'inique.

4° Ennemie de tout despotisme, ne reconnaissant d'autre forme politique que la forme républicaine, et rejetant absolument toute alliance réactionnaire, elle repousse aussi toute action politique qui n'aurait point pour but immédiat et direct le triomphe de la cause des travailleurs contre le Capital.

5° Elle reconnait que tous les États politiques et autoritaires actuellement existants, se réduisant de plus en plus aux simples fonctions administratives des services publics dans leurs pays respectifs, devront disparaître dans l'union universelle des libres Associations, tant agricoles qu'industrielles.

6° La question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la solidarité internationale ou universelle des travailleurs de tous les pays, l'*Alliance* repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations.

7° Elle veut l'Association universelle de toutes les Associations locales par la Liberté.

RÈGLEMENT.

1° L'*Alliance internationale de la Démocratie Socialiste* se constitue en une *branche* de *l'Association internationale des Travailleurs*, dont elle accepte tous les statuts généraux.

2° Les *Membres fondateurs* de l'*Alliance* organisent provisoirement un *Bureau central* à Genève.

3° Les membres fondateurs appartenant à un même pays constituent le *Bureau national* de ce pays.

4° Les Bureaux nationaux ont pour mission d'établir, dans toutes les localités, des *groupes locaux* de l'*Alliance de la Démocratie Socialiste*, qui, par l'intermédiaire de leurs Bureaux nationaux respectifs, demanderont au Bureau central de l'*Alliance* leur admission dans l'*Association internationale des Travailleurs*.

5° Tous les groupes locaux formeront leurs Bureaux selon la coutume adoptée par les Sections locales de l'*Association internationale des Travailleurs*.

6° Tous les Membres de l'*Alliance* s'engagent à payer une cotisation de *dix centimes* par mois, dont la moitié sera retenue pour ses propres besoins, par chaque groupe national, et l'autre moitié sera versée dans la caisse du Bureau central pour ses besoins généraux.

Dans les pays où ce chiffre serait jugé trop élevé, les Bureaux nationaux, de concert avec le Bureau central, pourront le réduire.

7° Au Congrès annuel des Travailleurs, *la Délégation de l'Alliance de a Démocratie Socialiste*, comme branche de l'*Associa-*

tion internationale des Travailleurs, tiendra ses séances publiques dans un local séparé.

Les membres du groupe initiateur de Genève :

J.-Philippe BECKER. — M. BAKOUNINE. — Th. REMY. — Antoine LINDEGGER. — Louis NIDEGGER. — Valérien MROCZKOWSKY. — Jean ZAGORSKY. — Phil. ZŒLLER. — A. ARDIN. — Ch. PERRON. — J. GAY. — J. FRIESS. — Fr. ROCHAT. — Nicolas JOUKOWSKI. — M. ELPIDINE. — ZAMPÉRINI. — E. BECKER. — Louis WEISS. — PERRET. — MARAUDA. — Édouard CROSSET. — A. BLANCHARD. — A. MATIS. — C. RAYMOND. — Mme ALEXEIEFF. — Mme BAKOUNINE. — Mme Suzette CROSET. — Mme Rosalie SANGUINÈDE. — Mme Désirée GAY. — Mme Jenny GUINET. — Antoine DUNAUD. — J. MAULET. — GUERRY. — Jacques COURTOIS. — John POTOT. — André BEL. — Fr. BOFFETY. — Ch. GUYOT. — Ch. POSTLEB. — Ch. DÉTRAZ. — J. CROSET. — J. SANGUINÈDE. — G. JACLARD. — L. COULIN. — Fr. GAY. — Blaise ROSSETY. — JOS. MARILLY. — C. BRECHTEL. — L. MONACHON. — Fr. MERMILLOD. — DONAT père. — L. J. CHENEVAL. — J. BÉDEAU. — L. H. FORNACHON. — PINIÈRE. — Ch. GRANGE. — Jacques LAPLACE. — S. PELLATON. — W. RAU. — Gottlob WALTER. — Adolphe HÆBERLING. — PERRIÉ. — Adolphe CATALAN. — Marc HÉRIDIER. — Louis ALLEMENT. — A. PELLEGRIN-DRUART. — Louis de COPPET. — Louis DUPRAZ. — GUILLIMAUX. — Joseph BAQUET. — Fr. PISTEUR. — Ch. RUCHET. — Placide MARGARITTAZ. — Paul GARBANI. — Étienne BORRET. — J. J. SCOPINI. — Fr. CROCHET. — Jean JOST. — Léopold WUCHER. — G. FILLIETAZ. — L. FULLIQUET. — Ami GANDILLON. — V. ALEXEIEFF. — François CHEVALLIER.

En tête des 85 signatures d'adhérents des deux sexes brillent comme le symbole de l'œuvre les noms de Becker, un Allemand, et Bakounine le Russe.

Quatre ou cinq Français figurent dans cette liste, et nous y trouvons Perron et Catalan, de Genève, qui, délégués de l'Internationale à Bruxelles, ont contribué puissamment à l'adoption des résolutions collectivistes.

C'est cette Internationale-là, bien plus que son aînée, que désormais le monde allait avoir à combattre.

Tous les journaux, aussi bien français qu'étrangers, s'élevèrent contre les résultats du Congrès de Bruxelles, mais firent peu d'attention aux dissidents de Berne. A l'envi ils exagérèrent la puissance de l'Internationale et en firent la maîtresse du monde.

Alors se produisit le phénomène suivant : Le peuple ouvrier, prenant au pied de la lettre les affirmations tranchantes du journalisme, s'habitua à voir dans cette association la grande justicière moderne.

A force de retrouver les noms des membres influents dans toutes les manifestations soit sociales, soit politiques, il imagina que c'était eux qui les ordonnaient.

Bercé de récits fantaisistes sur l'organisation de l'Association, sur les nombreux commis voyageurs qu'un prétendu comité occulte lançait sur l'Europe pour recruter des prosélytes, le travailleur voulut reconnaître dans tout homme qui parlait haut un envoyé de l'Internationale.

Ébloui par les millions fictifs que faisaient miroiter tous les accusateurs ignorants et malveillants, le peuple crut à des caisses inépuisables.

L'Internationale !... Les intrigants de tous rangs, les faiseurs de dupes de tous étages se servirent de ce mot magique pour soumettre à leur domination les gens calmes qui parlèrent raison, et l'Internationale devint une force réelle, parce qu'on en avait fait le prototype du danger pour les souverains et un refuge pour les opprimés.

Dans le moment même où se produisait le phénomène que nous venons d'indiquer, éclatent des grèves terribles : Bâle, Genève, Seraing sont troublés et ensanglantés par suite des conflits entre les travailleurs et les patrons. L'Internationale intervient activement, par des écrits et par des souscriptions. L'idée d'une fédération destinée à décupler la puissance des sociétés de crédit mutuel, émise à Lausanne, est étudiée sérieusement à Paris[58] ; car l'Internationale était bien encore une force, mais n'avait plus de co-

ésion, et des groupes rivaux entre eux se rangeaient sous e drapeau. Une nouvelle organisation était nécessaire our faire réussir les projets des autoritaires; cependant ı mise en train fut assez difficile. Aussi, à Bâle, les déléués de Paris représentent-ils encore une série d'écoles ifférentes : Malon est communiste; Mollin, positiviste; hemalé, mutuelliste; Tartaret, libéraliste, etc., etc.

Dans plusieurs des grèves de cette époque, nous l'avons it, on retrouve la main de l'Internationale; mais dans beauoup d'autres, Aubin, la Ricamarie, c'est en vain qu'on ui en attribue l'initiative. Elle y resta complétement étranère, car, pour intervenir, il fallait de l'argent; et l'argent, ela se promet souvent, mais s'accorde fort peu.

XXI

BALE, 1869.

Les événements se précipitent. Le Congrès de Bâle, le plus réellement nombreux de tous, réunit des Russes, des Autrichiens, des Allemands du Nord, d'autres du Midi; Liebnecht, le membre du parlement prussien; Rittinghausen; Louis Lindegger d'Autriche, publiciste; des Espagnols, des Italiens, des Anglais, des Suisses, des Belges et peu de Français[59]. La question de la propriété collective est de nouveau discutée; mais cette fois au point de vue non plus relatif, mais absolu.

Dans la séance du jeudi, la Commission soumet à l'assemblée la résolution qu'elle désire voir accepter par le Congrès :

RÉSOLUTION.

1° La propriété foncière est abolie; le sol appartient à la collectivité; il est inaliénable;

2° Les cultivateurs fermiers payeront à l'État la rente qu'ils payaient aux propriétaires; cette rente tiendra lieu d'intérêt et

rvira au payement des services publics, tels qu'instruction, assurances, etc.;

3° Comme mesure transitoire, il est convenu que les petits propriétaires qui exploitent leurs terres par leur travail personnel pourront rester leur vie durant possesseurs de cette terre ans payer de fermage; à leur décès, l'impôt foncier de leurs rres sera majoré au prorata de la rente des autres terres de même valeur et sera par conséquent transformé en rente foncière. Dès lors l'impôt foncier sera aboli pour ces terres, comme l'est déjà pour celles qui payent la rente;

4° Les baux seront à vie pour les cultivateurs individuels; ils eront du terme de . . . . . pour les associations agricoles in terme plus élevé que la moyenne de la vie);

5° Les baux seront néanmoins résiliables par les individus ou ar les associations agricoles pour des causes déterminées, d'utilité particulière;

6° Les baux seront personnels; la sous-location est interdite;

7° Le sol est évalué au commencement et à la fin de chaque ail. Si, à la fin du bail, il y a plus-value, la société la rembourse; s'il y a moins-value, la société peut se rembourser sur es objets meubles que l'occupant ou l'association aurait laissés;

8° Afin de pousser à l'association dans l'agriculture, les associations agricoles auront la préférence pour la location de la erre. Après les associations, cette préférence existera encore our les enfants de l'occupant décédé qui auraient travaillé avec eur père;

9° Afin de simplifier la question du domaine foncier, l'administration en sera confiée dans chaque commune au conseil communal, nommé par tous les habitants majeurs de la commune. le conseil pourvoira en particulier à la réunion des parcelles et la délimitation des possessions, de façon à arrêter le nivellement. Les communes pourront même ne constituer qu'une seule association agricole, si telle est la volonté des habitants;

10° L'État, de concert avec les commissions agricoles nommées ar les agriculteurs, s'occupera des grands travaux de reboisement, de défrichement, de desséchement, d'irrigation; il s'entendra avec les compagnies des travaux ruraux qui pourraient e constituer pour exécuter ces travaux d'ensemble.

En réponse à cette résolution et avant d'entamer une

partie perdue à l'avance, Tolain donne lecture des conclusions suivantes :

Considérant que la collectivité ne peut avoir de droits qui portent atteinte aux droits naturels des individus qui la composent;

Que, par conséquent, les droits collectifs ne peuvent être que des droits garantis qui assurent à chacun le libre exercice de ses facultés ;

Que ces droits sont inhérents à l'homme lui-même et qu'ils sont égaux pour tous ;

Que, sous peine de tout livrer à un règlement arbitaire ayant pour point de départ, soit une idée abstraite prise en dehors de l'homme et supérieure à l'Humanité, soit un sentiment qui n'est pas susceptible de régler et de déterminer les rapports sociaux d'une manière juridique, il faut reconnaître que l'homme a le droit de s'approprier la totalité de son produit;

Que, en plus de l'outillage proprement dit, industriel ou agricole, le crédit, ou le sol, est nécessaire à l'artisan ou à l'agriculteur pour devenir producteur échangiste et maître souverain des produits de son travail, alors qu'il a contribué à toutes les charges sociales ;

Que le fait de certaines industries qui nécessitent la réunion de plusieurs individualités ne change rien au fait de la possession, ou propriété libre et individuelle :

Le Congrès déclare que, pour réaliser l'émancipation des travailleurs, il faut transformer les baux, loyers, fermages, en un mot tous les contrats de location, en contrats de vente;

Qu'alors la propriété étant continuellement en circulation cesse d'être abusive par ce fait même ;

Que, par conséquent, dans l'agriculture comme dans l'industrie, les travailleurs se grouperont comme et quand ils le jugeront convenable, sous la garantie d'un contrat librement débattu, sauvegardant la liberté des individus et des groupes.

De son côté, Langlois pose ces conclusions :

Relativement à la propriété foncière, le Congrès fait les déclarations suivantes :

1° La terre, en tant qu'elle n'est pas un produit de l'industrie humaine, appartient indistinctement à tous, et, en droit, elle n'a jamais cessé de leur appartenir ;

2° Les parties de ce domaine commun, de cette propriété commune et inaliénable, n'ont pu être concédées à quelques-uns que sous certaines conditions;

3° Ces conditions, qui, l'histoire est là pour le démontrer, ont été souvent modifiées, le seront encore, et elles devront l'être dans chaque nation dès qu'elles y auront été reconnues contraires à la justice et à l'intérêt général.

Bakounine, après avoir combattu la propriété individuelle, demande aux députés d'adopter la formule de votation ci-dessous :

Je vote pour la collectivité du sol en particulier, et en général de toute la richesse sociale, dans le sens de la liquidation sociale.

J'entends par liquidation sociale l'expropriation, en droit, de tous les propriétaires actuels, par l'abolition de l'État politique et juridique qui est la sanction et la seule garantie de la propriété actuelle et de tout ce qui s'appelle le droit juridique; et l'expropriation, de fait, partout et autant qu'elle sera possible et aussi vite qu'elle sera possible, par la force même des événements et des choses.

Quant à l'organisation postérieure, considérant que tout travail productif est un travail nécessairement collectif, et que le travail que l'on appelle improprement individuel est encore un travail produit par la collectivité des générations passées et présentes, Bakounine conclut à la solidarisation des communes, proposée par la majorité de la Commission, d'autant plus volontiers que cette solidarisation implique l'organisation de la société de bas en haut, tandis que le projet de la minorité nous parle de l'État.

« Je suis, ajoute-t-il, un antagoniste résolu de l'État et de toute politique bourgeoise de l'État.

« Je demande la destruction de tous les États, nationaux et territoriaux, et, sur leurs ruines, la fondation de l'État international des travailleurs. »

Langlois, Longuet, Chemalé, Tolain, Murat, Tartaret, Mollin luttent, disputent chaque mot, ne cèdent que pas à pas; mais malgré leur héroïque et brillante résistance, la

clôture de la discussion est prononcée : un vote succède et donne pour résultat : cinquante-quatre voix pour la propriété collective ; quatre contre ; treize abstentions et quatre absences. Le collectivisme russo-allemand l'emporte, et le Congrès déclare que la société a le droit de faire entrer le sol et les instruments de travail dans la propriété collective[60] !

En vain les Français, surtout les Parisiens, invoquèrent la raison, la nature, la logique, l'histoire, la science, ils ne parvinrent qu'à s'attirer la riposte suivante : « La science ! s'écrie Brismée, de Bruxelles, si la science est en contradiction avec nos aspirations révolutionnaires, tant pis pour la science ; c'est à elle qu'il appartient de céder à nos principes, mais nos principes ne doivent fléchir devant rien. »

Des bravos frénétiques accueillent cette boutade et, tout frein étant brisé, un remaniement insensé de la carte de l'Europe est indiqué, l'abolition de l'héritage[61] est demandée et presque obtenue. Ce qui lui manque de voix est si peu de chose, qu'il est évident pour tous que Karl Marx, le communiste allemand, Bakounine, le *barbare russe* — comme il se complaît à se dénommer lui-même, — et Blanqui, l'autoritaire forcené, forment le triumvirat omnipotent.

L'Internationale des fondateurs français était morte, bien morte ; il ne pouvait plus être question pour les Parisiens que de sauver le socialisme mutuelliste de ce naufrage général[62].

XXII

1870.

Des grèves, toujours des grèves, et encore des grèves ; ›lus d'études, ni rien qui y ressemble. Sous l'impulsion .e Varlin, l'organisation de cet état de lutte grandit chaque our; les Internationaux de l'étranger, maîtres du terrain, .ppuient le mouvement, fondent des journaux violents; ıne épidémie de troubles sévit sur la France et paralyse la ›roduction.

Cependant, nous l'avons déjà dit, toutes les grèves ne auraient être attribuées à l'Internationale. Pour n'en citer ue deux exemples célèbres, celle des commis en nou-eautés[63] et celle du Creuzot s'effectuèrent sous l'influence e causes absolument étrangères à l'Association. Dans affaire du Creuzot, si on rencontre le nom de Malon, est comme correspondant de la *Marseillaise*, et sa pré-ence dans le conflit est largement contre-balancée par celle e Jean Laroque, rédacteur du *Parlement*, journal de Gre-ory Ganesco. Quant à Assy, fort embarrassé de son rôle,

il flottait incessamment de l'un à l'autre de ses conseillers, et n'avait jamais fait partie de l'Internationale.

Ajoutons que c'est bien à tort qu'on attribue l'origine de cette grève à une question soit de salaire, soit de bénéfice. Le motif de cette levée de boucliers est tout entier contenu dans une question de célibat, et ce ne fut qu'après la mise en train de l'agitation que survinrent les questions de sociétés de secours mutuels et de bénéfice.

A Paris, la fédération dite de la Corderie prend de l'importance [64] : mais, là encore, on ne se groupe que pour mieux se compter, et de tous ces adhérents à l'Internationale, bien clair-semés, sont ceux qui en ont lu les statuts généraux. Le tohu-bohu atteint son apogée. Dans les ateliers, on se recrute et on adhère à l'Internationale comme on s'offre et accepte un verre de vin ; pour comble, l'Empire halluciné ordonne un troisième procès contre l'Association qu'il veut impliquer dans le fameux complot [65].

Nous conseillons fortement aux rares penseurs de notre époque de lire attentivement les débats de cette affaire ; ils seront frappés de voir qu'on ait pu si facilement englober et réunir dans une même poursuite des hommes aussi absolument étrangers les uns aux autres.

Un certain nombre n'appartient pas même à l'Internationale.

Pour ceux qui en faisaient partie, voici à quel point ils étaient d'accord sur les questions sociales. Dans sa défense improvisée, Héligon disait : « Mon ami Malon sait que dans toute l'Association internationale, le communisme n'a pas trouvé d'adversaire plus acharné que moi ; » et Malon, de son côté, répliquait : « Je suis fier de mes opinions communistes, mais l'Internationale n'en saurait être solidaire. »

Combault, dans sa défense, disait lui aussi : « Voilà Murat, mon ami, que j'estime fort et qui a pour moi quelque estime, j'aime à le croire, eh bien ! nous sommes en dissentiment ; il est mutuelliste, je suis collectiviste. »

En réunissant ses ennemis sur un terrain commun, l'Empire leur facilitait les moyens de concerter leur action et de s'unir contre lui. Septembre étant survenu, le jugement rendu le 8 juillet contre les inculpés ne put recevoir son exécution.

On sait que l'Internationale, en tant que corps constitué, prit peu de part au mouvement ; on ne la retrouve pas non plus bien active dans la défense de Paris. Complétement égarés par les déclamations blanquistes, pyatistes et autres *ejusdem farinæ*, les Internationaux de la dernière heure gardèrent leur courage et leur poudre pour les Prussiens de l'intérieur. Sous prétexte d'affermir la République et de hâter l'avénement du socialisme, ils ébranlèrent l'une et compromirent gravement l'avenir de l'autre.

Puis vient la Commune. Ici s'arrête notre tâche. Avant de prononcer sur la part de responsabilité qui incombe à l'Internationale dans les crimes commis dans Paris, il convient d'attendre le résultat des milliers d'arrêts que vont rendre les cours martiales. Cependant, personnellement, nous croyons fermement que les décrets spoliateurs, les arrestations arbitraires, la fusillade des otages, et l'incendie systématique de la capitale, sont les œuvres du parti russo-allemand, et qu'aucun des membres de l'Internationale ayant eu à jouer un rôle dans cette association, pendant les années 65, 66 et 67, n'a consenti à contre-signer de pareils forfaits.

L'exemple de MM. Charles Beslay et Theisz [66] est un indice favorable à notre opinion. Et, pour rendre facile à chacun des lecteurs le contrôle de cette assertion, nous plaçons sous leurs yeux le tableau de tous les membres de la Commune et du Comité central de la garde

nationale. Les noms de ceux qui ont appartenu notoire-ment à l'Internationale avant le Congrès de Bruxelles sont désignés par un astérisque; les noms écrits en italiq sont ceux des ennemis avoués des Internationaux. Qua aux autres, ils ont été ou simplement indifférents ou trè tard venus dans l'Internationale.

Membres de la Commune.

Allix.
* Amouroux.
Andrieu.
Arnaud.
Arnold.
A. Arnould.
Assi.
* Avrial.
Babick.
Bergeret.
* Beslay.
Billioray.
Blanchet.
Brunel.
* Chalain.
Champy.
Chardon.
* Clémence.
* E. Clément.
J. B. Clément.
V. Clément.
Cluseret.
Courbet.
Cournet.
Delescluze.
* Demay.
* Dereure.
Descamps.
Durand.
A. Dupont.
C. Dupont.
Eudes.
Ferré.
Fortuné.
* Frankel.
Gambon.
Ch. Gérardin.
* E. Gérardin.
H. Geresme.
Grousset.
* Johannard.
Jourde.
* Langevin.
Ledroit.
Lefrançais.
Lonclas.
* Longuet.
* Malon.
Martelet.
Meillet.
Miot.
Mortier.
Ostyn.
Oudet.
Parisel.
Philippe.
Pillot.
* Pindy.
Pottier.
Protot.
Puget.
F. Pyat.
Ranvier.
Rastoul.
Regère.
R. Rigault.
Vallès.
* Varlin.
Verdure.
Vermorel.
* Vésinier.
Viard.
* Serailler.
Sicard.
* Theisz.
Tridon.
Trinquet.
Urbain.
* Vaillant.

Comité central de la garde nationale.

ıe fils.	Castroni.	Jourde.
l.	Chouteau.	Lisbonne.
old.	C. Dupont.	Lavalette.
	Ferrat.	Lullier.
ıoux.	Fortuné.	Maljournal.
	Fabre.	Moreau.
'et.	Fougeret.	Mortier.
.	Goudier.	Prudhomme.
er.	Gouhier.	Rousseau.
et.	Geresme.	Ranvier.
	Grollard.	Viard.
ıy.	Josselin.	* Varlin [es].

XXIII

CONCLUSION.

Accomplissant notre promesse, nous avons raconté en toute sincérité l'Internationale, sans rien omettre d'important, sans y apporter la passion de l'homme de parti.

Maintenant c'est au lecteur de décider si les violences de sang-froid et les excentricites théoriques sont le fait des travailleurs, ou si elles ne sont pas plutôt l'œuvre des bourgeoisillons politiques, dont la vanité et la paresse ont corrompu l'éducation.

Que l'on compare les adhérents exaltés des Congrès de l'Internationale avec ceux de la Ligue de la paix et de la liberté; qu'on recherche les agissements passés et présents des uns et des autres, et qu'on juge dans quel camp s'agitaient les révolutionnaires progressistes et dans quel camp grouillaient les révolutionnaires rétrogrades; où les hommes d'avenir, où les hommes du passé.

En invitant nos lecteurs à se livrer à cette étude, nous n'avons nullement la présomption de faire revenir le public

sur le compte de l'Internationale. Non, le siége est fait; et nous savons que rien ne prévaut en France contre les phrases à la mode. Il est si commode aujourd'hui de justifier tous les écarts ou d'expliquer toutes les difficultés par ces mots : c'est l'Internationale! que nous aurions mauvaise grâce à entreprendre de priver la nation la plus spirituelle de la terre de cette commode explication[67]. Mais que la bourgeoisie y réfléchisse bien, la publication de ce travail est un avertissement sérieux qui lui est donné par un républicain socialiste convaincu. Si elle persiste dans ses vieux errements, si elle recourt encore au régime de compression pour s'assurer l'avenir, sa fortune et sa vie sont en danger; l'Internationale actuelle, autoritaire communiste simpliste, par cela même populaire, rendue plus forte par une persécution aveugle, la brisera comme verre, non-seulement en France, mais encore dans l'Europe entière.

Au contraire, si, par une organisation franchement républicaine, la bourgeoisie contribue à doter la France d'institutions basées sur l'alliance de l'ordre et de la liberté, par le travail et par l'étude, le prolétariat, mieux instruit, devenant plus conscient de ses devoirs que jaloux de ses droits gravira paisiblement et sans secousse le chemin qui doit le conduire à sa véritable émancipation. La bourgeoisie disparaîtra, mais par l'élévation successive de la classe ouvrière et non par l'abaissement des classes moyennes. Et qui donc dans ce cas regretterait un pareil résultat?

La Franc-Maçonnerie, le Carbonarisme, la Marianne, l'Internationale sont filles de l'esclavage. Toutes ont pris naissance à des époques despotiques et chez des peuples opprimés.

Assurez la liberté d'association, et supprimant la cause, vous supprimez l'effet.

Le remède est simple, osera-t-on l'appliquer?

NOTES.

1. Cette affaire des délégations ouvrières avait éveillé les appréhensions du préfet de police. M. Boitelle se refusait à laisser les ouvriers nommer des délégués professionnels. « J'aimerais mieux, disait-il, voir abolir la loi contre les associations que de voir s'effectuer ce voyage. » Enfin, contraint de plier devant la volonté formellement exprimée du chef de l'État, il remit à Tolain les autorisations nécessaires, mais en lui renouvelant l'assurance, que s'il en était le maître rien de semblable ne se ferait en France.

2. Les équitables pionniers de Rochdale.

3. Si à cette époque l'Empire prenant acte des vœux exprimés par la majorité des groupes professionnels, avait codifié dans le sens indiqué, nous reculions d'un seul saut en 1750.

4. Quoi qu'on ait pu dire sur Tolain et sur sa manière de vivre, nous pouvons affirmer *de visu*, que Tolain, ciseleur en bronze, n'a quitté l'étau qu'à l'époque de la transformation du *Courrier français*, et qu'après le départ de Vermorel, il se retira dans les magasins de M. Chavagnat, où il exerçait un modeste emploi, lorsque éclatèrent les événements du 4 septembre 1870.
Parmi ceux qui le raillent aujourd'hui si agréablement, nous

croyons que très-peu seraient capables de supporter aussi dignement la misère, que l'a fait pendant de longues années l'ouvrier député de Paris.

5. Expressions de Bibal dans une des réunions électorales du passage Saint-Sébastien (candidatures ouvrières).

6. Les proscrits français se réunissaient très-fréquemment dans *Percy street* chez un restaurateur-logeur, nommé Jacques. C'est dans cet établissement qu'on procédait au remaniement de la France, à la confection des fameuses listes de nominations de fonctionnaires républicains. C'est là aussi que venaient se mesurer dans la discussion les membres de la *Commune révolutionnaire* de Paris, contre les *droits de l'homme* et autres sectes fantaisistes.

Des groupes de femmes révolutionnaires y étaient formés; l'un d'eux avait pour présidente *la citoyenne Lorgues.*

On y jetait aussi les bases d'un schisme franc-maçonnique.

On le voit, l'idée d'établir la Commune révolutionnaire en France ne date pas de 1871, elle fut toujours l'idéal des émigrés, et tout particulièrement des Jacobins.

7. Pendant la campagne électorale de décembre 1863 et juin 1864, Fribourg avait connu chez Garnier Pagès, rue Saint-Roch, 45, une assez grande quantité d'étudiants remuants et une partie des ouvriers blanquistes, dont ne dédaignaient pas de se servir, tout en les méprisant, les candidats du comité des Treize.

La connaissance faite, on se revit dans le faubourg Saint-Antoine, et lorsque la *Rive Gauche* fut fondée, Fribourg fut admis dans les petits cénacles du quartier Latin. Ceci explique comment des étrangers au monde du travail, tels qu'étaient Longuet, Émile Richard, Émile Maison, Robert-Luzarche, Jules Ducrocq, Nauzet et Pierre Denis, furent dès la première heure adhérents de l'Internationale qu'ils défendirent à toutes les époques de grands débats.

8. Peu après la fondation, la mauvaise santé de M. A. Limousin l'obligea à se faire suppléer par son fils, Charles Limousin.

9. La plus grosse affaire de l'époque, disait l'avocat Camille Bocquet dès 1865.

10. C'est par suite de l'impossibilité d'établir le bureau central à Paris, que les fondateurs abandonnèrent le soin de lancer l'affaire aux Anglais, ce qui fit dire à Bibal la phrase si souvent rappelée depuis : « c'est un enfant né dans les ateliers de Paris et mis en nourrice à Londres. »

11. Ce fut à grand'peine que ces titulaires purent arrêter le local de la rue des Gravilliers, la question du *Denier à Dieu* surtout était hérissée de difficultés pratiques.

12. En lisant ce passage, Tolain ne put se défendre d'un mouvement de joie : « Enfin, dit-il à ses collègues, on ne « pourra plus dire que c'est nous seuls qui voulons absolument « que la question politique ne passe pas avant tout. »

13. Théorie de Rousseau sur le droit du souverain (*Contrat social.*)

14. Cet article était fait spécialement pour la France.

15. A son départ le sociétaire recevait une somme d'argent suffisante pour atteindre sa destination. Aussitôt arrivé, le bureau de la localité lui facilitait la recherche du travail, l'installation dans un atelier, et dès ce moment le nouvel arrivant faisait partie de la section locale.

Le bureau d'arrivée donnait alors avis de l'inscription au bureau expéditeur, qu'il créditait de la somme d'argent avancée au voyageur, celui-ci étant devenu débiteur de son nouveau bureau.

La balance était réglée à la fin de l'exercice, à moins que le besoin d'argent n'obligeât le créditeur à disposer un mandat sur le bureau récepteur.

De cette façon le nouvel adhérent pouvait s'acquitter en proportion de son gain journalier, et s'il disparaissait en restant insolvable, le groupe créditeur d'origine devenait responsable vis-à-vis du bureau créditeur par solidarité.

16. Centurion, dizainier, tels étaient les titres par lesquels les ouvriers blanquistes se hiérarchisaient entre eux, pour faire croire aux autres et à eux-mêmes que la France n'attendait que leur ordre pour s'enrégimenter.

17. « J'ai dix mille hommes dans Paris qui se meuvent à

mon mot d'ordre et qui se rallieront à vous si je le leur dis, mais je ne le ferai que si vous m'acceptez dans le bureau de Paris.»

Ainsi s'exprimait M. Lefort. « Si vous dites vrai, repartirent les correspondants, vous n'êtes qu'un traître à la République, car si, nous, nous avions dix mille hommes dévoués à notre cause, l'Empire serait en bas avant vingt-quatre heures; mais comme nous ne les avons pas, ni vous non plus, il faut nous mettre à l'étude et attendre sans agiter inutilement un drapeau politique. »

18. M. Henri Lefort avait été condamné sous l'Empire pour une affaire de société secrète. De plus, dans le moment du conflit il venait de se faire l'éditeur, à Paris, du buste de Victor Hugo, c'était plus qu'il n'en fallait pour mettre à ses trousses tous les limiers de la préfecture de police.

19. Quelques personnes ayant émis un doute sur la vérité de l'adhésion de ces messieurs, nous répondrons: M. Jules Simon a reçu, en février 1865, chez lui et des mains de Fribourg la carte portant le numéro 606; il a payé une cotisation de dix francs. Plus tard, à l'époque du Congrès de Genève, M. Jules Simon a versé la somme de vingt francs pour faciliter l'envoi des délégués parisiens.

Pour les autres nous n'avons qu'à citer les articles suivants :

Siècle du 14 octobre 1865.

« C'est avec une profonde émotion que nous avons lu le récit de ce qui vient de se passer à Londres.

« Nous avons le pressentiment que quelque chose de grand vient de commencer dans le monde, et que la salle de Long-Acre sera célèbre dans l'histoire. L'élévation des sentiments..... l'ampleur de vues, et la haute pensée à la fois morale, économique et politique, qui a présidé au choix des questions composant le programme..... saisiront d'une commune sympathie tous les amis du progrès, de la justice et de la liberté en Europe.

« Nous le savions bien que ce froid de mort qui s'étend à la surface de nos sociétés n'avait pas gagné les profondeurs ni glacé l'âme populaire, et que les sources de la vie n'étaient pas éteintes.....

« Nos oreilles n'étaient plus accoutumées à de telles paroles, elles nous ont fait tressaillir jusqu'au fond du cœur. »

« HENRI MARTIN. »

Siècle du 4 février 1865.

« Le vent est de plus en plus aux congrès, nous devons nous réjouir de ces efforts pour favoriser la communion intellectuelle de tous les amis du progrès en Europe.....

« Nous commençons par la fédération morale et intellectuelle pour aboutir à la fédération politique.....

« Aussi me demandé-je ce que vont penser des congrès internationaux des prolétaires européens, ces « illustres vieil« lards » dont nous parle monseigneur Dupanloup, « qui com« posent le sénat de l'esprit humain.» Vont-ils, en voyant « les « flots montants de la démocratie, faire creuser leur tombe et « avant de mourir recommander à Jésus crucifié non-seule« ment leur âme, mais leur patrie et leurs enfants? » Je ne sais, mais ce dont je suis certain, c'est que toutes les personnes clairvoyantes et généreuses applaudiront à la pensée de cette réunion en congrès de plusieurs centaines d'hommes, représentant l'élite des travailleurs de tous les pays d'Europe..... Un notable progrès s'est opéré depuis nos agitations pour la réforme sociale d'il y a une vingtaine d'années. En ce temps-là, à part un petit groupe, la tendance générale des ouvriers socialistes était de considérer l'État comme leur providence visible et d'attendre de lui la rédemption des classes infériorées. Voilà qu'une nouvelle génération déclare que « l'émancipation des « travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.....»

« A. CORBON. »

20. Au fur et à mesure que les invités pénétraient dans l'atelier de la rue Pierre-Levée, où se tenait la réunion, Fribourg les englobait dans une conversation générale.

Ce moyen d'enrayer toute demande d'explication réussit assez bien aussi longtemps que les arrivants n'excédèrent pas le chiffre de vingt, mais à partir de ce moment, de tous côtés les interpellations se faisaient entendre, chacun voulait parler.

Le moment fut rude à passer. Pour empêcher une retraite précipitée, Tolain se plaça devant la porte d'entrée, et pendant que Fribourg expliquait qu'aux termes de la loi sur les réunions

de plus de vingt membres, lui comme signataire des lettres d'invitation, et le propriétaire du local pouvaient seuls être poursuivis, les derniers invités prenaient place, ébahis au sein de l'assemblée.

21. Le mouvement de la libre pensée devait trouver des adeptes dans l'Internationale. Aussi la pièce suivante, œuvre de M. Aristide Rey, étudiant, y eut-elle un certain succès.

Association internationale des Libres-Penseurs.

SOCIÉTÉ AGIS COMME TU PENSES.

I

Attendu que celui-là seul est honnête homme qui met d'accord ses actions avec ses principes;

II

Que le bien ne peut exister en dehors du vrai et qu'il n'y a de vérité que dans celle donnée par la Science;

Qu'il importe de séparer la morale progressive et scientifique de dogmes surannés que la raison condamne et que le sentiment doit réprouver;

Que la conscience repousse des doctrines religieuses qui dirigent l'homme par la peur et les plus indignes mobiles;

Que ces doctrines ont désuni les hommes en faussant la morale et en corrompant la notion du droit;

III

Que la communion d'idées entre l'homme et la femme peut seule fonder la famille;

Que donner à l'enfant une foi et une science négatives l'une de l'autre, c'est opposer le cœur à la raison, vicier le jugement, paralyser la volonté, préparer le scepticisme;

Que livrer aux défenseurs du passé son argent, ses enfants et sa personne, par indifférence ou par faiblesse, c'est trahir la cause de la société nouvelle et en retarder le triomphe;

IV

Que bien des hommes proclament ces vérités, mais que faute de s'assurer fermement de leurs convictions et d'en faire la règle inviolable de leur conduite, ils donnent sans cesse par leurs actes un démenti à leurs paroles;

Que cette contradiction a pour résultat l'abaissement des caractères et la démoralisation publique;

V

Que la communauté d'action, donnant à tous exemple, soutien et force, peut seule rendre facile la lutte d'une vie rationnelle contre l'habitude et les préjugés;

Les soussignés regardent comme un devoir de rompre en fait avec des doctrines qu'ils rejettent en principe; ils déclarent s'engager à ne jamais recevoir aucun sacrement d'aucune religion :

Pas de prêtre à la naissance,
Pas de prêtre au mariage.
Pas de prêtre à la mort.

Ils constituent sous ce titre : société *agis comme tu penses*, une association qui a pour loi la Science, pour condition la Solidarité, pour but la Justice.

A cette déclaration était jointe la pièce suivante :

Ceci est mon testament :

Ma dernière volonté est de n'être enterré suivant les rites d'aucune religion, et je donne à

....

le pouvoir de me représenter auprès de ma famille, pour empêcher la profanation de mon corps.

Ces 18.....

22. Il arrivait jusqu'à 40 lettres par jour; certaines d'entre elles avaient un caractère tellement vif, que Fribourg les brûlait aussitôt qu'il en avait pris lecture et sans attendre la réunion de la Commission. Les malheureux qui les écrivaient étaient ou bien fous ou bien coquins.

23. Pendant ce temps, le premier numéro d'une autre petite feuille, la *Fourmi*, forçait la consigne, et grâce à un heureux choix de pseudonymes touchait barre à Paris. Mais devinés ou dénoncés, les internationaux reçurent officieusement avis de renoncer à l'idée d'avoir un journal à eux.

En présence de la mauvaise volonté du gouvernement, les administrateurs du journal demandèrent et obtinrent une audience de M. de Saint-Paul, alors chef de cabinet à l'intérieur. Le fonctionnaire impérial leur déclara que la *Presse ouvrière*, ni aucun autre journal ouvrier ne passerait la frontière, non pas pour ce qu'il contenait tout d'abord, mais pour ce qu'il pourrait dire plus tard.

« Alors, monsieur, dit l'un des intéressés, vous nous fusillez par avance pour un crime que vous supposez qu'un jour nous pourrions avoir l'intention de commettre ?

— C'est absolument cela, » répondit M. de Saint-Paul en congédiant les visiteurs.

On s'imagine aisément la colère et l'indignation des internationaux; mais le curieux de l'incident c'est que de ces cinq messieurs : Tolain, Bourdon, Fribourg, Varlin et Clémence, ce furent ces deux derniers qui se distinguèrent par leur exaltation contre le despotisme du pouvoir, et cet attentat à la liberté de la presse.

Malgré ces intimidations, Fribourg et Chemalé lançaient, en juillet 1868,

Le Fédéraliste.

Revue de 32 pages grand in-8°[1]. — Bureaux : 16, rue Hautefeuille, à Paris.
Abonnement : France, 5 francs par an. Étranger, le port en sus.

PROGRAMME.

Cogito, ergo sum.
Je pense, donc je suis.

Lorsqu'en 89, le 20 juin, le Tiers-État, siégeant dans la salle du Jeu de Paume, proféra le serment solennel qui le fit l'égal des deux autres ordres, il conquit la souveraineté, affirma sa capacité, et, par cette énergique revendication, prouva qu'il avait conscience de sa Puissance, de son Droit et de son *Idée*.

De ce jour date son émancipation ; de ce jour aussi une révo-

1. Cette Revue, d'abord mensuelle, est destinée à devenir bi-mensuelle, puis hebdomadaire, dès que le nombre des abonnés le permettra.

lution fut faite, et la division du tiers en deux catégories (Bourgeoisie et Plèbe) fut consommée.

Comme alors la bourgeoisie, le peuple aujourd'hui se croit parvenu à la capacité politique et sociale ; *il demande à en faire a preuve*. Délaissant les sentimentalités fraternitaires et communautaires d'une autre époque ; repoussant les palliatifs toujours décevants de la philanthropie, convaincu que l'empirisme a fait son temps, et que la société doit reposer sur une série de lois immuables, dont la Justice soit à la fois le sommet et la base, c'est à l'étude, à la science que le Prolétariat demande désormais la solution des problèmes desquels dépend son émancipation.

Délégations, candidatures ouvrières, congrès, associations internationales, nationales ou professionnelles, sont autant de cris d'appel poussés par une génération anxieuse de faire enfin connaître et de réaliser *sans réclamer jamais l'appui d'aucune autorité*, ce qu'elle croit la justice et la vérité.

Attendre plus longtemps pour prendre part à la discussion, confier à un PATRICIAT la défense de nos intérêts et de nos droits, nous semblerait une défaillance, un recul, presque une apostasie, ce serait confesser notre indignité, renier nos pères, et retomber au rang de *clients* ou d'*affranchis*.

Si, en 48, la bourgeoisie, arguant de notre incapacité et forte de notre impuissance à définir nos aspirations, put nous repousser, nous reléguer dans notre infériorité politique et nous maintenir en quelque sorte hors la loi, en serait-il de même aujourd'hui?

Nous ne le saurions croire.

Le Peuple, en atteignant à la conscience de soi-même, a conçu son idéal et formulé son programme.

Opposant : à l'antagonisme universel des personnes, des intérêts et des conditions sociales, les intérêts solidaires quoique distincts; aux constitutions octroyées, le contrat librement discuté, librement consenti; à la subordination hiérarchique, l'égalité civile, politique et sociale, il conclut à l'équivalence des fonctions, à la réciprocité des services comme du respect.

Il croit enfin que le pacte social, contrat essentiellement synallagmatique et commutatif, gardien de la liberté et de la dignité des citoyens, est contenu en germe dans l'idée mutuelliste ou fédérative.

C'est pour aider à la propagation de ces principes et des conséquences qu'ils comportent, que nous avons résolu de fonder une publication qui aura pour titre *le Fédéraliste*.

Qui sommes-nous? Qu'importe! Étrangers à toute coterie, disposés à accepter le concours de tous les hommes de bonne foi, comme aussi à repousser toute *influence*, ce n'est point un nom, mais un principe que nous inscrivons sur notre drapeau :

FÉDÉRATION	FÉDÉRATION
POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE.	AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

24. Ce fut la seule fois que Karl Marx parut dans une réunion internationale, jamais il n'a figuré dans un congrès, et n'a jamais été président du Conseil général.

Ecoarius, au contraire, fit toujours partie des délégations du Conseil central auprès de toutes les Sociétés ouvrières et de tous les Congrès ouvriers, et fut longtemps le secrétaire général de l'*Internationale*.

Eccarius est un Allemand, résidant à Londres depuis plus de dix ans.

25. Des appels avaient été adressés aux Parisiens par le bureau de Paris :

A MM. les Membres de l'Association internationale des Travailleurs.

« Messieurs,

« L'époque fixée pour la réunion à Bruxelles d'un Congrès d'ouvriers approchant, les correspondants à Paris, membres du Conseil siégeant à Londres, croient de leur devoir d'appeler votre attention sur la présente, destinée à bien définir le caractère du Congrès.

« Cette réunion, la première de ce genre, mais, espérons-le, la première d'une grande série, doit avoir pour objet de mettre les travailleurs des différents pays d'Europe en communion d'efforts pour atteindre le but que se propose l'Association : Émancipation totale des travailleurs sans distinction de race, croyance ou nationalité, c'est-à-dire solution du problème moderne : abolition du prolétariat et de l'esclavage, quelle que soit sa forme.

« Mais pourquoi, dira-t-on, avoir appelé des ouvriers à ce

ɪbeur immense, quand de tous côtés des hommes éminents, ɪstruits, dévoués, s'efforcent de rechercher le remède que vous lemandez?.... Pourquoi?

« Parce qu'il est temps que le travailleur fasse par lui-même ɪt non plus par des tuteurs qui, si dévoués qu'on les suppose, ne ouffrant pas du mal, en ignorent les poignantes douleurs, et ɪarce qu'enfin, nous l'avons dit, l'homme de notre époque est najeur et veut être émancipé.

« Puis, faut-il le dire, nous croyons par là seconder efficacenent les efforts de ces mêmes hommes, car jamais ils n'ont pu ɪonnaître la vérité sur ce cancer gigantesque qui dévore l'hunanité; jamais ils n'ont eu de renseignements complets sur nos souffrances, et nous voulons, dans cette réunion solennelle, étaler à ciel ouvert nos plaies béantes, écartant courageusenent les émollients de toutes sortes qu'on nous applique, et lussent-ils reculer d'effroi à la vue de l'étendue du mal, le leur nontrer dans toute sa hideur.

« Quand chacun aura pris ainsi connaissance du danger, chacun sera appelé à présenter son remède, car l'Association ait appel à tous les hommes d'avenir. Socialistes, communises, phalanstériens, positivistes et démocrates, vous tous qui royez posséder le remède à nos maux, nous ne vous dirons as : Venez! C'est votre conscience qui vous le criera, car nul 'a le droit de se concentrer en lui-même, quand il peut sauer ses semblables.

RÉSUMÉ ET INVITATION

aux Sociétés de Secours mutuels, Crédit mutuel, Production, Consommation et Épargne.

En résumé, le lecteur peut voir que l'Association internatioɪale se propose d'ouvrir une grande enquête sur l'état social les classes travailleuses; qu'elle ne préjuge pas des décisions lu prochain Congrès, qu'elle ne prétend aucunement à une di'ection quelconque, qu'elle entend respecter la liberté de chaque groupe d'associés, et qu'elle se borne à demander à tous et à chacun des lumières sur ce grand sujet de l'émancipation les travailleurs. A tort ou à raison il existe actuellement en Europe un courant d'idées réformistes-socialistes; ce courant, comme tous ses analogues, a donné naissance à bien des théories, bien des projets qui, non discutés, entretiennent peut-être

bien des erreurs, mais contiennent peut-être aussi d'utiles vérités. C'est à cette élaboration que nous appelons tous les cœurs dévoués, tous ceux qui pensent que la chute même de tous ces projets, mûris dans nos faibles esprits, amènerait un immense progrès dans l'humanité; car, ne l'oublions pas, il est deux manières d'avancer : la première et la plus féconde, en répandant la vérité, et une seconde non moins utile, en détruisant l'ignorance et les chimères enfantées par la souffrance et la misère.

Ainsi donc, à tout citoyen qui croit comme nous à l'utilité de cette étude, nous demandons en définitive qu'il apporte son obole à notre labeur, qu'il étudie notre questionnaire; et s'il ne peut se rendre au Congrès, qu'il nous adresse un mémoire destiné à éclairer les délégués présents. Ce mot de délégués qui se trouve sous notre plume, nous sert utilement de transition pour en appeler également aux sociétés, soit de secours mutuels, de crédit mutuel, de production ou de consommation. A ces sociétés, aux prises avec les difficultés pratiques, nous demandons aussi une adhésion en tant que groupe, car nous ne saurions trop le répéter, le point qui domine tous les autres, c'est *l'enquête*, et cette enquête, pour être bien faite, ne doit pas s'en tenir aux membres adhérents individus, mais aussi aux adhérents groupes, lesquels, par l'envoi de délégués au *Congrès européen du travail*, fourniront un contingent d'une valeur jusqu'à-ce jour inappréciée.

Insister davantage nous semblerait outrageant pour le bon esprit du travailleur. Nous pensons en avoir assez dit pour cette fois sur ce sujet; nous n'avons plus, en terminant cette brochure, qu'à répéter que, si la cause de l'obscurantisme a le denier de Saint-Pierre, nous devons trouver *le Denier du progrès* qui servira à faire jaillir l'étincelle génératrice du foyer humanitaire et social.

26. La somme allouée à chacun des délégués, par le bureau de Paris, fut de cent vingt francs, sur lesquels ils durent prélever le prix du voyage, aller et retour en troisième classe.

Avec le reste, ils vécurent et se divertirent à Genève pendant huit jours.

27. Le délégué anglais, M. *Dupont*, annonce qu'un groupe de quelques personnes venu de Paris réclame le droit de prendre part aux délibérations du Congrès; il propose que ce groupe nomme un délégué qui participera à la discussion.

Cette proposition, appuyée par les Français, est repoussée par les Allemands et les Anglais.

Le tumulte éclate, et une lutte s'engage dans la partie de la salle qui est réservée au public.

M. *Dupleix*, chargé de l'organisation du Congrès, déclare que ces individus sont venus avec l'intention arrêtée de faire du scandale; comme il doit veiller à ce que les discussions ne soient point troublées, il invite les membres de l'Association présents à la séance à faire respecter *leurs délégués*, et à expulser les perturbateurs.

La proposition de M. *Dupont*, qui est mise aux voix, a été repoussée et le calme ne se rétablit qu'à grand'peine.

(*Annales du Travail.*)

Septembre 1866.

Lettre à M. le Rédacteur du Confédéré de Fribourg.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 9 septembre, vous avez inséré une lettre émanant de plusieurs individus (dont quelques-uns ne sont pas même membres de l'Association internationale), renfermant une accusation de violence dont ils auraient été victimes, et dans laquelle ils prétendent que ces violences étaient dirigées contre eux à l'instigation de M. Dupleix, président de la section de Genève, et des délégués parisiens. Ils prétendent en outre avoir été insultés par les mêmes personnes.

Il importe de rétablir les faits : et tout d'abord sur l'accusation d'insultes, nous déclarons que ce n'est que grâce aux affirmations réitérées des délégués français que ces messieurs ont dû de n'être pas pris pour des mouchards et traités comme tels; quant aux violences dont ils se plaignent, elles eussent eu lieu très-certainement sans l'intervention efficace des membres de la délégation française, ainsi que d'autres membres du Congrès.

Ceci dit, nous devons, monsieur le Rédacteur, relever comme il convient à notre dignité, les insultes et les accusations que ces messieurs ont cru devoir diriger contre les membres présents au Congrès.

Nous donnons le plus complet démenti à ces allégations infâmes, et nous sommons leurs auteurs d'avoir à produire les preuves dont ils prétendent disposer.

Quant à savoir qui nous sommes et ce que nous voulons, nous prions les hommes véritablement amis de la vérité de consulter pour leur édification les procès-verbaux du Congrès, ainsi que les comptes rendus publiés par différents journaux, notamment l'*Avenir de Genève*, la *Nation suisse*, etc.

Agréez, monsieur le Rédacteur, nos salutations.

POUR LE CONGRÈS OUVRIER :

H. JUNG, président du Congrès.
JOH.-PH. BECKER, vice-président.
A. BOURDON, secrétaire.
GEO. ODGER, président du Comité central de Londres.
R. CREMER, secrétaire général honoraire du Conseil central de Londres.
J. CARD, secrétaire du Congrès.

28. Nous serions en droit de demander aux fanatiques des Députés de la gauche impériale, quelles sont les différences sensibles qu'ils pourraient indiquer entre les opinions du communiste Varlin et celles exprimées dans tant de discours, sur l'instruction obligatoire, par MM. J. Simon, Picard, etc., etc.

29. Ainsi que nous l'avons dit, ce Mémoire ne put entrer en France. Voici la lettre écrite à ce sujet, le 9 mars 1867, au ministre d'État Rouher, faisant l'intérim de l'intérieur.

Monsieur le ministre,

Les soussignés, délégués de l'Association internationale des travailleurs, exposent leur étonnement profond de la mesure prise par votre Administration contre le Mémoire lu par eux à Genève. Résolus à accepter la responsabilité de leurs actes, ils ont tenté en France la publication de leur Mémoire, et le refus qu'ils ont éprouvé de la part des imprimeurs de Paris les a seul décidés à le faire publier à l'étranger. Ils avaient attribué ce refus des éditeurs parisiens à la crainte qu'inspirent à chacun d'eux les lois qui régissent la presse; ils pensaient que, si le Mémoire venait de l'étranger, nul obstacle ne serait apporté à la publication de leurs idées; il leur paraissait utile à tous les points de vue que la lumière fût faite sur les opinions, et que ces idées partagées, quoi qu'on en dise, par un grand nombre de citoyens, pussent être contrôlées par l'opinion pu-

ue. Forts de leur conscience, ils attendaient la discussion
c le calme d'hommes convaincus.

La frontière leur est fermée; avant d'en tirer aucune con-
ıion, ils ont cru utile, monsieur le ministre, de vous signaler
ait, et attendent sur ce sujet votre dernière décision. »

ınt signé :

Les Membres de la délégation française.

e lendemain, réponse du ministre, adressée au siége social, rue des Gravilliers, qui invite Bourdon, l'un des signataires, ənir à son cabinet, où on lui expliquera les raisons qui ont ;ivé l'interdiction.

e délégué s'y présente; le Mémoire est sur le bureau, quels paragraphes sont annotés; on l'invite à les transformer ou s supprimer. On entre en discussion sur le fond des idées ses; le ministre ne conteste pas le droit d'émettre telle ou e doctrine; toutes ses *observations portent* sur la forme ıée; il demande que l'on adoucisse certaines expressions, ı l'on présente moins crûment certains faits. Sur la réponse ı le Mémoire a été lu ainsi à Genève, que du reste c'est l'exssion de la pensée du Congrès sur lesdites questions, qu'il set difficile de répéter les mêmes idées sans retomber dans les mes phrases, le ministre dit qu'alors il se voyait forcé de intenir l'interdiction. Pourtant, ajoutait-il, si vous y faisiez trer quelques remercîments à l'adresse *de l'empereur, qui a t fait pour les classes ouvrières*, l'on pourrait voir. Bourdon contenta de répondre que l'Association internationale ne fai: pas de politique, que flatter ou dénigrer tel personnage ou ti politique n'entrait point dans ses attributions, qu'elle diait le fond des questions, publiait le résultat de ses reırches, et laissait chaque groupe les appliquer suivant la nae de ses besoins et de ses moyens d'action. L'interdiction fut intenue : en France on ne put lire ce qui s'imprimait et se ıdait librement à Bruxelles.

ı0. C'est la même illusion que celle de MM. Fribourg et Toı, et autres délégués des ouvriers parisiens au Congrès de ıève. Les ouvriers du Congrès de Genève sont, comme on le t, partisans de la gratuité du crédit : c'est leur formule de ıdilection. « Vous aboliriez donc les dettes, disions-nous un r à l'un d'eux, si vous étiez les maîtres de la France? » — lon pas; mais nous abolirions la loi sur l'usure. » La réponse

était fine ; elle était libérale. M. Fribourg voulait nous montrer par là qu'il mettait au-dessus de toute discussion le respect des conventions privées, le respect de la liberté des transactions, et sa réponse l'honore.

Léon Say.

(*Débats*, 26 avril 1867.)

31. Ce fut à l'occasion de cette promenade sur le lac, que le drapeau de l'Internationale fit sa première apparition. Ce drapeau était celui de la section de Genève, rouge, il portait en lettres blanches :

Pas de droits sans devoirs,
Pas de devoirs sans droits.

Le bateau *le Chablais* était tout pavoisé de drapeaux de toutes nations ; celui de l'Internationale fut hissé au grand mât, au son d'une symphonie et lorsqu'il apparut, éclatant et flottant, au-dessus de tous les autres, un immense cri de stupeur retentit sur le quai :

« C'est la République rouge, » disaient les bourgeois genevois.

32. Deux jours avant l'époque fixée pour la réunion de ce jury, Fribourg rencontrant des ouvriers blanquistes manifestait son chagrin de voir le travail si peu abondant.

C'est tant mieux, lui répondirent Meunier et Genton, deux *centurions*, plus il y aura de misère et plus nous serons contents, nous voudrions que l'ouvrier cessât de trouver à gagner son pain, alors la faim ferait, peut-être, ce que n'ont pu encore faire les raisonnements.

Vous autres coopérateurs, ajoutèrent-ils, vous vous efforcez de pallier les souffrances du travailleur, et c'est pour cela que nous vous détestons. Car si, par impossible, vous réussissiez à rendre l'ouvrier heureux, la révolution n'arriverait jamais, et nous voulons avant tout la révolution.

33. Par un élan spontané, chaque atelier présenta au patron la déclaration suivante :

Nous soussignés, déclarons avoir l'honneur de faire partie de la Société du *Crédit mutuel des ouvriers du bronze*, qui a pour but de garantir à chaque travailleur une rétribution plus en

rapport avec les besoins de la vie, et protestons d'avance contre toute société tendant à abaisser la conscience et la dignité de l'homme.

23 février.

34. ASSOCIATION DES FABRICANTS DE BRONZE

pour assurer l'indépendance et la liberté du travail.

24 février 1867.

Monsieur et cher collègue,

Des incertitudes s'étant élevées dans l'esprit de plusieurs fabricants sur la conduite à tenir envers les ouvriers, votre Commission croit devoir rappeler de nouveau le principe de vos décisions.

Vous avez résolu :

« Tous les ateliers seront fermés le lundi 25 courant.

« La réouverture n'aura lieu qu'autant que les ouvriers auront déclaré que l'interdit ne pèse plus sur aucun de nos établissements. »

Cette règle est fondamentale.

Par exception, vous avez voulu que ceux des ouvriers qui n'approuvent pas la grève, puissent rentrer au travail dès mardi matin, en renouvelant auprès des patrons, *la déclaration formelle et d'honneur* de ne soutenir la grève ni par cotisation, ni d'aucune autre manière.

Cette rentrée elle-même ne devra être considérée *que comme provisoire*, car si l'interdit n'était pas levé partout d'une manière absolue, et ce, dans un bref délai, il y aurait lieu de procéder à une nouvelle fermeture, afin qu'en vertu de la solidarité qui nous lie, aucune maison ne soit pas plus favorisée que les autres.

Pour la Commission administrative :

Le Président, T. BARBEDIENNE.
Le Secrétaire, G. SERVENT.

35. Camelinat, Arsène Kin, Valdun.

36. Tolain, Fribourg.

37. Le préfet de police fit appeler les délégués des bron-

ziers et les félicita de la dignité et de la fermeté de leur co
duite.

38. A chaque Société ouvrière qui apportait des fonds a
bronziers, les membres du bureau de Crédit délivraient un re
à souche. Après l'apaisement de la grève, ce fut dans l'ord
d'inscription que se firent les remboursements des fonds av
cés.

39. Au voyage des bronziers à Londres, se rattache le sc
venir suivant, que nous ne saurions passer sous silence.

Le 1er mars 1867, mourait à Londres un ancien capitai
François-Antoine-Clovis Hémont, proscrit de décembre. Fé
Pyat avait été convié à la mise en terre de ce républicain; m
s'excusant sur l'incertitude du temps, la fatigue, la fréquen
de ces cérémonies, il avait formellement décliné l'invitation.
10, au matin, on lui apprend que des ouvriers parisiens s
de passage à Londres et qu'ils assisteront à l'inhumation
capitaine : aussitôt il change d'avis, malgré une pluie batt
se rend au cimetière et prononce sur la tombe entr'ouverte
chaleureux discours dont la péroraison, s'adressant directem
aux délégués du bronze et de l'Internationale, conviait ces t
vailleurs à comprendre la mission qui leur était réservée;
après une allusion au Congrès de Genève, se terminait ainsi

« Concitoyens, compatriotes, le chapeau de Gessler couro
l'édifice. Je reposerai en paix sur la terre étrangère, si, ave
livre de Rousseau, vous avez rapporté en France la flèche
Guillaume Tell. »

Le tout au cri de vive la République.

Pendant que le petit groupe d'amis politique répétait avec
rateur, vive la République, les délégués de Paris se consultai
de l'œil, et la même réflexion s'imposait à leur esprit : « Si
citoyen Pyat croit si fermement à la vertu du poignard, que
va-t-il lui-même. »

40. En 1865, lors de la Grève des tailleurs de Londres
bureau de Paris ayant fait publier une invitation aux ouvr
français de ne pas accepter les offres des maîtres tailleurs
glais, les tailleurs de Paris crurent à une réciprocité qu
même, et ce fut la cause de leur mécompte.

41. Cette influence s'accrut de la publication suivante :

Association internationale des travailleurs.

(BUREAU DE PARIS.)

Deux grèves successives ont éclaté parmi les charbonniers mineurs de Fuveau (Bouches-du-Rhône).

Il ne s'agit point d'une augmentation de salaire; ici encore, c'est une question de règlement non débattu et que la Compagnie veut imposer.

Une première fois, un changement dans les heures du travail de nuit avait amené la grève. Quoique ce changement diminuât le temps du repos, les mineurs avaient été obligés de s'y soumettre.

Un nouvel article ajouté à ce règlement, en aggravant encore leur situation déjà si pénible, a causé une seconde fois la cessation des travaux.

400 mineurs sont en grève depuis trois semaines. Dans cette crise douloureuse, les environs de Fuveau ont donné l'exemple du plus grand calme, et prouvé ainsi qu'ils avaient conscience de leurs devoirs et de leurs droits d'hommes et de citoyens.

En conséquence,

Vu le paragraphe du pacte constitutif :

« L'Association considère comme un devoir de réclamer, non-seulement pour ses membres les droits d'homme et de citoyen, mais encore pour quiconque accomplit ses devoirs; »

Le Bureau de Paris porte le fait à la connaissance des Bureaux de l'Association, avec la confiance que l'appui matériel et moral des membres de ladite Association est acquis désormais aux mineurs de Fuveau.

21 avril 1867.

Pour la Commission parisienne, les correspondants

VARLIN, TOLAIN, FRIBOURG.

42. 17 juin 1866.

L'Europe offre en ce moment, aux yeux étonnés des populations, un spectacle grandiose et bien fait pour émouvoir profondément les vrais amis de l'humanité.

La démocratie monte, monte.... monte et grandit sans cesse;

jamais souverain ne fut plus choyé par ses amis que le peuple ne l'est en ce moment par ses ennemis les plus acharnés. Ceux-là même qui l'exècrent le plus sont les premiers à choisir ses couleurs et porter sa cocarde ; ce n'est qu'en arborant son drapeau qu'il est possible à une opinion d'attirer l'attention et de captiver les masses. Sauront-elles profiter de leurs avantages ?... Va, va, peuple ! puisses-tu, au milieu de tous ces flatteurs, te montrer, par ta perspicacité, digne de la place que te prépare l'histoire dans les annales de l'humanité !

La démocratie n'est ni française ni anglaise ; elle n'est pas plus autrichienne que prussienne, italienne qu'allemande ; les Russes et les Suédois en font partie comme les Américains et les Espagnols ; en un mot, la démocratie est universelle, et c'est cette universalité qui est le gage de son succès. Elle affirme sa solidarité et convoque toutes les nations au Congrès ouvrier, où seront étudiées en commun toutes les questions soulevées par le développement de la féodalité financière et l'intensité de la misère à laquelle on prétend la réduire, tout en lui adressant chaque jour, avec des protestations de dévouement, les plus basses flatteries.

C'est dans le but de préparer la solution de ces questions, qu'a été ouverte cette formidable enquête dont les sections aujourd'hui isolées, séparées, sans autre lien que ce sentiment de solidarité qui unit les peuples les plus divers, étudient avec ardeur le programme de leur émancipation.

C'est de ces points imperceptibles pour quiconque n'en connaît l'existence et la position, que va sortir l'idée nouvelle dont l'annonce va faire tressaillir le monde !...

Mais quoi ! tout disparaît. Un brouillard intense et nauséabond enveloppe la terre et semble présager à l'humanité une destruction complète.

Qu'est-ce ?... C'est.... C'est.... Ah ! debout peuples ! C'est la guerre !... L'horizon s'illumine, c'est le canon qui vomit la mort et projette dans l'obscurité ses sinistres lueurs ; la terre tremble ; c'est le choc des hommes succédant au choc des idées ; la fusillade retentit, et un million de machines humaines, laborieuses et pacifiques, courbées naguère sous le poids d'un travail dévorant et mal rétribué, vont se précipiter les unes sur les autres pour exécuter l'arrêt de la fatalité !

Oh ! puissent ces soldats hier encore citoyens, et compagnons

de nos labeurs et de nos études, sentir s'éveiller en eux ces sentiments d'égalité, de dignité, de solidarité qui faisaient la base de nos relations ; puissent-ils, pendant qu'il en est temps encore, se souvenir de la devise inscrite sur le drapeau de l'Association internationale : *Travail ! Solidarité ! Justice!*

Et les travailleurs, échappant, pour cette fois encore, à la domination des aristocraties intéressées aux luttes entre peuples, aborderont enfin en ce Congrès ouvrier, sur lequel reposent en ce moment toutes leurs espérances, ces graves questions que la guerre, avec ses hideuses pratiques, est impuissante à résoudre.

Certifié conforme :

Pour les membres parisiens :

VARLIN, ouvrier relieur ; — BOURDON, graveur ; — BONY, mécanicien ; — HÉLIGON, imprimeur en papiers peints ; — FLOQUET, peintre en bâtiments ; — TOLAIN, ciseleur ; — FRIBOURG, un des correspondants de Paris.

(*Courrier français.*)

43. Voir les comptes rendus et procès-verbaux officiels. — Chaux-de-Fonds, imprimerie de *la Voix de l'Avenir*, 1867.

44. Garibaldi se rendant à Genève, afin d'y présider le Congrès de la Paix, devait passer à Lausanne ; le jour de son arrivée Tanari de Boulogne, et Stampa de Milan demandèrent au Congrès la nomination d'une députation chargée d'aller inviter le général à venir assister aux séances du Congrès.

Une courte discussion s'engagea sur cette proposition, et le Congrès décida que, tout en rendant hommage et justice au caractère du général, ainsi qu'à sa parfaite honorabilité, il n'appartient pas à une réunion de travailleurs de faire une telle démarche auprès d'un citoyen quelque illustre qu'il soit ; que si le général, qui est président de plusieurs sociétés ouvrières d'Italie, avait jugé à propos de venir siéger au Congrès, il y eût été accueilli avec toute la sympathie à laquelle il a droit ; mais que puisqu'il n'en avait pas pensé ainsi, ce serait faire

acte d'une déférence déplacée que de lui adresser une telle invitation.

Les délégués italiens ayant retiré leur proposition, le Congrès passe à l'ordre du jour.

45. Les deux sections genevoises, française et allemande, et une grande partie des délégués de Lausanne figuraient au grand complet dans la salle du Palais électoral, au moment du double vote auquel la Ligue de la paix et de la liberté dut de ne pas périr sous les violences des Fazystes, et surtout d'éviter le ridicule qui s'attache toujours aux grandes entreprises avortées.

46. Après Mentana, un banquet fut offert par les étudiants de la rive gauche au garibaldien Combatz, qu'une balle de chassepot avait *émerveillé*. C'est à cette occasion que Fribourg fit connaissance de Raoult Rigault, lequel immédiatement l'entretint de sa machine électrique à tuer des *réacs*. Son plan à cette époque avait deux phases : dans le premier moment d'une prise d'armes, les conjurés devaient se rendre immédiatement chez les *bons à tuer*, et sous n'importe quel prétexte s'étant introduit chez ledit réac, on devait le *faire* sur place.

Le Comité directeur, disait-il, avait à cet effet relevé avec le plus grand soin et tenait à jour toutes les adresses et indications nécessaires à la bonne réussite de cette première opération.

Première partie du reste qui serait toujours hautement blâmée par les chefs supérieurs, *pour contenter et faire taire les badauds* (sic.)

Ceux dont l'arrestation aurait été reconnue nécessaire devaient être emmenés dans un des forts ou dans l'une des casernes de Paris, puis une fois la cour pleine, une formidable batterie électrique devait débarrasser la révolution de tous les traîtres, et *comme cela*, disait Rigault en riant, *il n'y aura pas de sang versé et comme ça ira vite* (sic) !

Une espièglerie que Rigault aimait à raconter fera connaître les principes de justice qu'affichait ce triste personnage.

Un soir, étant avec un ami politique du quartier latin, Rigault avise un chat sur un tas d'ordures. Le saisir et l'emporter chez lui dans l'intention de le manger, fut l'affaire d'un moment; mais le tuer sans appareils révolutionnaires lui répugnait; aussi que fait notre dilettante : il baptise le chat, le

dénomme Badinguet, instruit le procès de l'animal ; après l'avoir chargé de tous les crimes imaginables, requiert la peine de mort, et son ami, revêtu par lui de la qualification de délégué à la justice pratique, exécute la sentence.

« Mais, dit l'un des auditeurs, dans cette affaire je vois bien un animal arrêté sans motif autre que votre bon plaisir, je vois bien que sans preuves bien nettes vous avez conclu qu'il devait être Badinguet, et qu'après l'avoir ainsi gravement insulté, vous l'avez cruellement mis à mort ; donc le gendarme, le calomniateur et le bourreau étaient bien représentés, mais l'accusé je ne sache pas que vous ayez ouï sa défense et que vous lui ayez fourni un avocat. Et cela m'a tout l'air d'un assassinat politique avec un simulacre juridique.

— De quoi ! reprit Rigault, des avocats, une défense, ah bien oui ! est-ce que cela est dans nos principes ? nous sommes des autoritaires, et si nous en voulons tant à Badinguet, ce n'est pas parce qu'il est despote, mais parce que ce n'est pas nous qui sommes les maîtres. »

Pendant son séjour à Sainte-Pélagie, Rigault et Ferré passaient des journées entières à requérir contre tous les autres détenus et les faisaient sans cesse comparaître devant la Commune. C'était dans la chambre de Rigault que siégeait ce tribunal dont les décisions grotesques indiquaient déjà ce qu'il fallait attendre de ces hommes.

Parfois la porte de Rigault se refermait sur un conciliabule secret qui était ainsi annoncé dans les cours et les couloirs de la prison :

« Citoyens de la Commune, en séance. »

C'est sans nul doute de cette minuscule organisation qu'est sortie toute la préfecture de police de la Commune.

47. Félix-Eugène Chemalé, âgé de 29 ans, architecte ; Henri-Louis Tolain, 39 ans, ouvrier ciseleur ; Jean-Pierre Héligon, 34 ans, imprimeur sur papiers peints ; Rémy-Zéphirin Camélinat, 27 ans, monteur en bronze ; André-Pierre Murat, 35 ans, ouvrier mécanicien ; Joseph-Étienne Perrachon, 39 ans, monteur en bronze ; Joseph Fournaise, 40 ans, ouvrier en instrument de précision ; Pierre-Michel Gauthier, 41 ans, ouvrier bijoutier ; Onézime-Irénée, Dauthier, 30 ans, sellier ; Jean-Victor Bellamy, 35 ans, tourneur-robinettier ; François-Eugène Gérar-

din, 40 ans, peintre en bâtiments; Jean-Pierre Bastien, 45 ans, corsetier; Victor-François Guyard, 36 ans, monteur en bronze; Pierre-Louis Delahaye, 48 ans, mécanicien, et Jean Delorme, 36 ans, cordonnier.

48. MM. BOURDON, graveur;
VARLIN, relieur;
MALON, teinturier;
COMBAULT, bijoutier;
MOLLIN, doreur;
LANDRIN, ciseleur;
HUMBERT, tailleur sur cristaux;
GRANJON, brossier;
CHARBONNEAU, menuisier en meubles sculptés.

49. M. Jules Simon voulut bien se faire entendre dans ces réunions. La discussion sur le rôle des femmes dans la société fournit à l'auteur de l'*Ouvrier de 7 ans* l'occasion d'affirmer ses principes socialistes et de dire qu'à son avis « la femme a droit au travail, et qu'il forme les vœux les plus sincères pour l'instruction gratuite et obligatoire. »

(Dixième assemblée générale, dimanche 13 octobre 1867.)

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, la différence des principes, s'il y en a, de MM. Jules Simon et de Varlin ne sont pas des plus apparentes.

50. Les trois pièces que nons publions ici établiront d'une façon très-nette notre affirmation:

N° 1. Quelques mots d'explication pour un fait personnel.

Je commence tout d'abord par prier les personnes auxquelles on remettra ces quelques lignes de me pardonner l'ennui que je vais leur causer en les détournant d'occupations sérieuses pour les faire s'intéresser, ne fût-ce qu'un instant, à ma très-petite personnalité.

Nul plus que moi n'est disposé à taxer de ridicule un monsieur quelconque, qui croit que le monde entier a les yeux sur lui et qu'en expliquant ses actes il remplit un sacerdoce.

Si rompant aujourd'hui le silence je me dispose à égaler l'or-

gueilleux dont je viens de me railler, ne vous en prenez pas à moi, mais bien à une secte « d'*accarus politique* » qui serait toute disposée à prendre acte d'un plus long silence, pour me déclarer convaincu de toutes les sottes accusations dont ils ont bien voulu se décharger sur mon dos.

Or, entre canaille ou ridicule, mon choix ne saurait être long, et demandant la parole pour un fait tout personnel, je dis aux malveillants de tout âge et de toute position sociale :

Ma démission de membre du bureau parisien de l'Association internationale des travailleurs, vous a servi de prétexte pour rééditer contre moi toutes les platitudes de votre répertoire, absolument du reste comme mon entrée dans ce même groupe les avait fait éclore sur vos lèvres; alliez-vous rechercher les motifs naturels de ma démission? non! pas si jeunes; selon l'habile méthode du maître, vous en avez forgé et colporté sans vous inquiéter autrement de leur vraisemblance, ou de leur caractère. Si vous aviez ouvert les yeux, vous eussiez été *forcément* conduit à constater que mes rapports avec les membres du bureau parisien étaient restés les mêmes après comme avant ma démission, et que, au fur et à mesure que le temps s'écoulait, la froideur inhérente à tout divorce avait fait place à des relations de bonne confraternité; mais telle n'était point votre affaire, c'était trop terre à terre, et puis cela n'eût gêné personne et on eût pu croire que vous *baissiez* en étant un mois sans vous entendre calomnier quelqu'un.

Cependant, comme d'une part il ne saurait me convenir de laisser plus longtemps vos niaiseries sans réponse, et que d'autre part, à chaque fois que vous avez été mis en demeure d'avoir à fournir les preuves de ce que vous reprochez à l'un de nous vous avez toujours failli au rendez-vous assigné, bien qu'à chacune des fois vous aviez la faculté de désigner une partie du jury, je vais suppléer à votre absence volontaire en vous notifiant qu'il résulte d'une *déclaration signée le* 3 *août* 1868 *par quatorze membres du bureau de Paris et en particulier par tous les délégués au Congrès de Genève en* 1866, que : les motifs qui ont amené ma démission sont entièrement du domaine de la vie privée; que ces motifs étaient appréciés différemment par une partie de la commission qui les considérait même comme insuffisants; que pourtant, ne voulant à aucun prix élever de dissensions dont se fussent réjouis nos ennemis politiques, et

sans juger autrement le fond de la question, il était préférable que je donnasse ma démission de membre du bureau.

Mais, disaient ceux auxquels on se donnait la peine de répondre, si c'est aussi simple que cela, dites le tout haut, car cela fait mauvais effet ; à ceux-là je dirai, que moi-même j'avais prié qu'on gardât le silence sur ces raisons jusqu'au jour où il me serait possible de les faire connaître sans inconvénients pour personne.

Je puis dire aujourd'hui que l'un des plus grands arguments présentés pour me décider à donner ma démission, fut que, commerçant et fabricant, ma position d'affaires était très-tendue, qu'il pouvait arriver qu'elle se dénouât par une catastrophe qu'on ne manquerait pas d'attribuer à de l'inconduite, et que si des poursuites étaient dirigées contre l'Association, il ne fallait pas être dans le cas de fournir, bon gré mal gré, les éléments d'un réquisitoire sur la collectivité, pour le fait personnel d'un membre du bureau et pour des objets tout à fait en dehors de la sphère d'action de la société.

Les motifs invoqués me semblaient trop respectables et trop logiques pour que je ne m'y rendisse pas ; mais en même temps tout homme sage comprendra que je ne pouvais pas publier à son de trompe que j'étais dans une situation difficile, car c'eût été amener infailliblement la catastrophe que je désirais le plus éviter.

Je me démis donc de mes fonctions, mais n'en restai pas moins membre de l'Association, car il était parfaitement entendu que si je n'avais pas été l'un des représentants officiels du groupe, la commission n'eût jamais songé à soulever aucune des questions auxquelles je venais de répondre.

Ainsi sont réduites à néant ces accusations d'accointances quelconques avec l'administration française, de même, celles relatives à une mauvaise gestion des fonds de l'Association, gestion qui, pour le dire en passant, n'était pas dans mes fonctions par suite de la formation définitive du bureau au retour de Genève.

Je n'aurais songé de la vie à publier tous ces détails si tout récemment un *monsieur* Levraud n'avait cru devoir publiquement se servir de cette démission comme d'une arme contre moi et en faire la base d'une calomnie infamante.

Malgré que j'eusse le droit d'être indulgent pour l'état d'é-

ité dans lequel se trouvait ce *bipède*, je ne lui en envoyai moins deux de nos amis communs, dont il avait maintes proclamé le caractère honorable (Longuet, Marchand), ır obtenir de lui une rétractation, une confirmation par ıuves, ou enfin une réparation par les armes.

Il arriva ce qui arrive toujours avec de tels hommes, c'est 'il refusa de me donner satisfaction en demandant quatre .rs pour fournir les preuves *matérielles* de ce qu'il avait ıncé, à savoir que j'avais perdu le droit de me présenter au lieu de gens honorables. — Ce délai lui fut accordé, mais tait le 3 août, et aujourd'hui 10 septembre rien n'étant arrivé 'ce *que rien ne pouvait arriver*, et ce monsieur n'ayant pas racté ses paroles, j'ai le droit de conclure, et je conclus, ı l'insulteur convenablement stylé et suffisamment échauffé, ıit menti en connaissance de cause, sans respect pour l'ami nmun qui nous avait invité personnellement à sa table.

Or on ne discute pas avec de tels êtres, on les défie, et c'est un ; buts de cette publication, je les y *défie* d'apporter contre i aucune espèce de preuve infamante d'aucun genre.

Est-ce à dire que je me crois parfait et que dans ma vie il ne 'ait pas facile de relever des fautes? nullement, je ne crois s à la perfection et je pense qu'on n'est un homme qu'à la con-ion d'être un assemblage de force et de faiblesse, je ne de-.nde au citoyen qu'à ne pas ériger des vices en vertus et de re tous ses efforts pour que ses défauts ne nuisent qu'à lui force soit au service de tous.

En terminant je dois aussi avouer que j'ai à cœur de débar-sser mes amis de la peine qu'ils se donnent en toute occasion ır expliquer ma conduite. Ma conduite se défend toute seule, rs qu'on la connait : je n'ai jamais refusé de m'ouvrir à un i ; mais je déclare que désormais, bien convaincu de l'inuti-é des efforts faits ou à faire pour dessiller nos « *myopes* » était le nom qu'on donnait alors aux Blanquistes) volontaires, ınt acquis la preuve qu'ils ne calomnient que par amour de t, sans s'inquiéter autrement des résultats, je cesse le mé-r de dupe que j'exerçais depuis quatre ans, en voulant de ıne foi ramener des gens que je croyais égarés.

Qu'ils pensent ce qu'ils voudront, peu m'importe ; quand ils 'ont des preuves *authentiques*, car je les crois capables d'en riquer de fausses, qu'ils me jugent, qu'ils me couchent sur

leurs listes funèbres et qu'ils me considèrent comme mort par avance, j'en rirai; mais je leur refuse toute explication, tout compromis, je les récuse, parce que, partie intéressée, ils n'ont pas rougi de descendre jusqu'au mensonge haineux, et qu'ils ont manqué du courage nécessaire pour affronter la décision arbitrale de ceux qui les admettaient à l'honneur de faire les preuves de leur dire.

E. E. FRIBOURG,
Graveur-décorateur.

N. B. Au moment où je termine ces lignes, il vient encore d'être question de ma démission parmi les délégués au Congrès de Bruxelles réunis en comité, et j'apprends que, là encore, il a été fait par le citoyen Tolain la déclaration formelle que les raisons qui m'avaient fait quitter le bureau de Paris n'entachaient en rien mon caractère et qu'elles étaient toutes du domaine intime.

N° 2. *Nain jaune.*

Avril 18[illegible].

Au docteur Sebille succéda M. Fribourg, membre, on doit s'en souvenir, de cette *Société internationale* qui a fait un certain bruit et dont M. Tolain est un des principaux initiateurs. Nous avons, croyons-nous, l'honneur de compter M. Fribourg au nombre de nos adversaires systématiques. Cela ne saurait nous empêcher de déclarer qu'entre les précédents orateurs et lui, il existe une immense différence. M. Fribourg a lu, retenu, comparé. Il en est arrivé à ce dédain de la politique qui est l'indispensable élément du triomphe des idées sociales. Et cependant, à peine avait-il pris la parole, que des chuchotements hostiles parcoururent les rangs des deux ou trois cents personnes qui paraissent dominer les courants de l'assemblée, et que de nombreux vides se produisirent. Nous ne voulons pas nous faire l'écho des calomnies que nous entendîmes circuler autour de nous sur le compte de l'orateur et de ses amis de la *Société internationale;* mais, si elles sont parvenues jusqu'aux oreilles de M. Fribourg, elles lui auront appris à comprendre la cruauté, l'injustice et la niaiserie de ces imputations lancées on ne sait d'où, à certains moments, contre les hommes dont l'influence est justifiée, imputations qui aboutissent à faire soutenir, par exemple, par des crétins adroitement stylés, qu'Auguste Blan-

qui, une grande âme et un grand cœur, a passé trente années de sa vie en prison pour le plaisir d'être agréable à tous les préfets de police qui ont hérité de M. Gisquet.

G. Hugelmann.

N° 3. 8 novembre 1869.

Mon cher Fribourg,

Êtes-vous rancunier? moi je le suis en diable! L'autre jour, je me suis trouvé, en compagnie de Perruchon et de Guyard, près du nommé Vésinier que vous connaissez aussi bien que moi : fort heureux de cette occasion d'avoir sous les yeux les preuves de mon *infamie*, je l'ai traité du haut en bas, selon ses mérites. Il a juré, bien entendu, qu'il avait lesdites preuves; il a donné son adresse au *Rappel*.

Tolain consulté se met à la disposition de ses amis; j'attends une réponse de Varlin, et si je ne vous ai pas écrit dès le lendemain, c'est que le temps m'a absolument manqué.

Quoi qu'il en soit, jugez-vous nécessaire de coopérer à la confection d'un procès-verbal qui nous permettra de réduire au silence la bête venimeuse qui, d'après des renseignements récents, continue ses expectorations contre nous?

Réponse le plus tôt possible, S. V. P.

A vous,

Ch. Limousin.

51. L'*Association internationale des travailleurs* a ouvert le dimanche 6 septembre son troisième Congrès, dans la salle du Cirque à Bruxelles. Le programme de ses délibérations comprenait les huit questions suivantes :

« 1° Du crédit mutuel entre travailleurs;

« 2° Des effets des machines sur le salaire et la situation des travailleurs;

« 3° De l'instruction intégrale, comprenant l'étude et l'apprentissage des métiers;

« 4° De la propriété foncière (sol arable et forêts, mines et houillères, canaux, chemins de fer, etc.);

« 5° Des grèves, de la fédération entre les sociétés de ré-

sistance, et de la création d'un conseil d'arbitrage pour les grèves éventuelles;

« 6° De la réduction des heures de travail dans les ateliers (question formulée par les sections anglaises et américaines);

« 7° Quelle devrait être l'attitude des travailleurs dans le cas d'un conflit entre les grandes puissances européennes?(question posée par les sections allemandes);

« 8° Les cahiers du travail, résumé des griefs des ouvriers de chaque profession (question émanant des sections belges). »

52. Cent délégués furent inscrits, mais un grand nombre n'assistèrent qu'à la séance d'ouverture, et bientôt le chiffre des délégués présents s'abaissa à une soixantaine.

53. Voici le texte de cette déclaration :

« Considérant que, suivant nous, la question de la propriété n'a été mise à l'ordre du jour que dans la dernière séance;
« Qu'elle n'a été étudiée, au point de vue général, que d'une manière tout à fait insuffisante ; au point de vue agronomique, que d'une façon incomplète;
« Qu'en présence de l'affirmation d'un certain nombre de délégués qui déclarent n'être pas éclairés, il était naturel de remettre la question à un prochain congrès;
« Les délégués dont les noms suivent, qui se sont abstenus ou qui ont voté contre, déclinent ainsi la responsabilité du vote. »

54. Voici les autres résolutions prises par le Congrès de Bruxelles.

« Contre la guerre le Congrès adopte une Adresse aux branches allemandes, contenant le passage suivant :
« Nous devons considérer une guerre entre la France et
« l'Allemagne comme une guerre civile au profit de la
« Russie. »
« Cette Adresse se termine ainsi :
« L'Association internationale engage les travailleurs à se
« prononcer contre toute guerre et à s'y opposer par tous les
« moyens, refuser leur coopération à cet assassinat systémati-

« que, à organiser une propagande pour éclairer les malheu-
« reux qu'on oblige à faire la guerre. »

« Le Congrès a adopté la résolution suivante :

« Le Congrès recommande aux travailleurs de cesser tout « travail, dans le cas où la guerre éclaterait. Il compte sur la « solidarité des travailleurs de tous les pays pour cette grève « des peuples contre la guerre. »

« Sur les machines, le Congrès déclare qu'elles doivent appartenir aux travailleurs et fonctionner à leur profit, que c'est par l'association et le crédit mutuel que le producteur doit arriver à les posséder en propre. Mais qu'il y a lieu, dès l'instant, d'intervenir dans l'introduction des machines dans les ateliers, pour que cette transformation progressive de l'outillage ne s'opère qu'accompagnée de garanties sérieuses, ou de compensations équitables pour le travailleur.

« Sur les autres questions le Congrès ne fit que renouveler les résolutions prises sur ces sujets à Genève et à Lausanne. »

55. Le Congrès de Berne avait reçu une lettre de Sainte-Pélagie émanant des membres de l'Association internationale qui y étaient détenus.

ADRESSE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DÉTENUS A SAINTE-PÉLAGIE.

Aux membres du Congrès de Berne.

Citoyens !

En présence de la résolution prise par le Congrès de Bruxelles, relativement à la Ligue de la paix et de la liberté, les soussignés, membres de l'Association internationale, pensent :

1° Qu'au point de vue des principes qui font la base de l'Association internationale, les délégués envoyés au Congrès pour délibérer sur un ordre du jour déterminé, n'avaient pas mandat de prendre une résolution de cette importance sans consulter leurs groupes ;

2° Qu'au point de vue de la liberté dont nous poursuivons la conquête, le droit de se croire la seule expression des aspirations d'une époque ne peut appartenir à aucune association isolée.

—

En conséquence :

Nous nous plaisons à reconnaître l'utilité de la Ligue de la paix et de la liberté à côté de l'Association internationale des travailleurs, et croyons que la diversité des éléments respectifs qui les composent s'oppose à leur fusion.

Nous regrettons donc l'invitation de se dissoudre adressée à la Ligue par les membres du Congrès de Bruxelles; cette détermination ne peut engager que ses auteurs.

Nous profitons de cette occasion pour vous envoyer l'expression et l'assurance de nos sympathies.

Prison de Sainte-Pélagie, 17 septembre 1868.

A. Combault, C. Mollin, L. Granjon, R. Malon, E. Cluseret, E. Varlin, Humbert, E. Landrin.

M. Lemonnier donne également lecture d'une lettre de M. Jules Favre, en réponse à l'invitation qui lui a été adressée d'assister au Congrès.

Monsieur Ch. Lemonnier.

Monsieur,

J'aurais été fort heureux de pouvoir faire partie de l'assemblée à laquelle vous me faites l'honneur de me convoquer et d'affirmer une fois de plus mon horreur profonde et croissante pour la guerre. Elle m'apparaît comme un défi croissant de la barbarie à la civilisation — et la raison capitale qui me la fait considérer avec aversion, c'est qu'en face de la science qui tend de plus en plus à s'emparer du monde, elle est frappée presque toujours de stérilité. Du reste, elle promène aujourd'hui sur l'Europe le spectre de la ruine et de la banqueroute. Elle perd son caractère héroïque pour devenir un calcul de destruction; — l'excès du mal produira le bien, j'en ai la conviction profonde, et j'applaudirai de grand cœur à tous les efforts qui seront tentés pour démontrer ces utiles vérités.

Mais cette année je suis retenu par la nécessité impérieuse de prendre quelque soin de ma santé un peu ébranlée.

Je vous prie de vouloir bien présenter mes excuses à l'honorable M. Vogt, ainsi qu'aux autres membres du bureau, et d'a-

gréer pour vous-même l'expression de mes sentiments les plus distingués.

JULES FAVRE.

Juan-de-Lavy, 9 septembre 1868.

56. Le programme de la secte nihiliste consiste à n'établir sous aucun rapport ni de sexe, ni de famille, nulle différence entre l'homme et la femme; en conséquence, les adhérents des deux sexes porteront les cheveux courts, des vêtements amples qui dissimulent les formes, des coiffures masculines, et des lunettes bleues destinées à voiler la couleur des yeux et la vivacité du regard.

Pas de compliments, même pas de politesse entre soi, témoin l'anecdote suivante dont les deux héros sont : André Rousselle et Mme Bakounine.

L'avocat français discutant dans une des salles du palais municipal de Berne, avec la femme du *barbare*, allait réfuter un argument de la nihiliste touchant la matière de la maternité. Embarrassé de trouver une phrase topique sans être blessante, il hésitait à répondre. « Prenez garde, citoyen Rousselle, » lui dit sévèrement la femme émancipée, « vous allez être poli. » Qui resta coi? ce fut Rousselle.

La maternité étant le fait d'une inégalité de nature, les nihilistes l'évitent par tous les moyens possibles, et s'ils n'y peuvent parvenir, la femme nihiliste abandonne volontiers le fruit de ses amours, ou plutôt de ses nécessités naturelles.

Voici ce qu'en écrivait un Russe :

Saint-Pétersbourg, 17 janvier 1870.

Je vois que les journaux étrangers, ceux d'Allemagne surtout, discutent à tort et à travers sur la soi-disant conspiration récemment découverte en Russie. Comme aujourd'hui cette affaire, assez mystérieuse, en effet, dans son origine, est à peu près éclaircie, je suis à même de vous donner à ce sujet des renseignements sur l'exactitude desquels vous pouvez compter.

Vous savez que depuis assez longtemps une secte étrange, mais appropriée sous plusieurs rapports au caractère russe, se propage dans ce pays. Je veux parler des *nihilistes* qui ne re-

connaissent ni religion, ni propriété, ni mariage, professent un matérialisme grossier, un retour à la nature, comme ils s'expriment, et rêvent un nivellement social complet, une sorte de démocratie de paysans fondée sur la base du communisme. C'est surtout parmi la jeunesse des écoles et au sein des professions libérales que cette doctrine fait d'effrayants progrès, et l'on peut dire que presque toute la nouvelle génération est plus ou moins atteinte du nihilisme. Répandus dans toute la Russie, investis par le gouvernement même, dans les provinces polonaises, du rôle de russificateurs, les nihilistes ont en Suisse leurs chefs, exilés volontaires pour la plupart, qui leur donnent des mots d'ordre.

Les meneurs du nihilisme ont voulu profiter de la date du 19 février (3 mars) prochain, jour où les paysans seront définitivement affranchis de toute obligation envers leurs anciens seigneurs et pourront quitter les terres où ils travaillent pour provoquer une espèce de jacquerie, un massacre général des propriétaires, et à la faveur de l'anarchie qui en eût été la suite, renverser le gouvernement et s'emparer du pouvoir. Dans ce but ils ont fait imprimer, partie en Suisse, partie, dit-on, à Moscou même, une masse de proclamations qui devaient être répandues à profusion parmi les paysans. Ils avaient déjà commencé à expédier, à leurs affiliés dans chaque province, des paquets de ces proclamations, lorsque le gouvernement, ce qui n'était pas difficile, a mis la main sur un de ces envois.

En même temps un nommé Ivanoff, étudiant à l'Académie d'agriculture de Moscou, poussé, dit-on, par les remords, a dénoncé à l'autorité plusieurs de ses amis et connaissances qu'il savait appartenir à cette conspiration. Le gouvernement n'a pas manqué de les faire arrêter, mais Ivanoff a payé cher sa dénonciation. On l'a trouvé mort un matin; il avait reçu d'abord un coup de feu, ensuite on l'avait étranglé et jeté dans un étang.

Personne ne doute que ce ne soit là une vengeance des conspirateurs qu'il avait trahis, et on désigne même un certain Netchayeff, émigré volontaire en Suisse, rentré clandestinement en Russie, comme l'auteur principal de cet assassinat. On dit de plus qu'après ce crime, ce dernier aurait réussi à gagner de nouveau la frontière.

En somme, toute cette affaire a amené l'arrestation de quarante à cinquante personnes, tant à Moscou qu'à Saint-Pétersbourg. Ce sont pour la plupart des jeunes gens, étudiants, journalistes, etc. On remarque toutefois parmi eux un juge de paix de notre capitale, M. Tcherkessoff, dans le cabinet duquel on a saisi un paquet de proclamations. On dit qu'une haute cour de justice sera prochainement instituée pour instruire et juger ce procès.

En attendant les révélations de la procédure, la société est fort alarmée de ses découvertes; et ce n'est pas sans raison, si l'on en juge par les proclamations dont je vous envoie quelques échantillons.

Afin d'être mieux compris des paysans, l'auteur de ces pièces a eu recours à la langue populaire :

« Frères! dit-il, nous sommes à bout de patience, l'existence nous devient de jour en jour plus dure. On nous a trompés avec de vaines promesses. Cette terre que Dieu avait faite pour tous les hommes, nos maîtres s'en sont emparés. Où donc est la justice? — Hélas! nulle part; partout règne la tyrannie.

« Autrefois il n'en était pas ainsi. Les champs appartenaient à ceux qui les cultivaient. Nos ancêtres ne connaissaient ni nobles, ni prêtres, ni marchands, ni accapareurs; aussi ils vivaient libres et heureux! Mais vinrent d'au delà de la mer les princes étrangers traînant à leur suite leur noblesse, leurs fonctionnaires, leurs accapareurs; ils subjuguèrent le pauvre peuple et ils s'emparèrent de ses champs, et depuis ils ont vécu du prix de ses sueurs!....

« Après s'être rendus maîtres de notre pays, les conquérants y ont construit des villes d'où ils nous dominent encore. C'est à eux que nous devons ces lois oppressives et ces lourds impôts qui nous réduisent à la misère. Ils sont contents! Comment ne le seraient-ils pas? ils s'engraissent de notre pain! Leurs villes sont si bien fortifiées qu'il nous est impossible de les attaquer, à moins de lancer sur elles le *coq rouge* (dans le langage populaire, lancer le coq rouge veut dire *incendier*)....

« Ils se sont dit : tout appartient au czar, aux nobles, aux popes, aux commerçants; le peuple n'est que notre esclave.

« En vérité, nous autres paysans nous ne sommes pas plus que de vils animaux pour nos maîtres; ils nous ont sellés et bridés, puis ils sont montés sur notre dos. Malheur à celui

qui ose proférer une plainte! la Sibérie et la fusillade sont là pour faire raison de l'audacieux.... Mais si le mécontentement commence à se traduire en agitation, il est vrai que nos seigneurs le prennent sur un autre ton; oh! alors ils sont prodigues de promesses et de mensonges. La tranquillité rétablie, les belles paroles sont oubliées et la persécution recommence plus violente que jamais....

« Le czar était ivre quand il signa l'ukase dont lecture nous fut faite le 19 février 1861; que dit cet ukase? — Vous, paysans, vous êtes libres; mais à une condition : c'est que vous ne posséderez pas un pouce de terrain ni terre labourée, ni forêt. — Il est heureux pour le czar qu'il ait signé cet ukase étant ivre....

« Les popes nous ont dit : le czar est le Dieu de la terre, les membres de la noblesse remplissent auprès de lui l'office des anges.... Nous nous sommes contentés de courber l'échine....

« Il y a dans notre histoire un moment où il fut permis d'espérer..., le czar et toute sa progéniture venaient de crever! Malheureusement la noblesse fit venir du pays allemand un principicule, et c'est de cet étranger qu'est sortie la lignée des souverains qui nous oppriment depuis si longtemps. Cette famille allemande s'est multipliée à l'infini; c'est à peine si les popes dans les églises parviennent à énumérer les noms de ces différents membres; et elle mange beaucoup, et ses courtisans dépensent énormement.... Aussi nous sommes en plein dans le gouffre du déficit, et nous avons perdu l'espoir de payer nos dettes.... Imbéciles que nous sommes! nous sommes gouvernés par des Allemands qui daignent le faire pour remplir leurs poches.... Notre czar et les grands-ducs sont incapables de nous gouverner; ils se contentent de courir le long des grandes routes et de remarquer si nous crions bien fort, *hourrah!* et si nous rattrapons avec adresse nos bonnets, après les avoir lancés en l'air en signe d'allégresse....

Il ne nous reste plus qu'une seule chose à faire, c'est d'étrangler nos maîtres comme des chiens! Pas de quartier! Il faut que tous disparaissent!... il faut incendier leurs villes! il faut que notre pays soit purifié par le feu!... A quoi bon ces villes? elles ne servent qu'à engendrer la servitude. Quand le paysan sera le seigneur de sa maison, de son champ, quand il pourra travailler dans la fabrique de son village, il n'éprouvera plus

le besoin de se faire domestique dans une ville.... Comme ils ont des canons et des fusils et que nous sommes désarmés, ce n'est que par le feu que nous pouvons les attaquer et les vaincre. Une fois les murailles derrière lesquelles cette *canaille* se retranche réduites en cendres, il faudra bien qu'elle crève de faim. »

57. Voici la pièce qui courut Paris à la suite de ce Congrès; on l'a dit émanée de la plume de Tridon :

Un billet de faire part.

Nous avons la douleur d'annoncer la fin lamentable du Congrès de la Paix, décédé à Berne, entre les bras de la réaction, préalablement muni de tous les chrêmes du libéralisme, et emportant dans la tombe les regrets de toutes les feuilles dites bien pensantes.

Aujourd'hui un Congrès n'a chance de durée et d'action qu'à proportion de son révolutionarisme. Or, les influences délétères que nous avons dénoncées, et qui ont été battues, ont pris leur revanche à Berne. Elles se sont alliées au doctrinarisme bourgeois pour trépigner sur la révolution sociale (Fribourg a vengé Tolain). Paix donc et repos au Congrès Pacifique.

Mais honneur aux citoyens Jaclard, Bakounine, Wiroubof, à notre ami Richard, naguère délégué à Bruxelles, à tous ceux enfin qui ont tenu haut le drapeau et lutté si vigoureusement contre les doctrinaires bourgeois et ouvriers. Leur défaite vaut certes mieux que la honteuse victoire des Fribourg, des Rousselle, des Clamageran, des Chaudey et autres avocats ou ministres protestants.

Ce dernier, Chaudey, a démontré péremptoirement jusqu'où pouvait aboutir certain proudhonisme malsain, édité après la mort du maître et pour souiller sa mémoire.

Qu'il médite, s'il le peut, ces paroles de Proudhon lui-même :

« S'il existe des proudhoniens, et on me l'affirme, ce sont assurément des imbéciles ! »

Hum ! *imbécile* après le Congrès de Berne, c'est bien doux.

58. Édité par la Commission.

Communication de deux pièces

ÉMANÉES D'UNE COMMISSION INSTITUÉE PAR LA RÉUNION DE LA SALLE MOLIÈRE, OU SONT CONSIGNÉS LES PRINCIPES ET LES MOYENS D'EXÉCUTION PAR LESQUELS LES OUVRIERS ESPÈRENT AMÉLIORER LEUR SORT ET QU'ILS DEMANDENT, D'AILLEURS, A SOUMETTRE A LA DISCUSSION ET AU VERDICT DE L'OPINION PUBLIQUE.

La Discussion commencera vendredi prochain et se continuera les vendredis suivants, à huit heures du soir.

Citoyens,

Devant les plaintes incessantes des ouvriers, plaintes qui sont cruellement justifiées par leurs souffrances de chaque jour, il est impossible de rester inactif, de ne pas rechercher un remède quelconque qui détruise, ou du moins qui diminue, jusqu'à la dernière limite du possible, cette gêne perpétuelle.

Il n'est que trop évident que, dans l'état économique actuel, le travail n'a pas son organisation normale. En effet, les principes les plus élémentaires de la justice sont partout dénaturés et méconnus, et certains hommes sont assez aveugles pour défendre les abus criants dont nous sommes victimes.

Il est temps enfin que nous y songions : tant que nous ne nous serons pas soustraits à l'oppression capitaliste, il n'y aura pour nous ni bien-être ni dignité.

La principale cause de notre intolérable situation, c'est notre ignorance ! Certes, il deviendrait difficile de nous exploiter si tous nous étions convaincus de ces principes supérieurs à toute forme sociale : que celui-là seul qui produit a le droit de consommer; que celui qui ne travaille pas vit forcément du travail d'autrui, et que, si le nécessaire manque quelque part, c'est qu'il y a superflu ailleurs.

Tous les hommes ayant des besoins doivent produire, et il n'y aura d'harmonie dans la société que lorsque chacun, pourvu des éléments intellectuels et matériels de production, pourra

disposer librement de la totalité de son produit ; alors plus de parasites, dont les appétits voraces augmentent sans cesse, sans que jamais nous puissions en combler le gouffre.

Pour obtenir ce résultat, que faut-il donc faire? Rien qui ne soit d'une application possible et immédiatement réalisable : nous unir.

Chassons donc cette méfiance qui nous tient éloignés les uns des autres, et cause notre faiblesse : souvenons-nous surtout que la calomnie est l'arme de nos adversaires, et qu'elle suffirait seule pour retarder longtemps encore notre émancipation.

C'est à nous de vouloir, c'est à nous de travailler sans relâche, dès maintenant, pour sortir de cet état d'abaissement moral qui n'est pas la mort, mais qui n'est pas non plus la vie, la véritable vie....

Nous affirmons que, lorsque des hommes sont unis par un contrat et qu'ils se renferment dans les limites tracées par eux-mêmes, ce contrat doit être sacré, et nul autre que les contractants n'a le droit de s'immiscer dans les rapports qui existent entre eux.

Les travailleurs n'ont qu'un moyen de s'émanciper ; c'est de se former en groupes, par profession ou autrement, et d'établir la solidarité entre tous ces groupes en les fédérant.

Leur interdire cette voie, c'est les soumettre à l'arbitraire.

Recommander l'épargne aux travailleurs est une dérision, leur salaire étant déjà insuffisant pour subvenir à leurs plus pressants besoins.

Le salariat, dernière forme de l'esclavage, doit disparaître.

La répartition des produits du travail, basée sur l'équivalence des fonctions et la mutualité des services, amènera la justice dans les rapports sociaux.

Au nom de notre dignité, nous repoussons toute protection, de quelque part qu'elle nous soit proposée ;

Au nom de la liberté, nous refusons de nous soumettre à une demande quelconque d'autorisation, alors qu'il s'agit de l'exercice d'un droit naturel ;

Au nom de l'égalité, nous réclamons le droi t commun pour juger nos affaires personnelles, à charge par nous de fournir les éléments nécessaires contradictoirement avec nos adversaires ;

Enfin, au nom de la solidarité, nous engageons tous les tra-

vailleurs à s'unir pour soutenir ces principes et les propager par la persuasion et la pratique partout où il y a des prolétaires.

Citoyens, voyez par ce qui précède à quel point de vue nous nous sommes placés, pour répondre au désir que vous avez exprimé en nous chargeant de vous présenter des bases de chambres syndicales.

Les chambres syndicales constituées déjà en grand nombre (et il s'en forme tous les jours de nouvelles), prouvent clairement que nous sentons la nécessité de nous unir pour résister efficacement dans la guerre du capital contre le travail.

Et ici, nous déclarons sincèrement que toutes nos sympathies sont acquises à ceux de nos camarades qui, sachant user largement de la tolérance qu'on leur accordait, ont contribué à répandre l'esprit d'union parmi les travailleurs.

Mais nous savons que les chambres syndicales ne reposent sur aucun droit écrit; un simple caprice peut les supprimer à la première tentative qu'elles feraient pour augmenter le bien-être de leurs membres, ou seulement si le nombre des adhérents devenait trop considérable. Il nous faut donc une loi qui change la tolérance dont on veut bien nous gratifier en un droit légal.

Jusqu'ici les travailleurs n'ont pas encore formulé nettement ce qu'ils désiraient; nous pensons l'avoir fait, sauf discussion, et nous soumettons cet exposé à l'appréciation de l'opinion publique, qui est le juge, en dernier ressort, de la légitimité de toutes les revendications.

Notre travail est donc un projet de loi plutôt qu'un projet de statuts; nous y avons précisé ce que nous savons être nécessaire aux travailleurs pour s'affranchir du joug de l'exploitation, source immorale de toute inégalité sociale.

Chambres du travail.

CHAPITRE Ier.

ORGANISATION.

1° Tous les travailleurs d'une même profession ont le droit de s'associer à des conditions déterminées par eux et de choisir

parmi eux un conseil chargé de défendre les intérêts généraux du groupe ainsi solidarisé, ou les intérêts particuliers de chacun de ses membres.

2° Le groupe peut comprendre la totalité ou seulement une partie des travailleurs, ce qui permet l'existence de plusieurs chambres du travail dans la même profession.

3° Il peut même être constitué des groupes par des travailleurs réunis de professions différentes.

CHAPITRE II.

OBJET.

Section I.

1° La chambre du travail peut régler à l'amiable toutes les difficultés qui s'élèvent entre ses différents membres.

2° Elle intervient, à l'amiable, autant que possible, dans les conflits qui s'élèvent entre ses membres et leurs patrons, soit :

1. Sur le nombre d'heures de travail composant la journée;
2. Les règlements d'ateliers;
3. Le taux des salaires;
4. L'emploi des machines anciennes ou nouvelles;
5. L'usage des matières nuisibles;
6. L'occupation de locaux insalubres.

3° Elle agit, conformément à ses statuts, dans des conflits qui intéressent le groupe tout entier.

Section II.

1° La chambre du travail détermine les conditions des contrats d'apprentissage et en surveille l'exécution.

2° Elle recueille et met à la disposition de ses membres tous les documents statistiques, surtout ceux concernant leur spécialité.

3° Elle réunit les éléments nécessaires à la création de l'enseignement technique dit professionnel, dont elle organise les cours suivant les besoins du groupe.

Section III.

1° La chambre du travail peut assurer à chacun de ses membres une indemnité en cas de chômage.

2° Elle leur assure une indemnité dans le cas où les travaux sont suspendus par suite d'une décision prise, soit par le conseil lorsqu'il ne s'agit que d'un seul atelier, soit par le groupe tout entier lorsqu'il s'agit de plusieurs.

3° La chambre du travail organise la mutualité entre ses membres en leur assurant des indemnités en cas d'accidents ou de maladie, et des pensions pour les incapacités de travail ou la vieillesse.

4° La chambre du travail a surtout pour mission de supprimer le patronat ; elle arrive à ce résultat :

1. En facilitant l'organisation de sociétés coopératives de production et de consommation ;

2. Par des contrats de participation entre les ouvriers et les patrons ;

3. En rachetant, au profit de ses associés, l'outillage des ateliers où ils sont salariés.

CHAPITRE III.

CONFLITS.

1° Tous les conflits concernant soit un ou plusieurs membres, soit l'association tout entière, sont soutenus par la chambre devant les tribunaux compétents.

2° Tous les frais de poursuites judiciaires, ainsi que les amendes qui peuvent résulter de condamnations, sont à la charge de la caisse sociale.

3° La chambre du travail peut refuser de poursuivre une cause qui ne lui paraîtrait pas juste ; dans ce cas, l'associé ou les associés restent libres de poursuivre à leurs risques et périls.

CHAPITRE IV.

COTISATIONS.

1° La caisse sociale s'alimente au moyen de cotisations générales ou spéciales, égales pour chacun de ses membres ou proportionnelles, suivant la volonté des associés.

2° La caisse peut recevoir en comptes courants ou dépôts les versements de ses membres ; mais elle n'en dispose que suivant leur volonté.

CHAPITRE V.

FÉDÉRATION.

Les chambres du travail peuvent et doivent se réunir pour soutenir plus efficacement leurs intérêts communs ou particuliers ; cette réunion ou fédération peut comprendre la totalité des chambres particulières.

DERNIER MOT. — Tant que ces principes ne seront pas légalement reconnus, il sera complétement faux de prétendre que nous sommes libres ; tant que nous n'aurons pas la possibilité de traiter de puissance à puissance avec nos patrons, nous serons dans l'esclavage, car la misère nous forcera d'accepter leurs conditions.

Adam (Camille), gainier,
Amouroux, chapelier,
Carmignac, maçon,
Félix, menuisier,
Gaillard, cordonnier,
Gruel, tailleur de pierres,
Havrez, serrurier,
May, argenteur,
Muiron, métreur,
Paulet, employé,
Pindy, menuisier,
Rousseaux, tailleur de pierres.

Les signataires de ce projet n'étaient que les prête-noms des principaux membres parisiens de l'Internationale, dont les idées

particulières se dégagent très-visiblement de l'exposé de principes, qui rappelle sur plus d'un point les formules du Mémoire de Genève.

Cette publication, imprimée chez Rouge, fut obligée d'acquitter un droit de timbre de quatre centimes par exemplaire, comme brochure politique.

Pendant deux mois environ ce fut le programme des séances de la salle Molière. La fédération dite de la Corderie s'ensuivit.

59. A ce Congrès, on vit des délégations étranges et des mandataires absolument inconnus des groupes qui les avaient délégués. Pour n'en citer que deux exemples, Tolain représentait les boulangers de Marseille, et Bakounine les ouvrières ovalistes de Lyon. Pour parler il fallait être délégué ; on prit la délégation où l'on put.

60. Pour cette question comme pour celle de l'héritage, le vote nominal eut lieu à haute voix, par oui et par non, et ce ne fut pas sans un certain sentiment d'admiration pour leurs adversaires que les communistes entendirent Tolain, Chemalé, Langlois et Murat résistant énergiquement au torrent des oui, prononcer nettement leur vote négatif.

61. Dans la séance de vendredi, Brismé donne connaissance des conclusions de la Commission relatives à la question d'héritage :

Considérant que le droit d'héritage, qui est un élément inséparable de la propriété individuelle, contribue à aliéner la propriété foncière et la richesse sociale au profit de quelques-uns et au détriment du plus grand nombre ; que, par conséquent, le droit d'héritage est un obstacle à l'entrée du sol et de la richesse sociale à la propriété collective ;

Que, d'autre part, le droit d'héritage, quelque restreinte que soit son action, constitue un privilége dont le plus ou moins d'importance ne détruit pas l'iniquité, en droit, qui est une menace permanente contre le droit social ;

Qu'en outre, le droit d'héritage, dans toutes ses manifestations, dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique, est un aliment essentiel de toutes les inégalités, parce qu'il empêche que tous les individus aient les mêmes moyens de développement moral et matériel ;

Considérant que le Congrès s'est prononcé pour la propriété collective foncière, et que cette déclaration serait illogique si elle n'était pas corroborée par celle qui va suivre :

Le Congrès reconnait que le droit d'héritage doit être complètement et radicalement aboli, et que cette abolition est une des conditions indispensables de l'affranchissement du travail.

Après le résultat de la discussion sur la propriété individuelle, les Parisiens s'abstiennent de prendre la parole, tant il leur paraissait logique qu'ayant voté pour le collectivisme, le Congrès allait fatalement voter l'abolition de l'héritage. Mais, ô surprise ! le vote donne : 32 voix pour l'abolition de l'héritage ; 23 contre et 17 abstentions. Le résultat ne donnant pas de majorité, on soumet au Congrès les propositions d'Eccarius, consistant en une extension croissante des impôts sur les successions. Ces propositions sont rejetées par 32 voix contre 23; abstentions, 13; absences, 8.

Que s'était-il donc passé dans l'esprit des délégués? Pour notre part nous avons toujours cru que la plupart de ceux qui avaient voté le collectivisme de la propriété n'avaient pas envisagé tout d'abord les conséquences pratiques de la généralisation de leur théorie. La propriété, c'était chose abstraite; mais la question de l'héritage pouvait pour chacun se présenter à courte échéance, et cela ils savaient au juste ce que ce pouvait être, aussi le résultat fut-il un renvoi à une étude plus approfondie.

62. Résolutions administratives votées par le Congrès de Bâle.

1° Considérant qu'il n'est pas digne d'une société ouvrière de maintenir dans son sein un principe monarchique et autoritaire en admettant des présidents, lors même que ceux-ci ne seraient investis d'aucun pouvoir, les distinctions purement honorifiques étant encore une atteinte aux principes démocratiques;

Le Congrès engage toutes les sections et Sociétés ouvrières affiliées à l'Internationale à abolir la présidence dans leur sein.

2° Tous les journaux contenant des attaques contre l'Associa-

tion doivent être aussitôt envoyés au Conseil général par les sections respectives.

3° Les adresses des bureaux et du Conseil général seront publiées tous les trois mois dans les journaux de l'Association.

4° Chaque nouvelle section ou Société qui se forme et veut faire partie de l'Internationale doit annoncer immédiatement son adhésion au Conseil général.

5° Le Conseil général a le droit d'admettre ou de refuser l'affiliation de toute nouvelle Société ou groupe, sauf l'appel au prochain Congrès.

Toutefois, là où il existe des groupes fédéraux, le Conseil général, avant d'admettre ou de refuser l'affiliation d'une nouvelle section ou Société, devra consulter le groupe, tout en conservant son droit de décision provisoire.

6° Le Conseil général a également le droit de suspendre, jusqu'au prochain Congrès, une section de l'Internationale.

Tout groupe, de son côté, pourra refuser ou exclure de son sein une section ou Société, sans toutefois pouvoir la priver de son caractère d'internationalité, mais il pourra en demander la suspension au Conseil général.

7° Lorsque des démêlés s'élèveront entre des Sociétés ou branches d'un groupe national, ou entre des groupes de différentes nationalités, le Conseil général aura le droit de décider sur le différend, sauf appel au Congrès prochain, qui décidera définitivement.

63. Voici la lettre qu'en octobre 1869 les employés avaient adressée à leurs patrons :

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

A partir du 17 octobre prochain, les employés de commerce demandent que la journée du travail soit fixée à douze heures, c'est-à-dire que les magasins soient ouverts à huit heures du matin et fermés à huit heures du soir.

Il est bien entendu que les employés ne quitteront le magasin

qu'au fur et à mesure de l'achèvement du déplié dans leurs rayons respectifs.

Pour la chambre syndicale des employés de commerce,

P. Douvet, *président*.

Les patrons n'ont pas consenti à diminuer le nombre des heures de travail.

La grève des employés de commerce commencera après-demain matin 18 octobre.

Ce ne fut qu'après cette grève et lorsque M. Douvet eût fondé le journal le *Travail*, que des relations furent nouées entre les commis en nouveautés et l'*Internationale*.

64. Statuts de la Fédération

DES SECTIONS PARISIENNES DE L'INTERNATIONALE.

1° Il est établi entre les sections parisiennes de l'Internationale une fédération ayant pour but de faciliter les relations de toute nature entre les divers groupes de travailleurs.

Cette fédération est administrée et représentée par un Conseil fédéral.

CONSTITUTION DU CONSEIL FÉDÉRAL.

2° Le Conseil fédéral est composé des délégués des diverses sections fédérées.

Le nombre des délégués est réglé comme il suit :

Une section comprenant 50 membres au plus est représentée par un délégué ; de 51 à 100, par 2 ; — de 101 à 500 par 3 ; — de 501 à 1000, par 4 ; — de plus de 1000, par 5.

Chaque section nommera un nombre égal de délégués suppléants.

Chaque section nomme et change ses délégués comme il lui convient. Chacun d'eux doit, au commencement de la séance du Conseil fédéral, se faire inscrire auprès du secrétaire d'intérieur, qui vérifie son mandat avec appel à l'Assemblée, si le secrétaire ou tout autre membre en fait la demande.

3° Aux premières séances d'avril et d'octobre, le Conseil fédéral nommera son bureau formé de : un trésorier, un secrétaire des séances, deux correspondants pour l'extérieur, trois

pour la France. Ces nombres pourront être augmentés s'il est nécessaire.

Les membres du bureau sont constamment révocables par le Conseil. Les vacances doivent être immédiatement remplies.

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL.

4° Conformément à l'article 5 des Statuts généraux et à l'article 5 du Règlement annexé, le Conseil fédéral se mettra en communication avec le Conseil général; il lui enverra tous les mois un exposé de l'état de l'Internationale à Paris.

Réciproquement, conformément aux articles 5 des Statuts, 2, 3, 8 du Règlement, ces derniers modifiés par l'article 3 des résolutions administratives votées à Bâle, le Conseil général devra envoyer tous les trois mois, au Conseil fédéral parisien, un exposé de la situation de l'Association internationale dans tous les pays.

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL AVEC LES SECTIONS FÉDÉRÉES.

5° Toute section, voulant faire partie de la fédération parisienne, doit déposer deux exemplaires de ses Statuts et de son Règlement particuliers, l'un destiné au Conseil général. (Règl. gén., art. 14.)

6° Conformément à la résolution 5 de Bâle, le Conseil général, avant d'admettre ou de refuser l'affiliation d'une nouvelle section ou Société formée à Paris, devra consulter la fédération parisienne.

7° Conformément à la résolution 6 de Bâle, la fédération parisienne peut refuser l'affiliation d'une section ou Société, l'expulser de son sein, sans pouvoir la priver de son caractère d'internationalité, le Conseil général pouvant seul en prononcer la suspension; le Congrès, la suppression.

8° Le Conseil fédéral dispose, pour ses diverses dépenses, correspondances, propagande, etc., du budget suivant :

Chaque section adhérente à la fédération lui paye 10 centimes par membre et par mois.

(Il pourra y avoir transaction pour ce chiffre avec les Sociétés ouvrières contribuant déjà aux frais d'une fédération.)

L'un des délégués de la section doit verser à la première Assemblée du mois la somme calculée entre les mains du tré-

sorier. Celui-ci fait connaître à la troisième réunion mensuelle, par une note affichée au local, les sections qui ne sont pas en règle.

Après un mois de retard, la suspension de la section est de droit : ses délégués n'ont plus voix au Conseil; après trois mois, la radiation est prononcée.

Le Conseil peut, avec motifs à l'appui, voter des dépenses supérieures à son budget, et fixer proportionnellement la contribution supplémentaire de chaque section. Mais, dans ce cas, la contribution reste purement facultative.

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL AVEC LES MEMBRES.

9° Peuvent assister comme auditeurs aux séances du Conseil les membres des sections parisiennes fédérées et les membres des sections étrangères de passage à Paris.

Les membres de l'Internationale n'appartenant régulièrement à aucune section n'ont pas droit à être admis aux séances.

10° Les actes du Conseil fédéral seront soumis à l'approbation des Assemblées générales des sections parisiennes qui auront lieu au moins tous les trois mois.

Si ce contrôle présentait dans la pratique quelques difficultés, l'Assemblée générale pourrait être remplacée par une réunion de délégués spéciaux en nombre triple des délégués au Conseil fédéral.

RÉVISION DES STATUTS.

11° Les Statuts pourront être revisés par l'Assemblée générale, sur la demande d'un ou de plusieurs groupes, communiquée au moins un mois d'avance aux sections fédérées.

65. A propos de ce complot, le Conseil général de l'*Internationale* fit paraître une déclaration dans laquelle il rappelait que les statuts de l'Association étaient formellement opposés à une organisation de société secrète, et que les insinuations contre l'*Internationale* n'étaient nullement fondées (unfounded).

Les Anglais terminaient en disant que ce dernier complot pouvait être mis sur le même rang que les deux précédents de grotesque mémoire (grotesque memory).

Signé :

R. Applegarth, J. G. Eccarius, secrétaire général; R. Ser-

RAILLER, Belgique; E. DUPONT, France; J. COHN, Danemark; J. AJOPA, Italie; F. MARX, Germanie; A. ZABISKI, Pologne; H. JUNG, Suisse; G. HARRIS, B. LUCRAFT, T. MOTTERSHEAD, J. HALES, W. HALES, F. LESSNER, C. MURRAY, T. WESTON, W. TOWNSHEND, C. PLONDES, B. GISSONNI, and RUHL, membres du Conseil général.

66. Déjà de différents côtés on peut constater que l'*Internationale* en tant que *corps* n'est pas unanime pour apprécier les actes de la Commune. En effet, nous relevons dans les journaux de Paris les renseignements suivants :

Le Comité central de l'Association internationale des travailleurs, qui siége à Londres, s'étonne des divisions que les événements de Paris ont fait naître dans la société. Le Comité blâme énergiquement ceux de ses adhérents qui ont consenti à favoriser, en s'y associant, le mouvement de Paris, et à faire partie du gouvernement insurgé. De ce nombre sont les citoyens Johannard, Pindy, Varlin, qui du reste, à l'heure qu'il est, sont complétement écrasés au sein de la Commune par le parti jacobin, que représente plus particulièrement Delescluze.

D'autre part, le Comité a approuvé les ouvriers qui avaient refusé de se mêler à cette affaire, dans laquelle ils n'ont rien vu qui fût de nature à assurer le triomphe des doctrines de l'*Internationale*. On compte parmi eux les sieurs Héligon, Fribourg, etc. Quant à M. Tolain, sa conduite au sein même du Comité est très-diversement appréciée. Tandis que les uns le louent de son attitude, d'autres déclarent qu'il a abandonné la cause des travailleurs.

Quoi qu'il en soit, il résulte des événements actuels une grande division dans l'*Internationale*, division qui aura pour résultat d'en expulser l'élément violent. On peut croire qu'alors il n'y restera que les travailleurs honnêtes, en collaboration desquels il ne sera pas impossible aux gouvernements de rechercher une solution qui satisfasse tous les intérêts, et dénoue une question qui menace de devenir la plus grosse des temps modernes.

(*La France*, 13 mai 1871.)

Un incident étrange vient de se produire à Londres et permet de juger l'activité des intrigues prussiennes que l'Internationale sert à cacher. Un des membres les plus influents de l'Inter-

nationale de Londres est M. Benjamin Lucraft. Ce Benjamin Lucraft, orateur très-éloquent, a été nommé il y a un an, par les électeurs de Clerkenwell, au bureau de l'instruction publique, où il représente les ouvriers, en attendant l'époque prochaine de les représenter au Parlement. Il écrit au *Times* pour déclarer que la fameuse adresse dans laquelle l'Internationale de Londres à l'audace de féliciter la Commune de Paris est l'œuvre de M. Karl Marx, sujet prussien, autrefois secrétaire de M. de Bismark et aujourd'hui secrétaire de l'Internationale de Londres pour la correspondance allemande. Il est bon de faire remarquer que M. Karl Marx avait condamné l'insurrection du 18 mars par une lettre qu'il avait publiée sous son nom. Cette circonstance ajoute au prix de la révélation de M. Lucraft.

(*Liberté*, 30 juin 1871.)

L'Internationale jugée par un de ses fondateurs.

M. Georges Odgers a été accusé par le *Times* d'avoir été le fondateur de la Société internationale. Il vient d'expliquer devant un nombreux meeting tenu à Newcastle, la ville la plus démocratique d'Angleterre, la part qu'il a prise à cette fondation.

Le programme de cette Société fut rédigé d'après un pamphlet que M. Odgers a publié il y a huit ou neuf ans, et dans lequel il engageait les travailleurs des diverses nations à se fédérer. C'est de ce pamphlet très-bien écrit, très-honorablement pensé, que vingt personnes s'inspirèrent pour rédiger les statuts de la Société.

L'orateur déclare que la Société internationale est innocente de l'insurrection de Paris, quoique de ses membres y aient pris part; mais il croit qu'ils auraient dirigé l'insurrection même dans le cas où l'Internationale n'aurait point existé. L'orateur, visiblement embarrassé malgré les applaudissements qui accueillent ses explications, dit que la corruption impériale dont il donne un tableau animé, est la cause du désastre, et n'entre pas dans plus de détails afin de ne point compromettre des personnes qui se trouvent dans les prisons de Versailles, et dont la vie est en danger. Il déclare que l'Angleterre n'a rien à craindre d'une révolution au pétrole, et il désavoue formellement un pamphlet publié par les internationaux de France. Enfin, il termine son discours en protestant avec une énergie

qui lui fait honneur contre la mise à mort des otages, crime dont quelques insensés ont eu l'audace de faire l'apologie.

M. Georges Odgers, ouvrier cordonnier, est un homme très-intelligent, très-dévoué à la cause populaire, et qui a fait une active propagande en faveur de la République française pendant l'investissement de Paris.

(*Liberté*, juillet 1871.)

Enfin la lettre adressée au *Journal de Genève* par M. Beslay.

En venant demander l'hospitalité à la Suisse, à la suite de la formidable crise qui vient d'ébranler la France jusque dans ses fondements, je regarde comme un devoir de mettre en pleine lumière la part que je me suis vu obligé de prendre à ces événements. Ces explications, je les dois à moi-même pour déclarer bien hautement que je n'accepte ni de près ni de loin aucune solidarité avec les hommes qui ont brûlé Paris et fusillé les otages ; je les dois aussi au pays où j'ai de vieux amis, parce que je tiens à lui montrer que ma présence, en quelque sorte forcée à la Commune, n'est pas sans avoir été de quelque utilité à Paris et à la France.

M. Beslay explique ensuite que, malgré ses refus, ayant été nommé à la Commune, et ayant été obligé de siéger malgré ses trois démissions successives, il s'affirma par un programme de modération.

Mon discours, qui a été reproduit par tous les journaux, se résumait en deux points : tout d'abord le programme de la Commune que je traduisais ainsi : A la Commune ce qui est communal, au département ce qui est régional, au gouvernement ce qui est national.

Quant à la politique, je la faisais tenir en deux mots : Paix et travail ! Tant il est vrai que la paix et le travail m'ont toujours apparu comme les deux bouts de la boussole qui doit gouverner le monde !

La publication de ce discours fut considérée comme un trait d'union possible entre Paris et Versailles, et je reçus de tous les partis les prières les plus pressantes de rester, dans l'intérêt public, à mon poste.

Je cédai dans l'espérance de rendre quelques services, et c'est alors que je demandai la délégation de la Banque, avec la

ferme résolution de préserver de toute atteinte la situation de notre premier établissement de crédit, qu'il fallait à tout prix maintenir intacte, pour empêcher le billet de banque de n'être plus qu'un assignat, le jour où les bataillons fédérés auraient pris possession des bureaux.

Mais en restant à la Commune, ma ligne de conduite n'en a pas moins été inflexible et conforme aux principes qui ont été la loi de toute ma vie. Membre de la minorité, j'ai voté contre toutes les violences, j'ai défendu toutes les libertés, j'ai délivré des prisonniers, et j'ai renouvelé trois fois ma démission.

(Juillet 1871.)

67. Voici une des façons dont les magistrats eux-mêmes procèdent contre l'*Internationale* :

M. le substitut :

« Chachuat est un homme dangereux, président, assesseur, etc., dans des sociétés et des clubs peu recommandables.

« *Il appartient de loin ou de près à l'Internationale, personnellement ou par ses accointances.* »

21 juin, 1er conseil de guerre de Marseille ; *président*, M. le lieutenant-colonel THOMASSIN.

68. Tableaux des délégués :

Congrès de Genève.

Noms.	Pays représentés.
Dupleix	Genève.
Becker	Genève.
Heilt	Genève.
Card	Genève.
Moll	Cologne.
Cremer	Londres.
Odger	Londres.
Dupont	Londres.
Eccarius	Londres.
Vuillemier	Chaux-de-Fonds.
Pœter	Chaux-de-Fonds.
Cornaz	Lausanne.
Müller	Stuttgard.

Noms.	Pays représentés.
Bütter	Magdebourg.
Schlaifer	Lausanne.
Burkly	Zurich.
Murat	Paris.
Varlin	Paris.
Bourdon	Paris.
Tolain	Paris.
Guyard	Paris.
Malon	Paris.
Perrachon	Paris.
Camelinat	Paris.
Cultin	Paris.
Chemalé	Paris.
Fribourg	Paris.
Aubry	Rouen.
Schettel	Lyon.
Richard	Lyon.
Secretan	Lyon.
Bony	Lyon.
Bocquin	Montreux.
Coullery	Chaux-de-Fonds.
Hoppenworth	Genève.

Les procès-verbaux du Congrès ayant été en partie perdu il ne nous a pas été possible de recueillir tous les noms des dé- légués suisses qui ont pris part au Congrès.

Congrès de Lausanne.

Noms.	Professions.	Pays représentés.
Carter	parfumeur	Londres.
Georges Eccarius	tailleur	Londres.
Walton	architecte	Londres.
Lessner	tailleur	Londres.
Swann	rubanier	Londres.
Dupont Eug	instr. de musique	Londres.
Marly	impr. sur étoffes	Paris.
Garbe	ferblantier	Paris.
Pioley	mécanicien	Paris.

Noms.	Professions.	Pays représentés.
Reymond	impr. lithographe	Paris.
Chemalé	dessinateur	Paris.
Murat	mécanicien	Paris.
Tolain	ciseleur	Paris.
De Beaumont	monteur	Paris.
Longuet	journaliste	Caen.
Schettel	mécanicien	Lyon.
Palix	tailleur	Lyon.
Rubaud	imp. sur étoffes	Neuville-sur-Saône.
Chassin	marchand de vin	Villefranche.
Ailloud	tailleur	Vienne (Isère).
Vezinaud	bottier	Bordeaux.
Vasseur	ferblantier	Marseille.
Aubry	lithographe	Rouen.
De Paëpe	typographe	Bruxelles.
Tanari	docteur	Bologne.
Stampa	docteur	Milan.
Stumpf	mécanicien	Mayence.
Kugelmann	docteur	Hanovre.
Ladendorf	professeur	Magdebourg.
Büchner Louis	docteur et publiscite	Darmstadt.
Lange		Prusse rhénane.
Klein	hôtelier	Solingen.
Treboux	plâtrier	Genève.
Quinet	tailleur de pierres	Genève.
Monchal	graveur	Genève.
Dupleix	relieur	Genève.
Blanc	professeur	Genève.
Allemann	typographe	Lausanne.
Gret	tanneur	Lausanne.
Favrat	agent d'affaires	Lausanne.
Aviolat	typographe	Lausanne.
Kästner	typographe	Lausanne.
Cuendet Kuntz	horloger	Sainte-Croix (Vaud).
Guillaume	professeur	Locle.
Vanza	comptable	St-Imier (Berne).
Bürkly	tanneur	Zurich.
Krebser	tailleur	Zurich.
Liwenthal	tailleur	Lausanne.
Kircher	cafetier	Lausanne.

Noms.	Professions.	Pays représentés.
Raoux	professeur	Lausanne.
Schlaifer	tailleur	Lausanne.
Förderer	coutelier	Yverdon (Vaud).
Specht	sellier	Yverdon.
Gries	tailleur	Vevey (Vaud).
Neubrand	journaliste	Chaux-de-Fonds.
Coullery	médecin	Chaux-de-Fonds.
Hafner	journaliste	Morat.
Frey	tisserand	Bâle.
Roth	mécanicien	Bienne.
Becker	journaliste	Genève.
Muller	cordonnier	Genève.
Kunckel	tailleur	Neufchâtel.
Lombard-Martin	professeur	Délémont.

Congrès de Bruxelles.

Noms.	Professions.	Pays représentés.
Jung	horloger	Londres.
Lucraft	menuisier	Londres.
Schaw	peintre en bâtiment.	Londres.
Eccarius	tailleur	Londres.
Cowell Stepney	journaliste	Londres.
Cohn	cigarier	Londres.
Matens	mécanicien	Londres.
Lessner	tailleur	Londres.
Dean	forgeron	Hull.
Forster père	charpentier	Hull.
Forster fils	mécanicien	Hull.
Klein	coutelier	Solingen.
Hess	journaliste	Cologne.
Becker	journaliste	Genève allemande.
Scheppler	charpentier	Mayence.
Butter		Nuremberg.
Lemonnier	tailleur	Marseille.
Tolain	ciseleur	Paris.
Murat	mécanicien	Paris.
Theisz	bronzier	Paris.
Roussel	ferblantier	Paris.

Noms.	Professions.	Pays représentés.
Durand	bijoutier	Paris.
Pindy	menuisier	Paris.
Ansel	porcelainier	Paris.
Delacour	relieur	Paris.
Dauthier	sellier	Paris.
Dosbourg	impr. sur étoffes	Paris.
Flahaut	marbrier	Paris.
Tartaret	ébéniste	Paris.
Henry	mécanicien	Paris.
Grinand	tisseur	Lyon.
Richard	typographe	Lyon.
Aubry	lithographe	Rouen.
Longuet	journaliste	Caen.
Mermillod	boîtier	Genève.
Graglia	boîtier	Genève.
Quinet	tailleur de pierres	Genève.
Perron	peintre sur émail	Genève.
Catalan	journaliste	Genève.
Hess	journaliste	Bâle.
Robert	professeur	Morat.
Hébert	papier peint	Genève.
Dupont	march. de musique	Naples.
Sarro Magallan	mécanicien	Catalogne.
Hins	professeur	Bruxelles.
Brismée	imprimeur	Bruxelles.
Tique	peintre en bâtiment	Bruxelles.
Lepourque	houilleur	Seraing.
Modeste	houilleur	Marchienne.
Embyse	houilleur	Monceau-s.-Sambre.
Maljean	houilleur	Charleroi.
Maréchal	bijoutier	Liége.
Herman	sculpteur	Montegnée.
Louis	tailleur	Oubois.
Romain	houilleur	Montigny-s.-Samb.
Elsbach	professeur	Bruxelles.
De Paëpe	typographe	Bruxelles.
Vanschaftingen	lancier	Gand.
Potelsberg	tailleur	Gand.
Vandenberghe	typographe	Bruges.
Serane	tisserand	Gand.

Noms.	Professions.	Pays représentés.
Eberhard	tailleur	Bruxelles.
Dubois	verrier	Dompremy.
Tricot	houilleur	Gilly.
Paulus	houilleur	Chatelineau.
Coenen	cordonnier	Anvers.
Labaer	graveur	Anvers.
Spehl	horloger	Bruxelles.
Herremans	menuisier	Bruxelles.
Bredenhorst	menuisier	Bruxelles.
Cammaert	cordonnier	Bruxelles.
Maëtens	teinturier	Bruxelles.
Maës	passementier	Bruxelles.
Standaert	gantier	Bruxelles.
Saillant	conférencier	Bruxelles.
Tordeur	typographe	Bruxelles.
Planson	marbrier	Bruxelles.
Fontaine	journaliste	Bruxelles.
Pellering	cordonnier	Bruxelles.
Voglet	musicien	Bruxelles.
Frère	houilleur	Jumet.
Swolfs	houilleur	Jumet.
Leclercq	tisserand	Pepinster.
Lallemand	tisserand	Ensival.
Devarewaere	houilleur	Marchienne.
Steens	voyag. de commerce	Bruxelles.
Granshoff	négociant	Bruxelles.
Verryken	boulanger	Bruxelles.
Coulon	tailleur	Bruxelles.
Verhegen	mécanicien	Bruxelles.
Larondelle	tisserand	Verviers.
Fluse	tisserand	Verviers.
Debrouck	tisserand	Dison.
Teirlinck	instituteur	Gand.
Englebert	géomètre	Serwez.
Dethier	mécanicien	Gilly.
Morizot	houilleur	Gilly.
Bastin	verrier	Jumet.
Marenne	cultivateur	Warmifontaine.
Henry	cultivateur	Pattignies.

Congrès de Bâle.

Noms.	Professions.	Pays représentés.
Cameron	journaliste	Philadelphie.
Applegarth	charpentier	Londres.
Lucraft	chaisier	Londres.
Cowel Stepney	journaliste	Londres.
Jung	horloger	Londres.
Eccarius	tailleur	Londres.
Lessner	tailleur	Londres.
Aubry	lithographe	Rouen.
Creuzot	fileur	Rouen.
Piéton	tisseur	Elbeuf.
Varlin	relieur	Paris.
Landrin	bronzier	Paris.
Dosbourg	impr. sur étoffes	Saint-Denis.
Durand	bijoutier	Paris.
Roussel	ferblantier	Paris.
Flahaut	marbrier	Paris.
Murat	mécanicien	Paris.
Pindy	menuisier	Paris.
Franquin	lithographe	Paris.
Langlois	publiciste	Paris.
Dereure	cordonnier	Paris.
Chemalé	dessinateur	Paris.
Fruneau	charpentier	Paris.
Tartaret	ébéniste	Paris.
Bourseau	bronzier	Lyon.
Outhier	menuisier	Lyon.
Richard	typographe	Lyon.
Palix	tailleur	Lyon.
Monier	chapelier	Isère.
Bakounine	publiscite	Lyon.
Fourreau	menuisier	Marseille.
Tolain	ciseleur	Marseille.
Boudet	tisseur	Limoges.
Hins	professeur	Bruxelles.
Robin	professeur	Liége.
Bastin	tisserand	Verviers.

Noms.	Professions.	Pays représentés.
Brismée	typographe	Bruxelles.
De Paëpe	typographe	Charleroi.
Spier	instituteur	Brunswick.
Rittinghausen	publiciste	Cologne.
Liebnecht	publiciste	Eisenach.
Hess	publiciste	Berlin.
Janash	professeur	Magdebourg.
Becker	publiciste	Genève allemande.
Krieger	publiciste	Dresde.
Bracke	publiciste	Brunswick.
Scherer	étudiant	Barmen-Elberfeld.
Burger	tanneur	Leurach.
Lessner	....	....
Neumayer	journaliste	Bohême.
Oberwinder	journaliste	Vienne.
Perret	graveur	Genève.
Grosselin	monteur	Genève.
Goëgy	publiciste	Genève.
Heng	graveur	Genève.
Brosset	serrurier	Genève.
Robert	professeur	Chaux-de-Fonds.
Floquet	monteur	Locle.
Jaillet	corroyeur	Lausanne.
Schwitz Guebel	graveur	Courtelary.
Guillaume	professeur	Neufchâtel.
Gorgé	horloger	Moutier.
Martinaud	typographe	Neufchâtel.
Burkly	mécanicien	Zurich.
Greulich	relieur	Zurich.
Eschbach	mécanicien	Zurich.
Frey	journalier	Lutzel-Flü.
Bruhin	publiciste	Bâle.
Bohny	négociant	Bâle.
Leisinger	tailleur	Bâle.
Holeiber	serrurier	Bâle.
Starke	teinturier	Bâle.
Collin	marchand	Bâle.
Quinche	rubanier	Bâle.
Gut. Gerold	tailleur	Bâle.
Caporusso	tailleur	Naples.

Noms.	Professions.	Pays représentés.
Bakounine.........	publiciste...........	Naples.
Heng.	....	Genève italienne.
Farga Pellicer......	typographe........	Catalogne.
Sentinion.........	médecin...........	Barcelone.

FIN.



TABLE DES MATIÈRES

Préface.. 1
Origine.. 5
Le groupe des « soixante ».. 9
Pacte fondamental.. 13
Règlement général.. 17
Débuts.. 21
Londres et Paris.. 25
Premiers progrès.. 29
Commission d'initiative.. 34
Tentatives rivales.. 37
Les conférences de Londres.. 41
1865-66. Congrès de Genève.. 47
Mémoire des délégués français.. 51
Avant-propos.. 51
Préambule.. 52
Capital et travail.. 54
Instruction, éducation, famille.. 58
D°, opinion de la minorité.. 66
La coopération distinguée de l'association.. 71
Chômages, grèves.. 74
L'impôt.. 77
Les armées permanentes.. 79
Libre échange, traités de commerce.. 81
Des idées religieuses.. 84

Question polonaise.. 85
Appendice.. 85
Résolutions du Congrès de Genève.......................... 87
Travaux de Paris 1866-67................................. 91
Les grèves.. 99
Congrès de Lausanne 1867.................................. 108
Suites du Congrès de Lausanne............................. 116
Procès et déviations...................................... 119
Congrès de Bruxelles 1868................................. 123
Congrès de Berne (Paix et Liberté, 1868).................. 127
Congrès de Bâle 1869...................................... 136
1870.. 141
Conclusion.. 146
Notes et pièces à l'appui................................. 149

11756. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

